

Chiffres | Faits | Informations  
**RAPPORT FINANCIER DE LA saar<sup>LB</sup> | 2012**




États financiers consolidés  
conformément aux normes **IFRS**



## SOMMAIRE

Rapport de gestion .....	5
Etats financiers consolidés 2012 de la Landesbank Saar .....	50
Etat du résultat global consolidé .....	51
État consolidé de la situation financière .....	52
Etat des variations des capitaux propres .....	54
Tableau des flux de trésorerie .....	55
Annexe 2012 – Notes .....	56
Rapport du commissaire aux comptes .....	146
Rapport du Conseil d'administration .....	147







# Rapport de gestion

## APERÇU GÉNÉRAL

### CONTEXTE CONJONCTUREL

L'économie allemande a commencé l'année 2012 pleine de vigueur. Toutefois, à partir de l'été, la croissance s'est ralentie de plus en plus au fil de l'année du fait de l'évolution balbutiante de l'économie mondiale et de la situation difficile dans la zone euro. La performance économique a même régressé au dernier trimestre. Le produit intérieur brut réel a augmenté de 0,7 % au total en 2012. Malgré le contexte international difficile, le commerce extérieur est resté stable. C'est du commerce extérieur, et notamment des exportations, qu'ont émané les impulsions de croissance les plus fortes. Toutefois, les exportations ont baissé au cours des derniers mois de l'année du fait de la demande plus faible dans la zone euro. La demande nationale a évolué différemment et a globalement baissé en termes réels. Alors que la consommation privée et publique a augmenté et a eu un effet positif en termes de croissance, les investissements n'ont pas contribué à la croissance, pour la première fois depuis la crise économique de 2009. Les investissements dans le bâtiment et l'équipement ont régressé. Il est satisfaisant de constater que malgré cette réserve à l'investissement, les effectifs sont restés stables dans la plupart des entreprises. Le nombre de salariés a même battu un nouveau record en 2012. L'Allemagne a continué de consolider les budgets publics. Par rapport au produit intérieur brut, un petit excédent de financement de 0,1 % a été atteint au niveau fédéral.

**L'économie sarroise** a connu un ralentissement sensible de l'essor conjoncturel dans le courant de l'année. Cette tendance s'explique par l'évolution de l'économie mondiale et ses répercussions sur quelques marchés d'exportation importants. La demande dans l'industrie sidérurgique, qui joue un rôle important dans l'économie sarroise, a baissé sensiblement. Si les commandes ont également régressé dans la construction mécanique, les chiffres d'affaires, eux, ont connu une légère

augmentation. En revanche, la construction automobile a connu une évolution positive. Malgré le fléchissement de la dynamique conjoncturelle, la Sarre affiche un nouveau record au niveau des effectifs, comme au niveau fédéral.

En **Rhénanie-Palatinat**, la croissance économique a été principalement portée par les services au cours de la première moitié de l'année. En revanche, et à l'opposé des années passées, l'industrie manufacturière n'a guère stimulé la croissance. Vers la fin de l'année, les attentes commerciales des entrepreneurs rhénano-palatins se sont elles aussi assombries sous l'effet de la crise de l'euro.

**L'économie française** a affiché en 2012 une croissance zéro et la performance économique a même régressé au dernier trimestre de l'année passée. La consommation privée et les exportations ont eu un effet stabilisant. La production industrielle s'est avérée très volatile au fil de l'année et très hétérogène dans les différentes branches industrielles. Les entreprises, découragées par le climat précaire, ont légèrement réduit leurs investissements. Malgré la détérioration de la situation financière des entreprises et l'incertitude quant à l'évolution future de l'économie globale, le taux d'investissement est resté à un niveau élevé. Le chômage n'a cessé d'augmenter et a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages privés, tout comme la hausse des impôts au cours du 2<sup>ème</sup> semestre. La consommation privée a été soutenue par les économies des ménages privés.

**L'économie lorraine** s'est inscrite en 2012 dans un contexte difficile. Les activités des entreprises ont régressé du fait du mauvais climat conjoncturel. On estime que le produit intérieur brut a baissé de l'ordre de 0,4 %. Le taux d'investissement a nettement régressé. De nombreux emplois, notamment dans le secteur industriel, ont été supprimés, ce qui a fait monter plus encore le taux de chômage. Les exportations ont également sensiblement baissé.

Caractérisée par une régression de l'évolution économique estimée à 0,3 %, l'Alsace a également été touchée en 2012 par un déclin conjoncturel. La stagnation de la performance économique, pronostiquée pour le 2ème trimestre, ne s'est pas confirmée. Les petites et moyennes entreprises ont donc dû supporter un recul de leurs activités commerciales. Comme on pouvait s'y attendre, les liquidités et les produits ont baissé. Pourtant, le taux d'investissement est resté stable en 2012 malgré le climat conjoncturel négatif. Le nombre de chômeurs a également crû en Alsace.

## SECTEUR FINANCIER

Le facteur déterminant sur les marchés financiers allemands ayant encore été en 2012 la crise européenne de la dette publique, le marché a été caractérisé par de fortes turbulences. La crise s'est étendue dans un premier temps et a affecté de grandes économies telles que celle de l'Espagne et de l'Italie. L'intervention massive des banques centrales dans la seconde moitié de l'année a stabilisé la situation. En juin 2012, la Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé le taux d'intérêt sur les dépôts à 0,0 % p.a. et a décidé de réduire le taux principal de refinancement à 0,75 % p.a.

La décision des Etats membres de la zone euro sur l'union bancaire doit permettre de stabiliser les marchés. L'union bancaire prévoit une supervision bancaire unique assurée par la BCE, un mécanisme commun de traitement et de restructuration et un système européen de garantie des dépôts. La mise en place d'une autorité européenne chargée de la surveillance des banques est une condition indispensable à la restructuration du capital d'établissements de crédit à partir du mécanisme européen de stabilité ; en regard de la situation, cette solution est privilégiée par quelques Etats membres.

Les mesures de régulation importantes, rassemblées le plus souvent sous la désignation Bâle III ou CRD IV, ne sont toujours pas mises

en œuvre. Contrairement au projet initial, l'ajustement et l'adoption de ces mesures au niveau européen prendront plus de temps, raison pour laquelle elles n'ont pu entrer en vigueur au 01/01/2013. De nouvelles mesures, qui ne sont pas encore achevées au stade actuel, attendent également d'être adoptées et mises en œuvre en 2013. Il s'agit par exemple de la séparation des banques de dépôts des banques d'affaires et de l'impôt sur les transactions financières. La capacité des banques allemandes à supporter le risque s'est améliorée par rapport à celle affichée avant la crise des marchés financiers.

## SAARLB

L'approche stratégique de la SaarLB consiste à se présenter comme une banque régionale dont l'accent est mis sur les opérations de crédit avec la clientèle d'entreprises, l'immobilier et l'encadrement des clients institutionnels, des pouvoirs publics / communes ainsi que des clients fortunés (gestion de fortune). Parallèlement, la banque s'est spécialisée au fil des dernières années dans le financement de projets dans le domaine des énergies renouvelables sur le territoire allemand et français.

La Landesbausparkasse Saar (LBS), qui appartient à la SaarLB, finance les biens immobiliers principalement à usage privé dans le cadre de l'épargne-construction.

L'approche commerciale de la banque repose fortement sur l'octroi de crédits à long terme et doit être harmonisée avec les éléments de cadrage réglementaires dans le cadre d'un processus de régulation eu égard aux futures dispositions restrictives de Bâle III (notamment sous l'angle du ratio des fonds propres de base et de la gestion des liquidités).

Du fait de son historique et de la structure de son actionnariat, la SaarLB fait partie du groupe financier des caisses d'épargne et accorde au réseau de coopération, notamment avec les caisses d'épargne sarroises, une grande importance tout en se concentrant

sur ses compétences centrales. La SaarLB est la banque centrale des caisses d'épargne et la banque attitrée du Land de Sarre.

La structure de l'actionnariat de la SaarLB est restée inchangée par rapport à 2011. Elle se compose fin 2012 des actionnaires suivants :

- Bayerische Landesbank, Munich : 49,9 %
- Sarre : 35,2 %
- Sparkassenverband Saar, Sarrebruck : 14,9 %

La SaarLB a conclu avec ses associés des engagements dont le but est entre autres de garantir durablement l'autonomie de la banque et son développement en tant que banque régionale franco-allemande. Il existe par ailleurs un accord-cadre avec le Sparkassen- und Giroverband sur les principes de coopération entre les caisses d'épargne sarroises et la SaarLB. Les engagements et l'accord-cadre définissent des conditions générales fondamentales. Ils sont concrétisés dans la stratégie en matière de risques.

Le marché ciblé par le groupe SaarLB se compose du marché principal qu'est la Sarre et du marché régional qui se compose à son tour des régions limitrophes dans le sud-ouest de l'Allemagne, en France et au Luxembourg.

Dans le cadre du financement d'entreprises, les opérations ciblées sont fondamentalement les opérations passées avec des clients dont le siège est dans le marché ciblé par la banque ou, si le siège de la société est situé en dehors du marché ciblé, dont le chiffre d'affaires est principalement réalisé dans le marché ciblé.

Dans le cadre du financement de l'immobilier et de projets et dans celui de la LBS, les opérations ciblées portent sur le financement de biens immobiliers/projets situés en Allemagne ou en France. Dans l'immobilier (exception faite de la LBS), il faut également que

a) l'emprunteur/l'investisseur/le gestionnaire des actifs soit installé dans le marché ciblé ou que

b) le bien immobilier financé soit implanté dans le marché ciblé.

Les financements de portefeuilles sont des opérations ciblées dès lors que le portefeuille est classé en majeure partie comme étant une opération ciblée.

Le suivi des clients se fait en général selon le principe dit de gestion des relations, c'est-à-dire que chaque client a un correspondant primaire qui s'efforce de trouver des solutions aux problèmes et de fournir des services. Pour les questions spéciales (par ex. la gestion des taux d'intérêt et des devises), les conseillers sont assistés par les spécialistes de la banque. En fonction de l'importance (monétaire, idéale), du client pour la banque, celui-ci est intégré dans le modèle « Senior Coverage ». Le suivi est alors assuré par les chefs d'unités, les chefs de service ou le Comité de direction.

Au niveau des produits, la SaarLB se concentre en premier lieu sur des produits cotés sur le marché et standardisés, à l'exception des financements de projets du fait de la structure commerciale. Les produits et services complexes et demandant un suivi intensif sont le plus souvent confiés à des partenaires de coopération.

Partenaire du groupe financier des caisses d'épargne sarroises, la SaarLB et la caisse d'épargne-construction sarroise gèrent en priorité des crédits consortiaux et exercent des activités d'intermédiation avec les caisses d'épargne de la région. De plus, la SaarLB est un pôle de compétence qui excelle notamment dans les domaines suivants : le financement de projets, la finance d'entreprise, les opérations commerciales internationales ainsi que la gestion des taux d'intérêt et des devises.

En tant qu'établissement de crédit le plus important de la Sarre, la SaarLB se sent responsable de la région. La Sarre a des racines régionales, participe activement à la vie

économique, contribue de manière importante à la diversité culturelle et à la promotion des sciences et de la culture dans la Grande Région. Elle promeut entre autres les sciences et la culture en remettant le Prix de la Science SaarLB et en mettant une grande partie de sa collection d'œuvres d'art à la disposition du Musée de la Sarre à titre de prêt permanent.

## RÉSULTAT

L'excédent d'intérêt de la SaarLB (y compris le résultat des entreprises évaluées selon la méthode de mise en équivalence) a augmenté de 16,6 millions d'euros, passant de 122,2 millions en 2011 à 138,8 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 13,6 %. La régression des produits des intérêts, qui sont passés de 834,3 millions d'euros en 2011 à 765,4 millions d'euros en 2012 (soit -8,3 %), est plus que compensée par la baisse des charges d'intérêt qui étaient de 712,3 millions d'euros en 2011 et se sont établies à présent à 626,7 millions d'euros (soit -12,0 %). La baisse des produits des intérêts s'explique entre autres par les encours d'immobilisations financières qui sont inférieurs de 0,9 milliard d'euros à ceux de 2011 et par le niveau actuellement faible des intérêts. La baisse des charges d'intérêt reflète également les coûts de refinancement avantageux de la SaarLB. Par ailleurs, l'évolution de l'excédent d'intérêt est impactée par les effets uniques d'indemnités de remboursement anticipé perçues sur des dérivés de taux à hauteur d'env. 5,0 millions d'euros.

Les produits d'intérêts issus d'opérations de crédit et de transactions monétaires accusent une faible baisse de 1,3 % et se maintiennent donc presque au niveau de l'exercice précédent.

Comme par les années passées, la hausse des apports liés aux conditions d'intérêt dans les opérations effectuées avec la clientèle d'entreprises ainsi que dans le financement de l'immobilier et de projets explique l'augmentation du produit des intérêts. Ceci a plus que

compensé la baisse des produits résultant de la régression du portefeuille qui n'est plus considéré comme stratégique dans le segment opérationnel Trésorerie et Gestion de portefeuille.

Avec 14,8 millions d'euros en 2012, le résultat de la transformation et de la gestion des échéances s'est maintenu au niveau élevé de 2011 (15,8 millions d'euros).

L'excédent d'intérêt de la Landesbausparkasse a également augmenté par rapport à 2011.

Les charges d'intérêts pour le capital subordonné et le capital hybride se sont établies en 2012 à 19,5 millions d'euros et sont ainsi légèrement inférieures à celles de l'année passée (20,1 millions d'euros).

Les **provisions pour risques** dans les opérations de crédits ont sensiblement augmenté en 2012, soit de 14,4 millions d'euros, passant de 18,9 millions d'euros en 2011 à 33,3 millions d'euros. Elles restent cependant encore en deçà du montant attendu dans le cadre du planning 2012.

La hausse de la provision pour risques est due pour l'essentiel à l'évaluation du segment Trésorerie et Gestion de portefeuille qui gère la réduction du portefeuille d'actifs non stratégiques. Les provisions pour risques particuliers constitués dans tous les segments, y compris les provisions pour les opérations non comptabilisées au bilan, portent à raison d'env. 62,6 % sur ce segment. En contrepartie, les besoins renouvelés en provision pour risques dans le domaine de la clientèle d'entreprises ont pu être abaissés sensiblement et ramenés à environ 4,4 % des provisions nettes nouvellement constituées. 29,7 % des provisions pour risques individuels peuvent être affectés au segment Financement de l'immobilier.

La dotation nette de corrections de valeur sur portefeuille dans les opérations de crédit a

par ailleurs représenté une charge de 2,4 millions d'euros en 2012. En contrepartie, il y a eu encore en 2011 une reprise d'un montant de 3,7 millions d'euros.

Avec un montant de 7,3 millions d'euros, l'**excédent des commissions** ne peut se maintenir au niveau de l'année passée (11,5 millions d'euros).

La baisse de l'excédent des commissions est due en premier lieu à la détérioration des commissions dans les opérations de crédit et d'épargne-construction.

Bien que le volume de nouveaux contrats soit satisfaisant, les commissions perçues dans les opérations de crédit sont inférieures de 0,2 million d'euros à celles de l'année passée et s'établissent à 12,9 millions d'euros. Les commissions versées atteignent la somme de 1,6 million d'euros du fait des commissions versées aux intermédiaires, nettement supérieures à ce qui avait été prévu, et dépassent ainsi de 0,8 million d'euros celles de l'exercice précédent.

Les commissions perçues dans l'épargne-construction augmentent modérément de 2,5 % et atteignent ainsi l'ordre de grandeur de l'année passée, soit 4,3 millions d'euros. Les commissions versées augmentent de 19,1 % et reflètent ainsi la hausse sensible de contrats d'épargne-construction et les commissions versées de ce fait aux intermédiaires.

De futurs excédents d'intérêts relativement élevés font face aux commissions versées aux intermédiaires pour les opérations de crédits et l'épargne-construction.

L'excédent des commissions dans les opérations sur titres s'élève à -0,7 million d'euros et baisse par rapport à l'exercice précédent (1,5 million d'euros) ; cette évolution s'explique pour l'essentiel par les commissions perçues dans le cadre d'opérations EUREX qui, s'établissant à 1,1 million d'euros, sont inférieures à celles de l'année précédente. Ceci

est dû aux habitudes de placement modifiées de fonds spéciaux pour lesquels la SaarLB fait fonction de banque dépositaire.

Le **résultat de l'évaluation à la juste valeur et des opérations de couverture** (Hedge Accounting) s'est élevé en 2012 à 36,9 millions d'euros, dépassant ainsi sensiblement la valeur de l'année passée de -16,1 millions d'euros. La hausse de 53,0 millions d'euros se compose notamment des effets positifs des échéances sur les swaps de taux d'intérêt (4,8 millions d'euros), de l'évolution positive des dérivés de crédit sur le marché (5,4 millions d'euros) et des effets d'évaluation très positifs des titres évalués selon l'option de juste valeur (24,8 millions d'euros). Sur cette somme, env. 16,0 millions d'euros portent sur les titres placés dans des fonds spéciaux, quelque 9,0 millions sur des titres placés dans le cadre du portefeuille ratio de liquidité à un mois (LCR).

Le résultat des opérations de couverture, qui s'établit à -0,2 million d'euros au cours de l'année couverte par le rapport, est au même niveau qu'en 2011 et ne joue qu'un rôle secondaire.

En 2012, les **actifs financiers** s'élèvent à 3,2 millions d'euros et sont donc globalement supérieurs de 3,7 millions à ceux de l'année passée. Le résultat a été impacté en 2012 par des pertes liées à la cession d'emprunts de banques grecques d'un montant de 5,9 millions d'euros, qui ont pu être compensées en majeure partie par la reprise des corrections de valeur sur portefeuille constituées en 2011 à raison de 4,9 millions d'euros. Par ailleurs, d'autres corrections de valeur sur portefeuille d'un montant de 1,5 million d'euros ont été reprises et ont eu un impact positif sur les produits des actifs financiers.

La régression du résultat de cessions, qui est passé de 11,7 millions d'euros en 2011 à -3,7 millions d'euros en 2012, est imputable pour l'essentiel à l'effet spécial qui s'est manifesté en 2011 dans le cadre de la vente des parts de la banque DEKA (+ 12,3 millions d'euros) ainsi

qu'aux pertes liées à la cession des emprunts de banques grecques.

Les amortissements sur obligations et autres titres à revenu fixe s'élevèrent à 0,7 million d'euros, soit une valeur largement inférieure à celle de l'exercice précédent (12,3 millions d'euros).

Les **charges administratives, y compris les amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles**, sont de 72,4 millions d'euros au 31/12/2012. Elles restent ainsi inférieures de 6,7 millions à la valeur prévue et de 6,1 millions d'euros au montant affiché l'année précédente (78,5 millions d'euros).

Les **frais de personnel** n'ont que légèrement augmenté de 1,8 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. En contrepartie, les **autres charges administratives** ont baissé de 8,4 millions d'euros par rapport à 2011 (37,6 millions d'euros). Ceci est dû pour l'essentiel aux coûts uniques liés au système informatique (env. 8,5 millions d'euros) ; ces coûts ont été générés en 2011 par la migration du système informatique à OSPlus. Les **amortissements sur immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles**, d'un montant de 2,6 millions d'euros, dépassent légèrement ceux de l'année 2011 (2,2 millions d'euros).

Les **autres éléments du résultat global** s'établissent en 2012 à 1,6 million d'euros (contre -1,3 million d'euros en 2011).

Les autres produits ont augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 4,0 millions d'euros à 5,1 millions d'euros. Ils comprennent principalement des revenus locatifs issus des biens immobiliers détenus sous forme d'investissements financiers (1,3 million d'euros contre 1,4 million en 2011), des produits issus de la reprise de provisions (0,9 million d'euros ; 2011 : 1,2 million d'euros) ainsi que d'autres produits (1,8 million d'euros ; exercice précédent : 0,8 million d'euros).

Les autres charges ont baissé en 2012 de 1,7 million d'euros par rapport à l'année précédente (5,2 millions d'euros) et s'établissent à 3,5 millions d'euros. Les règlements de dépenses avec des sociétés de personnes (1,0 million d'euros contre 1,5 million d'euros en 2011) sont le principal facteur de cette évolution.

Au total, la SaarLB réalise pour l'exercice 2012 un **résultat consolidé** avant impôts de 82,1 millions d'euros par rapport à 18,5 millions d'euros en 2011.

Compte tenu des charges fiscales d'un montant de 22,7 millions d'euros (+ 3,8 millions d'euros en 2011), le **résultat consolidé après impôts** se monte à 59,4 millions d'euros (contre 22,2 millions d'euros l'année passée). Les charges fiscales se composent des impôts réels d'un montant de 15,7 millions d'euros et d'impôts différés se montant à 7,0 millions d'euros.

Comme par les années passées, le groupe SaarLB utilisera l'intégralité de son capital hybride en 2012. La banque versera 9,7 millions d'euros (contre 10,7 millions en 2011) sur la part de fonds propres. Il n'est pas versé en 2012 de dividende sur le capital des actionnaires de la SaarLB. Il en découle donc un **bénéfice consolidé** de 49,7 millions d'euros (contre 11,3 millions pour l'exercice précédent).

Le **coefficient d'exploitation** de la SaarLB est passé de 59,3 % en 2011 à 49,0 % en 2012. Pour calculer le coefficient d'exploitation, les charges administratives dans l'exercice considéré sont mises en relation avec les produits (excédent d'intérêt, excédent de commissions, résultat commercial moins déductions pour dotation de la provision pour risques) de la banque. En 2012, le coefficient d'exploitation a été fortement impacté par la baisse des charges administratives pour une hausse sensible des produits.

En regard de l'évolution commerciale très positive durant l'exercice 2012, le **rendement des fonds propres**, qui met en relation le résultat de l'exercice avant impôts et la moyenne annuelle du capital social, a augmenté de 11,0 points, passant de 3,0 % en 2011 à 14,0 % cette année.

## SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la SaarLB reste bonne sur l'ensemble de l'exercice 2012. En regard des actuelles structures de refinancement, la banque bénéficiera d'un afflux de liquidités dans les années à venir. Les retours de trésorerie provenant des opérations sur actifs peuvent donc une fois encore être employés comme crédits. Par ailleurs, la SaarLB dispose toujours d'un excédent de couverture concernant son fonds de garantie, le pool de sécurité des obligatoires hypothécaires, de par l'extension des transactions immobilières garanties par des gages immobiliers. L'excédent de couverture reste à un niveau élevé, même s'il est en légère régression par rapport à 2011. La réduction de l'excédent de couverture est due pour l'essentiel à l'émission renforcée d'obligations hypothécaires et à la réduction des actifs de couverture pour les obligations hypothécaires publiques.

Du point de vue de la SaarLB, la situation sur les marchés financiers s'est à nouveau améliorée sensiblement par rapport à l'exercice 2011. En 2012, le volume des émissions a connu à

nouveau une hausse sensible par rapport à 2011 et s'établit à présent à 2,3 milliards d'euros (contre 0,7 milliard d'euros pour l'année précédente). Le volume total a été investi exclusivement dans le cadre de Private Placements auprès de clients et de partenaires financiers. La SaarLB a ainsi été en 2012 indépendante en majeure partie du marché des capitaux. Le groupe SaarLB a réussi à se refinancer pour l'essentiel par le biais d'émissions non sécurisées à longue échéance.

Afin de garantir sa solvabilité à toute moment, la SaarLB a, comme l'année précédente, apporté des actifs d'un montant d'env. 1,4 milliard d'euros en garantie auprès de la BCE. La SaarLB peut ainsi faire face à ses futurs engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de financement.

La solvabilité de la SaarLB a été constamment assurée au cours de l'exercice 2012.

L'accès de la SaarLB au marché monétaire et financier est facilité par les estimations de solvabilité fournies par deux agences internationales de notation.

Les deux agences de notation Moody's Investor Service et Fitch Ratings ont confirmé l'année passée les estimations de solvabilité de la SaarLB en tant qu'émettrice.

Notation	Moody's	Fitch
<b>Notation long terme (non sécurisée)</b>		
avec garantie publique	Aa1	AAA
sans garantie publique	A3	A
<b>Notation court terme (non sécurisée)</b>	P-2	F1
<b>Puissance financière/note de viabilité</b>	D	BB+

## SITUATION PATRIMONIALE

Le total du bilan du groupe SaarLB a baissé de 5,2 % par rapport au 31/12/2011 (19,8 milliards d'euros) et s'établit à 18,7 milliards d'euros au 31/12/2012. Cette baisse est principalement due à la réduction sensible de l'encours d'immobilisations financières, imputable en grande partie à la régression prévue du portefeuille non stratégique. Par ailleurs, les créances à court terme sur les établissements de crédit ont sensiblement baissé par rapport au niveau élevé au 31/12/2011. L'augmentation des créances clients de l'ordre de 0,4 milliard d'euros dans les activités principales de la banque a été plus que compensée.

Au passif, cet effet se traduit en premier lieu par un recul des dettes bancaires à court terme. Le capital subordonné a été réduit comme prévu à la suite de l'échéance de capital avec droit de jouissance et de dettes subordonnées.

La dotation en capitaux propres de la SaarLB a augmenté, passant à 558,8 millions d'euros (contre 462,0 millions l'an passé) sur la période couverte par le rapport. Cette évolution positive est due en grande partie à l'augmentation des réserves de réévaluation et au bénéfice consolidé réalisé en 2012.

## EVOLUTION DE L'ENCOURS

en millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Δ en millions d'euros	Δ en %
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 246,1</b>	<b>4 105,6</b>	-859,5	<b>-20,9 %</b>
<b>Immobilisations financières</b>	5 271,3	6 531,2	-1 259,9	-19,3 %
<b>dont :</b>				
parts dans des entreprises associées	2,9	2,8	0,1	4,1 %
immobilisations financières	4 698,4	5 574,2	-875,8	-15,7 %
opérations de mise en pension de titres	570,0	954,2	-384,2	-40,3 %
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>9 039,0</b>	<b>8 607,2</b>	431,8	5,0 %
<b>Passifs éventuels</b>	274,3	290,2	-15,8	-5,5 %
<b>Engagements de crédit irrévocables</b>	592,9	756,7	-163,8	-21,6 %
<b>Volume de crédit total</b>	<b>18 423,6</b>	<b>20 290,9</b>	<b>-1 867,2</b>	<b>-9,2 %</b>

Tout comme le total du bilan, le **volume de crédits** du groupe SaarLB a baissé de 9,2 % durant l'exercice 2012, passant de 20,3 milliards d'euros à 18,4 milliards d'euros.

Les **créances sur les établissements de crédits**, qui ont baissé d'environ 0,9 milliard d'euros par rapport à l'exercice précédent et se sont établies à 3,2 milliards d'euros, y ont largement contribué. Cette évolution est due

à la réduction de liquidités excédentaires placées en 2011.

La réduction du volume de crédits s'explique également par les **immobilisations financières** (y compris les opérations de mise en pension de titres) qui ont régressé d'environ 1,3 milliard d'euros durant l'exercice écoulé, passant ainsi d'environ 6,5 milliards à environ 5,3 milliards d'euros (soit -19,3 %). Cette

régression est due aux amortissements de titres bancaires et d'investissements auprès de banques et de sociétés internationales, qui ne font pas partie des activités principales de notre banque.

L'évolution des **créances sur clients** est légèrement différente. Elle est fortement impactée par les activités principales du groupe. Les créances sur clients ont augmenté en 2012 de 0,4 milliard d'euros et se sont établies à 9,0 milliards d'euros (contre 8,6 milliards d'euros l'année passée), notamment dans le long terme.

Les **passifs éventuels** de 0,3 milliard d'euros sont restés inchangés (exercice 2011 : 0,3 milliard d'euros), alors que les **engagements de crédit irrévocables** sont inférieurs de 21,6 % à ceux de l'année passée. Ils s'établissent à 0,6 milliard contre 0,8 milliard d'euros en 2011.

L'évolution des encours de crédit se reflète, comme présenté ci-dessous, dans les services de la SaarLB :

Le service **Clientèle d'entreprises** couvre la clientèle d'entreprises en Allemagne, ainsi que la clientèle d'entreprises, les communes et les entreprises municipales et similaires en France. En Allemagne, nos marchés cibles sont la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et les régions limitrophes. En France, la SaarLB se concentre sur le Grand-Est, et notamment sur les régions limitrophes que sont l'Alsace et la Lorraine, où la succursale SaarLB France représente la banque sur les sites de Metz et de Strasbourg.

La tendance positive observée l'année passée s'est poursuivie durant l'exercice 2012. Autant sur nos marchés cibles en Sarre, en Rhénanie-Palatinat et dans les régions limitrophes que sur le territoire français, et notamment en Lorraine et en Alsace, les volumes de crédit ont connu une augmentation sensible en fin d'année. Ceci est dû entre autres au plus grand recours aux activités de conseil et aux services financiers transfrontaliers, prestation qui caractérise entre-temps la SaarLB auprès

des clients français et allemands et que la banque a pu consolider. La SaarLB profite par ailleurs de longues relations avec la clientèle en Allemagne sur lesquelles se sont fondés en 2012 l'accompagnement et le suivi financier de nombreux projets d'investissement. Les nouveaux crédits dans le service Clientèle d'entreprises s'élèvent à 420 millions d'euros (contre 196 millions d'euros l'année passée), dont env. 55 % incombent à l'Allemagne et env. 45 % à la France. Les marges ont sensiblement augmenté par rapport à l'année passée sur le marché français et sont restées au niveau élevé de l'année passée en Allemagne. Les primes de risque sont de plus en plus facilement acceptées sur le marché français. Par ailleurs, la qualité du portefeuille a été optimisée, les notations ayant été meilleures que prévues au niveau des nouveaux contrats. Le volume de crédit total de ce service s'établit à 2,1 milliards d'euros au 31/12/2012 et est ainsi supérieur de 0,2 milliard d'euros à celui de l'exercice 2011.

Le service **Immobilier** est responsable du financement de l'immobilier commercial au sein de la SaarLB. L'accent régional est mis sur le marché cible allemand déjà défini pour le service Clientèle d'entreprises et sur le Grand-Est français, et notamment l'Île-de-France. En France, le suivi des financiers de l'immobilier se fait depuis Paris. Par ailleurs, le secteur Immobilier encadre les mesures de partenariat public-privé (PPP) pour les investissements dans l'équipement et de la formation ainsi que d'autres mesures de construction publiques sur le marché régional allemand. Dans le segment Immobilier, des crédits d'environ 447 millions d'euros (contre 631 millions d'euros pour l'année passée) ont pu être mis en place/prolongés en 2012, dont 202 millions d'euros en France et 245 millions en Allemagne. Sur le marché allemand, les objectifs prévisionnels ont été sensiblement dépassés, soit d'env. 70 %, durant l'exercice passé. Les opérations françaises en revanche sont restées inférieures d'env. 40 % aux objectifs, ce qui s'explique pour l'essentiel par le renforcement de la concurrence dans des opérations

de très bonne qualité. Les marges réalisées sont supérieures aux objectifs dans les deux segments. En France, la non-atteinte des objectifs en termes de volume a pu être compensée par des marges plus élevées. Le volume de crédit du service a globalement augmenté, passant à 2,8 milliards d'euros, soit 0,2 milliard de plus que l'année passée.

Au sein de la SaarLB, le segment **Projets** est responsable du financement de projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables ainsi que dans celui des partenariats public-privé (PPP) sur le marché français. L'accent régional est également mis sur les marchés cibles définis pour le segment Clientèle d'entreprises. Dans le segment Financement de projets, des crédits d'un montant de 393 millions d'euros (contre 561 millions d'euros en 2011) ont été mis en place pour des projets ayant trait aux énergies renouvelables. Comme l'année passée, presque 90 % de ces crédits ont été mis à disposition sur le marché français, ce qui souligne à nouveau le positionnement, la structuration et la compétence juridique du groupe SaarLB en tant que banque régionale franco-allemande. Les volumes prévisionnels ont pu être légèrement dépassés, ce qui est dû notamment aux opérations réalisées en France dans le domaine des énergies renouvelables. Le volume de crédit global du service a augmenté de 0,3 milliard d'euros, passant de 1,5 milliard au 31/12/2011 à 1,8 milliard d'euros au 31/12/2012. Dans le segment PPP France, le groupe a pu consolider son positionnement sur le marché. Le volume global s'établit à présent à 83 millions d'euros contre 53 millions l'année passée.

Le financement de biens immobiliers à usage privé s'opère exclusivement par le biais de la caisse d'épargne-construction sarroise, la **Landesbausparkasse Saar**, qui fait partie du groupe SaarLB et s'effectue en étroite coopération avec les caisses d'épargne sarroises. Le volume de crédits de la Landesbausparkasse était de 0,5 milliard d'euros au 31/12/2012, soit légèrement supérieur au chiffre de l'exercice 2011.

Le secteur Caisses d'épargne, clients institutionnels et clients fortunés s'occupe du conseil et de la gestion du patrimoine des caisses d'épargne, des investisseurs institutionnels et des clients fortunés. Le segment Caisses d'épargne et Clients institutionnels met l'accent sur l'intensification des relations existant avec des clients, sur le renforcement des contacts avec les compagnies d'assurance et les mutuelles dans la région et sur la consolidation des relations commerciales avec les caisses d'épargne en Rhénanie-Palatinat. Parallèlement, ce secteur se charge du refinancement de caisses d'épargne et de municipalités de la région. Le volume de crédits, principalement issu du financement des municipalités dans la région, a légèrement diminué par rapport à l'année passée, passant d'environ 2,1 milliards d'euros à quelque 2,0 milliard. Les nouveaux marchés dans le secteur communal se sont améliorés successivement, notamment pour garantir le faible niveau des intérêts. Le volume de crédits dans ce segment est pratiquement inchangé par rapport à l'année passée, mais les marges sont passées de 6 à 9 points de base par rapport à 2011. La demande au niveau des caisses d'épargne est restée réservée en raison de leurs bonnes liquidités. Le volume de crédits s'est réduit de 131 millions d'euros durant l'exercice 2012 et s'établit à 744 millions.

Les opérations avec les investisseurs institutionnels (sans lien avec l'encours) ont été sensiblement améliorées par rapport à l'exercice précédent, du fait du placement très positif des émissions de la SaarLB.

Les opérations avec les clients fortunés sont toujours caractérisées par une certaine aversion au risque due aux discussions persistantes sur la crise de l'endettement. Par ailleurs, les faibles intérêts font fondre les marges dans le secteur des placements. En complément de la coopération du groupe SaarLB et de la Berenberg Bank, Hambourg, qui existe depuis 2009, nous avons amélioré le positionnement de la SaarLB auprès des clients fortunés en mettant en place en 2012

une équipe spécialisée dans la gestion de fortune et consolidé notre position dans ce segment. Les volumes des mandats de gestion de fortune ont continué d'augmenter.

Le service **Trésorerie et Gestion de portefeuille** gère activement l'ensemble des portefeuilles qui ne sont plus rattachés aux activités principales de la SaarLB. Parmi eux, on distingue les portefeuilles qu'il convient de réduire (pour l'essentiel les investissements auprès de banques et sociétés internationales en dehors des principaux Etats européens, le financement d'immobilier international à usage commercial, des titrisations ainsi que divers sous-portefeuilles de taille plus modeste que la SaarLB souhaite abandonner à moyen terme) et les portefeuilles de liquidités. Ces derniers englobent le dépôt A détenu principalement sous de stricts aspects de liquidité (portefeuilles de titres axés sur des adresses européennes de la catégorie « Investment-grade ») ainsi que le portefeuille ratio de liquidité à un mois (LCR) qui sert à mettre en place des actifs qualifiés conformément à Bâle III. Alors que, conformément à l'orientation stratégique de la SaarLB les portefeuilles ne

faisant plus partie des activités principales de la SaarLB ont été réduits d'env. 0,9 milliard d'euros pour s'établir à 2,8 milliards d'euros, le volume dans le dépôt A est resté au niveau de l'année passée, soit 2,3 milliards d'euros, sur la base des paramètres structurels et des paramètres de placement prescrits. Eu égard à Bâle III, la SaarLB a commencé fin 2011 à constituer un portefeuille ratio de liquidité à un mois. Au 31/12/2012, l'encours représentait environ 0,3 milliard d'euros de titres répondant aux exigences de Bâle III.

Ce service est en outre responsable de la gestion des liquidités et de la gestion actif/passif de la banque. La SaarLB utilise principalement pour ce faire les **opérations sur produits dérivés**. Ces dernières sont essentiellement menées à des fins de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt de la banque. Le volume nominal est de l'ordre de 16,5 milliards d'euros et pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente (16,5 milliards d'euros en 2011). Dans la répartition par type d'opération, les swaps de taux d'intérêt représentent 80,6 % de ce montant.

## REFINANCEMENT

en millions d'euros	31/12/2012	31/12/2011	Δ en millions d'euros	Δ en %
Etablissements de crédit	6 000,3	8 008,1	-2 007,8	-25,1 %
Clients	5 898,2	5 905,4	-7,2	-0,1 %
Titres (dettes titrisées)	5 114,7	4 329,4	785,3	18,1 %
<b>Volume des dettes</b>	<b>17 013,3</b>	<b>18 242,9</b>	<b>-1 229,6</b>	<b>-6,7 %</b>

Les **dettes envers les établissements de crédit** ont baissé de 2,0 milliards d'euros (soit -25,1 %) par rapport à l'année passée pour s'établir à 6,0 milliards d'euros. Cette évolution s'explique par la réduction de dettes à court terme dans les opérations de trésorerie qui ont régressé de 41,5 % par rapport à l'exercice 2011.

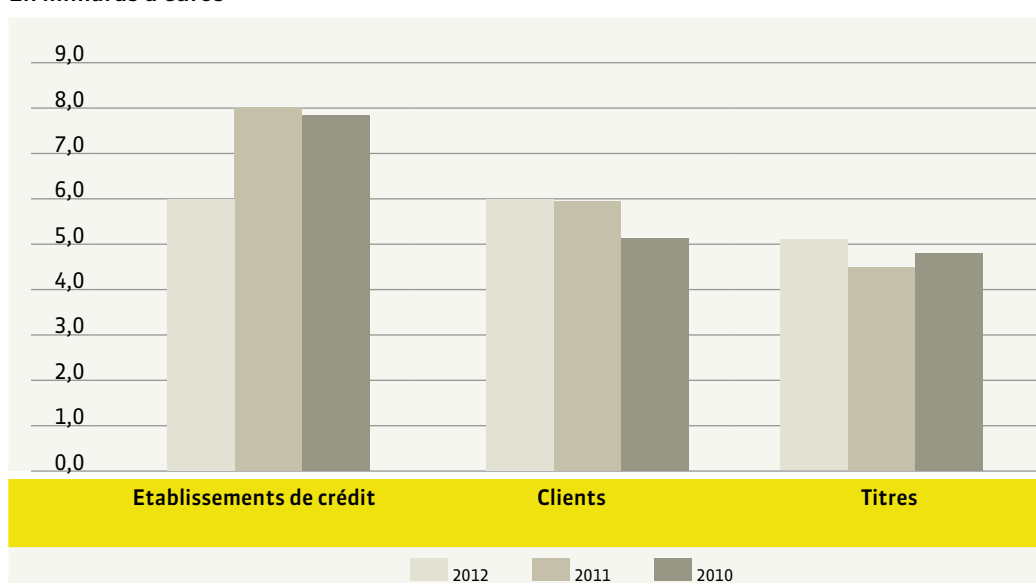
En revanche, les **dettes envers la clientèle** sont restées au niveau de l'année passée, soit 5,9 milliards d'euros en 2012.

Les **dettes titrisées (titres)** ont augmenté en 2012, passant de 4,3 milliards d'euros à 5,1 milliards. La hausse de 0,8 milliard d'euros par rapport à l'exercice 2011 est due en premier

lieu aux fluctuations de liquidité pour les opérations non sécurisées, ce qui s'explique en premier lieu par les placements effectués par le segment Caisses d'épargne et clients institutionnels dans le cadre de Private Placements.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la structure du passif du groupe SaarLB.

#### En milliards d'euros



#### CAPITAL SUBORDONNÉ

Le capital subordonné a baissé durant l'exercice 2012, passant de 351,9 millions d'euros à 335,1 millions. Les dettes subordonnées et le capital avec droit de jouissance venus à échéance régulièrement, correspondant à un volume de 27,5 millions d'euros, n'ont pas été remplacés. La part de capitaux externes dans les apports tacites a augmenté de 10,7 millions d'euros en 2012 du fait des échéances résiduelles plus courtes dans le cadre de la comptabilisation séparée (« Split Accounting »).

#### CAPITAUX PROPRES INSCRITS AU BILAN

Les capitaux propres inscrits au bilan ont augmenté de 96,8 millions d'euros, passant de 462,0 millions à 558,8 millions d'euros. La variation est due d'une part à l'augmentation de la réserve de réévaluation, qui est passée de -11,6 millions d'euros en 2011 à 43,6 millions en

2012, et d'autre part à la hausse importante du bénéfice au bilan (49,7 millions d'euros) qui dépasse celui de l'exercice précédent de 38,4 millions d'euros.

#### CAPITAUX PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Au 31/12/2012, date de déclaration, la dotation en fonds propres de la SaarLB, calculée conformément aux dispositions réglementaires (réglementation sur la solvabilité – SolvV) a baissé, passant de 865,2 millions d'euros le 31/12/2011 à 845,4 millions d'euros. Cette réduction s'explique d'une part par la baisse du capital avec droit de jouissance au titre de l'article 10 paragraphe 5 de la loi allemande sur le crédit (KWG), d'un montant de 30,0 millions d'euros, et d'autre part par la régression des apports tacites à terme équivalant à 10,0 millions d'euros. Du fait de l'échéance résiduelle, ces deux composantes des fonds propres ne doivent plus être imputées aux fonds propres. Recourant aux dérogations au titre de l'article

31 KWG, la SaarLB n'établit plus de déclaration de groupe réglementaire.

Les fonds propres de base avant déduction ont baissé d'environ 10,1 millions d'euros pour s'établir à 812,1 millions d'euros : ceci est dû à deux apports tacites à terme qui, du fait de la date d'échéance, ne peuvent plus être imputés aux fonds propres.

Les fonds propres complémentaires avant déduction se sont établis à 139,4 millions d'euros (contre 173,0 millions l'année passée) et ont donc également connu une baisse car les dettes subordonnées et les capitaux avec droit de jouissance ne sont plus imputés aux capitaux réglementaires, sachant toutefois que l'imputation moindre des capitaux avec droit de jouissance était la plus importante.

Les provisions pour dépréciations, dont une moitié est prélevée sur les capitaux propres et l'autre sur les capitaux complémentaires, ont baissé de 22,1 millions d'euros et atteignent à présent 87,0 millions d'euros. Ce montant résulte de la différence entre les provisions sur immobilisations effectives, constituées en fonction de critères économiques, et celles prescrites par les dispositifs prudentiels réglementaires.

Le poste pour participations, dont une moitié est prélevée sur les capitaux propres et l'autre sur les capitaux réglementaires, a également légèrement baissé pour s'établir à 19,1 millions d'euros (contre 20,9 millions d'euros pour l'année passée).

Au 31/12/2012, les positions à risques de la SaarLB s'établissent à 7 181 millions d'euros (exercice précédent : 7 618 millions d'euros), et ont donc baissé, tout comme le total du bilan, de 437 millions d'euros. La baisse des positions à risques s'explique en premier lieu par la réduction des opérations non stratégiques.

A la date du 31/12/2012, le ratio des fonds propres est de 10,6 %, soit nettement supérieur à celui de l'an passé (9,9 %) ; le coefficient

de solvabilité s'est amélioré, passant de 11,4 % l'année passée à 11,8 % en 2012.

Les fonds propres de base sont renforcés avec l'adoption des comptes annuels (code de commerce) de la société dominante du groupe, la SaarLB, du fait de l'augmentation des réserves au titre de l'article 340g HGB d'un montant de 30,3 millions d'euros.

Depuis début 2013, la banque est en négociations avec les actionnaires pour renforcer les apports tacites des caisses d'épargne sarroises eu égard aux exigences en fonds propres requises au titre de Bâle III. L'évolution des négociations est positive ; ces dernières visent à ce que le Sparkassenverband Saar, dans le cadre d'une conversion d'apports jusqu'à présent tacites, accroisse ses parts dans le capital social de la SaarLB donnant droit au vote à 25,1 % à partir du 30/09/2013. Pour le reste des apports tacites de caisses d'épargne sarroises, il est envisagé d'autoriser la SaarLB à exiger, si besoin est, la conversion en noyau dur des fonds propres de base à partir du 1er janvier 2016.

Néanmoins, la banque a progressé dans la mise en œuvre des nouvelles régulations au titre de Bâle III/CRD IV et CRR et déjà défini les mesures à réaliser en 2013 dans le cadre d'une étude correspondante.

## RAPPORT ADDITIONNEL

Il ne s'est produit aucun événement significatif après la clôture de l'exercice.

## RAPPORT PRUDENTIEL

### PRINCIPES DE BASE DE LA GESTION ET DE LA SURVEILLANCE DES RISQUES

La gestion et la surveillance des risques au sein de la SaarLB sont fondées sur des principes

standardisés. Sauf mention contraire, les données exposées ci-dessous concernent le groupe SaarLB dans son ensemble. Le pilotage des filiales et des entreprises At-Equity s'effectue dans le cadre du contrôle des participations.

Les principes fondamentaux de la gestion et de la surveillance des risques sont définis dans la stratégie de la SaarLB en matière de risques. En accord avec la stratégie d'entreprise, le Comité de direction réglemente la gestion des différentes catégories de risques auxquels est exposée la SaarLB, à savoir les risques de crédit (risques d'écart de taux d'intérêt, risques participatifs et risques pays inclus), les risques liés aux prix du marché, les risques de liquidité et les risques opérationnels. Le Comité de direction garantit et surveille l'application des règles.

L'objectif principal de toute activité commerciale de la SaarLB est d'obtenir un rendement adéquat et durable en fonction des risques. La SaarLB peut encourir des risques uniquement dans la mesure où elle est capable de les supporter.

Le rôle de la stratégie en matière de risques est donc de définir des limites appropriées pour les principales catégories de risques et d'établir des processus en vue de l'identification, de la mesure et de la gestion de ces risques.

La SaarLB dispose de structures organisationnelles et de processus clairement définis qui déterminent les missions, compétences et responsabilités de ses collaborateurs. L'organigramme même de la SaarLB tient compte des dispositions réglementaires définissant les exigences minimales de gestion des risques (MaRisk) et de solvabilité (SolvV) quant aux fonctions, d'une part, Marché et Commerce (secteurs d'activité) et, d'autre part, Suivi du marché, Exécution des opérations et Contrôle des risques.

Tandis que les secteurs d'activité sont séparés comme voulu par le modèle d'entreprise de la

SaarLB, la mise en place des services Suivi du marché et Exécution des opérations a donné lieu à la mise en commun de compétences clés.

Le service Pilotage général de la banque est en charge du contrôle de toutes les catégories de risques émanant des portefeuilles. Le service Suivi du marché demeure responsable de la gestion et du contrôle des risques de crédit au niveau des engagements individuels et des sous-portefeuilles. À cet égard, un rapport prudentiel commun sur la gestion du risque intègre un compte-rendu sur l'ensemble des catégories de risques.

Le service d'audit interne est directement subordonné au Comité de direction et sur le plan disciplinaire, au Président du Comité de direction. En tant que service indépendant à l'intérieur de l'entreprise, il a pour mission de contrôler et d'évaluer dans les détails toute activité et processus de la SaarLB de même que le système de contrôle interne ainsi que la gestion et le contrôle du risque, à l'aide de méthodes axées sur l'examen des risques. Son domaine de compétence s'étend également aux activités et processus externalisés. L'audit interne remplit ses tâches dans le respect des dispositions légales et des exigences formulées par la SaarLB (par exemple la loi allemande sur le crédit (KWG), les exigences minimales en termes de gestion du risque), dans la mesure où celles-ci s'appliquent.

Dès l'entrée en vigueur du 4<sup>ème</sup> amendement de la gestion du risque (MaRisk) le 14/12/2012, la SaarLB a commencé à préparer la mise en œuvre des nouvelles exigences et finalisera probablement ces travaux comme prescrit à la fin de l'année 2013.

## **GESTION DES CAPITAUX**

Les dispositions réglementaires en matière de solvabilité (SolvV), tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques, sont essentielles pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

## CAPITAUX RÉGLEMENTAIRES

L'Office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) ayant autorisé la SaarLB à utiliser l'approche de notation interne avancée IRBA (Internal Rating Based Approach Foundation) depuis le 01/01/2007, celle-ci a recours à cette méthode pour calculer les exigences de fonds propres conformes à la réglementation sur la solvabilité (SolvV).

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les apports tacites et les réserves prévues aux termes de l'art. 340 g du code de commerce allemand, HGB) et du capital complémentaire (principalement le capital avec droit de jouissance et les dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

La réglementation stipule que le ratio fonds propres / positions à risque (coefficient global), déterminé conformément aux prescriptions de la réglementation sur la solvabilité (SolvV), ne doit pas être inférieur à 8,0 %. La SaarLB a instauré en interne un objectif minimal plus rigoureux de 10,0 % pour le coefficient global et a fixé à 8,0 % le taux minimal

du ratio des fonds propres de base. Ce dernier correspond au ratio capital de base (en tenant compte des postes déductibles) / positions à risque.

Le respect de ces objectifs est garanti dans la durée par le biais d'une planification à moyen terme sur une période de cinq ans. C'est la division Développement de l'entreprise de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite collecté par le service Controlling, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

Les indices de solvabilité réglementaires à la clôture du bilan (31/12/2012) et les chiffres correspondants de l'année passée sont présentés dans le relevé ci-dessous. Depuis la mi-2001, la SaarLB n'établit plus de déclaration de groupe réglementaire. Les valeurs ne se réfèrent donc plus qu'à l'établissement individuel.

Indices de solvabilité réglementaires (SolvV)	31/12/2012	31/12/2011
Positions à risques (en millions d'euros)	7 181	7 618
Fonds propres (en millions d'euros)	845	865
dont : fonds propres de base (en millions d'euros)	759	757
Coefficient global (en %)	11,8 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de base (en %)	10,6 %	9,9 %

Les ratios de la SaarLB ont sensiblement augmenté par rapport à l'année passée du fait de la baisse des actifs à risques. Les taux minimaux requis par la réglementation ont été respectés tout au long de l'exercice, tout comme les taux plus rigoureux visés par la SaarLB. Les résultats des tests de stress

exigés par la réglementation confirment le niveau globalement satisfaisant des fonds propres de la SaarLB : même dans l'hypothèse d'un repli conjoncturel, le coefficient global au 31/12/2012 se maintient à 10,0 % et le ratio des fonds propres à 9,0 %.

## CAPITAL ECONOMIQUE (CAPACITE A SUPPORTER LES RISQUES)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

La masse de couverture des risques se calcule en principe sur la base des normes d'information financière IFRS et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter.<sup>1</sup> Sur la période couverte par le présent rapport, la SaarLB a développé le calcul de la capacité à supporter les risques ayant des impacts sur les éléments de la masse de couverture disponible :<sup>2</sup>

Eléments de la masse de couverture du risque (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Delta
Résultat après impôts (minium depuis le début de l'année et estimation)	74,1	11,1	+63,0
+ Capital de base	132,1	132,1	-
+ Réserve de capital	50,8	50,8	-
+ Résultats non distribués	154,1	129,3	+24,8
+ Apports tacites sans échéance	137,0	137,0	-
+ Apports tacites à échéance fixe	252,3	252,3	-
+ Droits de jouissance	38,5	38,5	-
+ Dettes subordonnées	124,0	133,8	-9,8
+ Réserve de réévaluation	58,7	-19,0	+77,7
<b>Masse de couverture des risques</b>	<b>1 021,7</b>	<b>865,9</b>	<b>+155,7</b>
./. Immobilisations incorporelles	-2,0	-2,1	+0,1
./. Solde réserves tacites / charges tacites issues de titres (LaR et HtM)	-0,4	-39,5	+39,1
./. Excédent d'impôts différés porté à l'actif	8,0	-13,3	+21,4
<b>Masse de couverture en cas de liquidation</b>	<b>+1 027,3</b>	<b>+811,0</b>	<b>+216,3</b>
./. Pertes dues aux positions exposées à un risque de perte	-21,3	-20,9	
./. Pertes attendues sur la période d'analyse des risques	-30,5	-22,8	
<b>Masse de couverture disponible</b>	<b>+975,5</b>	<b>+767,4</b>	
Présentation réalisée jusqu'à présent :			
<b>Masse de couverture en cas de liquidation</b>	<b>+1 027,3</b>	<b>+811,0</b>	<b>+216,3</b>
./. Réserves pour risques commerciaux et stratégiques		-46,7	
./. Réserves pour risques liés à l'immobilier		-6,7	
./. Réserves pour risques de liquidité et de réputation		-17,7	
<b>Masse de couverture disponible (jusqu'à présent)</b>		<b>+739,9</b>	

<sup>1</sup> En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture, mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

<sup>2</sup> Les valeurs comparatives au 31/12/2011 ont été ajustées au nouveau système, un report sur la masse de couverture disponible est contenu dans la présentation du rapport prudentiel des états financiers consolidés 2011. Le résultat après impôts tient compte exclusivement des impôts à verser effectivement à la date de clôture du rapport en cas de liquidation. Tous les impôts ont été déclarés à la date de comparaison, les impôts différés compensatoires étaient compris dans la réserve de réévaluation.

La masse de couverture du risque augmente sensiblement par rapport à l'année précédente, ce qui est principalement imputable au résultat plus élevé, à une dotation aux résultats non distribués et aux effets positifs résultant de la réserve de réévaluation. Les légères régressions au niveau des dettes subordonnées sont largement compensées.<sup>3</sup> La masse de couverture du risque disponible est déterminée à partir de la masse de couverture du risque dont sont déduits d'autres effets réducteurs :

- Dans la masse de couverture en cas de liquidation, on déduit de la masse de couverture des éléments qui n'auraient aucune valeur en cas de liquidation.
- On détermine par ailleurs des réserves pour d'éventuelles réductions de la masse de couverture du risque sur la période considérée d'un an, dont il n'est plus tenu compte explicitement dans la modélisation de la capacité économique à supporter le risque.

Dans le cadre de la gestion économique du capital-risque, la SaarLB contrôle son profil de risque et garantit sa capacité à supporter les risques en comparant une fois par mois le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, les principales catégories de risque<sup>4</sup> suivantes font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,95 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque et de manière pluridisciplinaire par le capital-risque (globalement) alloué. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont à valider au moins une fois par an.

<sup>3</sup> En 2013, c'est-à-dire sur la période considérée d'un an, des dettes subordonnées équivalant à environ 10 millions d'euros viendront à échéance.

<sup>4</sup> Selon le nouveau système, les risques suivants sont venus s'ajouter aux catégories de risques considérées jusqu'à présent : comportement inattendu des épargnants en matière de construction, risque immobilier, risques stratégiques / risques commerciaux et risques de réputation.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP au 31/12/2012 sont présentés dans le relevé ci-dessous :<sup>5</sup>

Capacité à supporter les risques (ICAAP) (en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	331,1	430,0	77,0 %	338,5	430,0	78,7 %
dont risques de défaillance des débiteurs	(141,2)	(180,0)	78,4 %	(136,2)	(180,0)	75,7 %
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(189,9)	(250,0)	75,9 %	(202,2)	(250,0)	80,9 %
Risque de marché	32,2	90,0	35,8 %	12,0	90,0	13,3 %
Risque opérationnel	2,6	5,0	51,1 %	2,1	5,0	41,8 %
Risque de réputation	0,0	2,0	0,0 %	0,0	2,0	0,0 %
Comportement inattendu des épargnants en matière de construction	0,6	3,0	19,7 %	1,0	3,0	32,5 %
Risque immobilier	13,3	15,0	88,5 %	13,3	15,0	88,5 %
Risque strat./risque commercial	72,7	85,0	85,5 %	68,1	85,0	80,1 %
<b>Total</b>	<b>452,4</b>	<b>630,0</b>	<b>71,8 %</b>	<b>434,8</b>	<b>630,0</b>	<b>69,0 %</b>
<b>Masse de couverture disponible</b>		<b>975,5</b>			<b>767,4</b>	
<b>Masse de couverture économique libre</b>		<b>523,1</b>			<b>332,5</b>	

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques).

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque ont également été déterminés dans plusieurs scénarios, entre autres en cas de déclin conjoncturel grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du

portefeuille de crédit dans une branche spécifique et une extension des écarts de crédit. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées également pour toutes les autres catégories de risques.

<sup>5</sup> La capacité à supporter les risques a été recalculée pour la date du 31/12/2011 prise à titre de comparaison. Par rapport au système présenté dans le rapport précédent, les risques d'écart des taux d'intérêt notamment (+ 169,9 millions d'euros) et les risques de marché (+ 4,6 millions d'euros) sont quantifiés à un niveau plus élevé dans les chiffres comparatifs : dans les risques d'écart des taux d'intérêt, les écarts pris comme hypothèse sont sensiblement élargis, partant de l'expérience faite durant la crise financière ; au niveau du risque de marché, on ne prend plus comme hypothèse forfaitaire une durée de détention de 10 jours, mais on quantifie les pertes risquant de se produire au cours d'une année. En contrepartie, les besoins en capital imputés aux risques opérationnels ne sont plus les besoins réglementaires mais les besoins attendus sous l'angle économique (-20,7 millions d'euros). L'utilisation des limites allouées à la date de clôture du rapport est également présentée au 31/12/2011 à titre de comparaison.

Déclin conjoncturel grave (en millions d'euros)	31/12/2012 Besoin en capital	31/12/2011 Besoin en capital
Risque de crédit	306,8	332,0
dont risques de défaillance des débiteurs	(155,8)	(166,0)
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(151,0)	(166,0)
Risque de marché	12,2	9,6
Risques opérationnels	1,3	1,0
Risque de réputation	0,0	0,0
Comportement inattendu des épargnants en matière de construction	0,5	0,8
Risque immobilier	10,2	10,2
Risque stratégique/risque commercial	38,3	36,0
<b>Total du besoin en capital</b>	<b>369,3</b>	<b>389,7</b>
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>523,1</b>	<b>332,5</b>

Alors que le besoin en capital total baisse légèrement, la masse de couverture économique libre augmente par rapport à l'année passée et dépasse de loin le besoin en capital à la date de clôture du rapport.<sup>6</sup>

## RISQUE DE CRÉDIT

Par risque de crédit, la SaarLB entend le risque de défaillance de débiteurs et les risques d'écart des taux d'intérêt. Par risque de défaillance des débiteurs, la SaarLB entend le risque que la solvabilité de l'un de ses partenaires commerciaux se dégrade à tel point qu'il ne puisse plus satisfaire intégralement, partiellement ou dans les délais convenus, à ses obligations de paiement ou de mise à disposition vis-à-vis de la SaarLB. Outre le risque de crédit classique, le risque de défaillance des débiteurs englobe également le risque émetteur, le risque de contrepartie, le risque pays et le risque de participation. D'autres risques de crédit (risques d'écart des taux d'intérêt) résultent de variations des cours du portefeuille des titres existants (y compris

dérivés de crédits et titrisations), dues à la solvabilité.

La stratégie prudentielle détermine dans quelle mesure des risques de défaillance des débiteurs peuvent être encourus. Le processus stratégique fixe annuellement une limite en matière de risque de défaillance des débiteurs sur la base de la capacité de la banque à supporter les risques. Afin de pouvoir réguler les risques de concentration et favoriser l'opérationnalisation, différentes limitations sont instaurées en fonction de la solvabilité des emprunteurs ou des transactions, des marchés géographiques et des branches.

L'ensemble des processus dans le domaine des opérations de crédit, y compris les systèmes de gestion et de surveillance, est documenté de manière détaillée dans le Manuel de crédit de la SaarLB. Les processus qui y sont définis comme essentiels sont mis en œuvre de manière transversale et uniformisée dans l'ensemble des secteurs de suivi de marché. Le Manuel de crédit est continuellement modifié

<sup>6</sup> Dans la présentation du scénario de stress au 31/12/2011, déterminée selon le nouveau système à des fins comparatives, les répercussions économiques directes auraient certes pu être supportées, mais la perte simultanée ICAAP 2000 n'aurait plus été couverte. Sous l'angle réglementaire, les pertes liées au scénario et un stress supplémentaire réglementaire auraient été couverts au 31/12/2011.

afin de pouvoir s'adapter aux exigences internes et externes.

L'évaluation des risques de défaillance des débiteurs se fait tout d'abord au niveau de chaque emprunteur et de chaque unité bénéficiaire de crédit (en termes de réglementation bancaire). Pour ce faire, la SaarLB utilise les systèmes de notation pour les banques, les entreprises (incluant les entreprises municipales et similaires), les collectivités territoriales de divers pays, le leasing (sociétés de leasing et SPC de leasing immobilier), les assurances, les transactions immobilières internationales, le financement de projets, les risques pays et les risques de transfert ainsi que le groupement de partage des pertes DSGV de la société RSU Rating Service Unit GmbH & Co. KG, Munich. Ces processus sont complétés par les modules Évaluation standard des caisses d'épargne et Évaluation du secteur immobilier des caisses d'épargne élaborés par la Sparkassen Rating und Risikosystem GmbH de Berlin. Tous ces processus de notation ont été homologués par l'Office allemand de surveillance des services financiers (BaFin) et peuvent donc être utilisés, dans le cadre de l'approche de notation interne avancée (IRBA), pour calculer les exigences de fonds propres selon la réglementation sur la solvabilité (SolvV). Ils sont validés chaque année par la SaarLB, conjointement avec les partenaires mentionnés, sur la base du portefeuille de crédits actuel.

Des paramètres d'entrée essentiels pour la partie quantitative de l'analyse de solvabilité effectuée dans le cadre des processus de notation proviennent d'un système d'analyse du bilan qui est compatible avec les principales normes comptables (entre autres le Code de commerce allemand, IFRS et US-GAAP) et permet d'effectuer des comparaisons entre pairs et entre branches. Parallèlement à l'évaluation de la solvabilité des emprunteurs, l'évaluation du risque de défaillance tient également compte, si nécessaire, des risques liés au produit, au projet ou au pays, ainsi que des risques liés aux opérations de transfert.

Au terme de l'évaluation, chaque débiteur se voit attribuer une catégorie de notation, sur une échelle de 25 niveaux, en fonction de son risque de défaillance. Ainsi, il est possible de comparer les résultats des différents processus de notation.

Afin de minimiser les risques et conformément aux dispositions de la SaarLB, des garanties bancaires usuelles sont prises en compte, notamment des droits de gage immobiliers, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement dans le domaine du droit des obligations. Le traitement et l'évaluation des garanties sont définis dans le Manuel des garanties. Le calcul et la fixation de la valeur des garanties sont documentés de manière transparente. Dans le cadre d'opérations commerciales avec des dérivés, des contrats-cadres sont conclus afin de prévoir la compensation des risques mutuels (« close-out-netting »). Il existe avec certains partenaires commerciaux des accords concernant les garanties qui permettent de limiter le risque de contrepartie à un montant maximal convenu.

Grâce à un système d'alerte anticipée adéquatement paramétré (notamment via la mise à jour annuelle des notations), il est possible d'identifier des engagements qui présenteraient des risques et de les soumettre à un suivi approfondi. Ce dernier s'effectue en principe au niveau du suivi du marché, tout comme le traitement des crédits à problèmes.

Afin de respecter les exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk), les risques de défaillance des débiteurs issus d'opérations commerciales sont contrôlés quotidiennement par le biais de l'exécution des opérations. Cette surveillance porte en particulier sur l'ensemble des transactions impliquant des instruments financiers dérivés (risque de défaillance d'un contractant). Sur le modèle des méthodes réglementaires d'évaluation du marché (SolvV), toutes les opérations commerciales effectuées avec un même client sont répertoriées dans un

système informatique à l'échelle du groupe SaarLB et imputées sur les lignes de crédit octroyées audit client, lesquelles comprennent également une limite de settlement.

La notation interne joue un rôle fondamental dans la gestion et la surveillance des risques de défaillance des débiteurs à l'échelle de la banque. En revanche, actuellement, les garanties n'entrent dans la prise de décision qu'au niveau des engagements individuels. Ainsi, pour le moment, les garanties (en tant que techniques de réduction du risque de crédit) ne sont notamment pas prises en compte dans le calcul des fonds propres à constituer selon la réglementation sur la solvabilité (SolvV). La stratégie prudentielle permet de clairement définir les limites de l'engagement brut pour les unités d'emprunteurs en fonction des catégories de notation, des marchés découlant de la stratégie commerciale et des types de clients. Par ailleurs, dans les branches que la SaarLB considère à risques, la conclusion de nouveaux marchés doit se faire de manière sélective et uniquement dans le but d'améliorer le portefeuille de la branche en question. Enfin, la fixation des prix doit obligatoirement prendre en compte les risques, via un outil de calcul adéquat.

Pour chaque décision d'octroi de crédit, les services de marché et de suivi de marché compétents veilleront, au cas par cas, au respect de la stratégie prudentielle.

Le rapport prudentiel conforme aux exigences minimales en matière de gestion des risques (MaRisk) est diffusé chaque trimestre à tous les membres du Comité de direction, au Conseil d'administration et au Comité de risques de la SaarLB. Il contient une analyse du portefeuille de crédits, notamment du point de vue de la répartition par classe de notation, par branche et par pays, ainsi qu'un résumé des ajustements résultats/prévisions par rapport à la stratégie prudentielle.

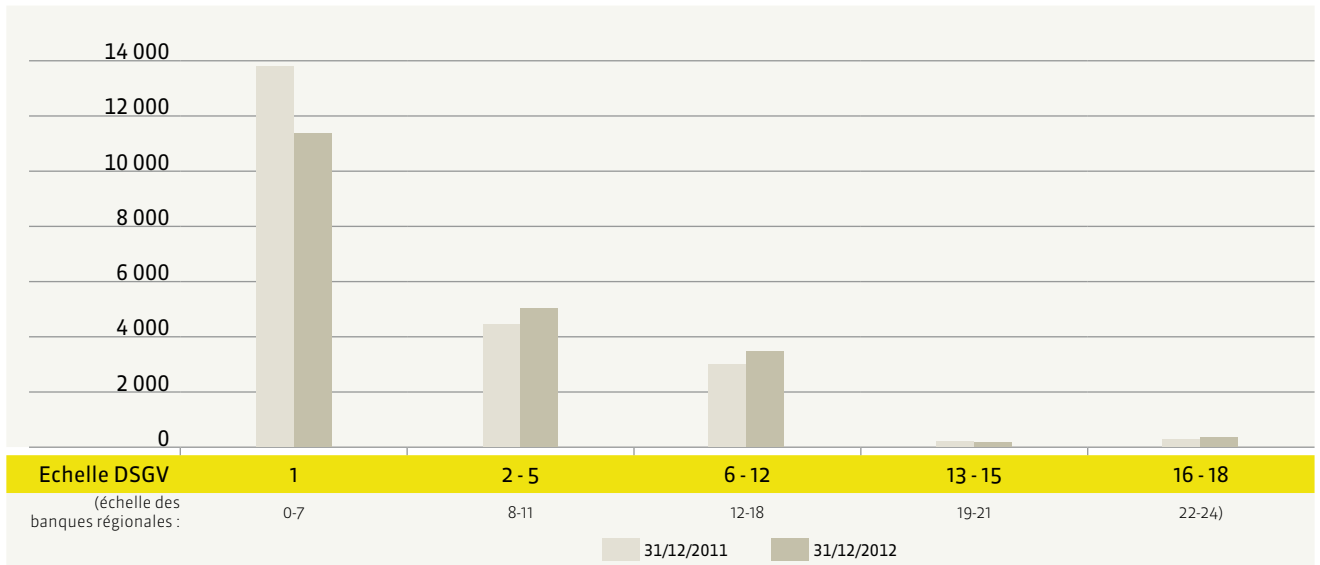
La SaarLB utilise en outre le modèle de portefeuille de crédit « Credit Risk+ » pour l'analyse

des risques au niveau du portefeuille, notamment pour le calcul de la capacité à supporter les risques. Ce modèle permet à la SaarLB d'analyser le volume total de ses créances exposées à des risques de défaillance, en le pondérant selon la probabilité de défaillance des différents emprunteurs, établie à partir de leur catégorie de notation. La VaR crédit (Credit-Value at Risk) joue ici un rôle fondamental : elle se compose des pertes prévues (expected loss), qui sont prises en compte par le biais d'une tarification axée sur les risques, et des pertes imprévues (unexpected loss) qui doivent être couvertes par le capital-risque dans le cadre de la capacité à supporter les risques.

#### **ANALYSE DU PORTEFEUILLE (ECONOMIQUE)**

Les informations données dans les chapitres suivants « Analyse du portefeuille (économique) » et « Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque » correspondent à l'approche interne du risque (« management approach ») et font apparaître à la date de clôture du rapport une exposition maximale à hauteur de 20 139 millions d'euros contre 21 896 millions d'euros au 31/12/2011. Les informations diffèrent ainsi peu des données de bilan (balance sheet approach, voir chapitre « Analyse du portefeuille (bilan) ». Ces légers écarts s'expliquent entre autres par la prise en compte de facteurs de majoration (add-ons) lors du calcul de l'exposition des instruments financiers dérivés selon la méthode d'évaluation du marché, de risques de contrepartie issus d'opérations de mise en pension de titres et de produits dérivés de crédit à des valeurs nominales.

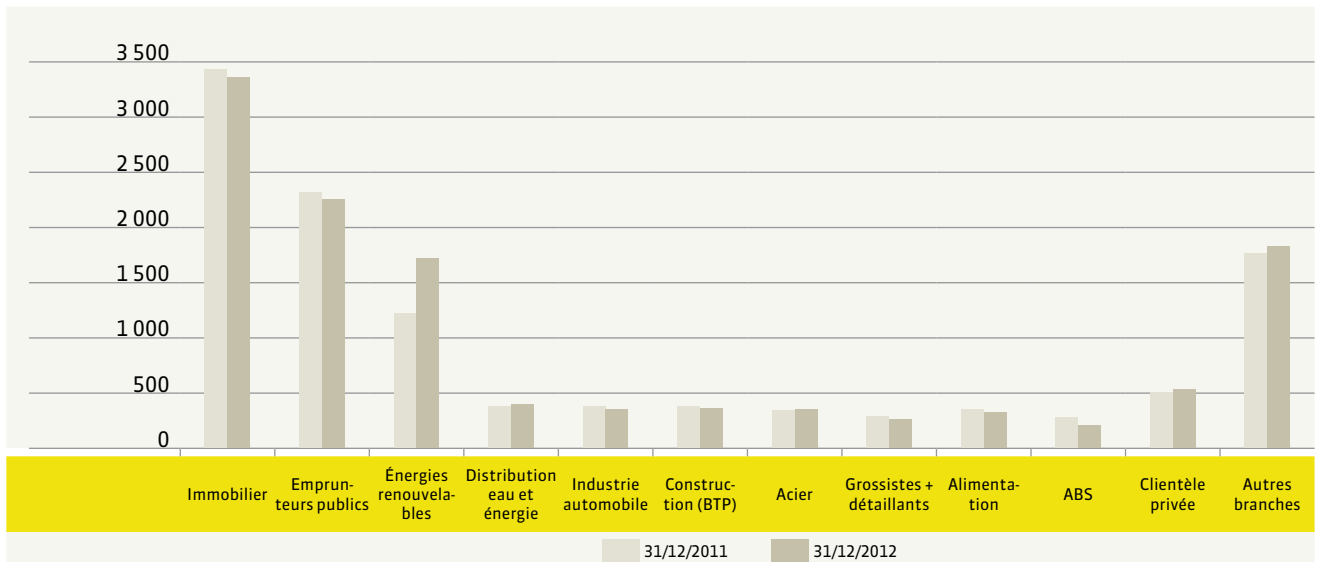
### Exposition par catégorie de notation (en millions d'euros)



Environ 81 % de l'exposition se situent dans la catégorie d'investissement « Investment grade » (catégories de notation 1 à 5 selon l'échelle DSGV). Ce pourcentage a baissé de trois points environ par rapport à l'année passée, ce qui s'explique notamment par la régression des expositions dans la catégorie de notation 1.

Aux fins de pilotage économique et d'orientation stratégique de l'exposition des branches, la SaarLB a recours à une clé de regroupement axée sur la valeur ajoutée et les risques qui permet de classer l'exposition en 32 secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous décrit la répartition de l'exposition selon les secteurs d'activité (à l'exception du secteur bancaire, traité séparément plus loin, qui représente près de 42 % de l'exposition totale).

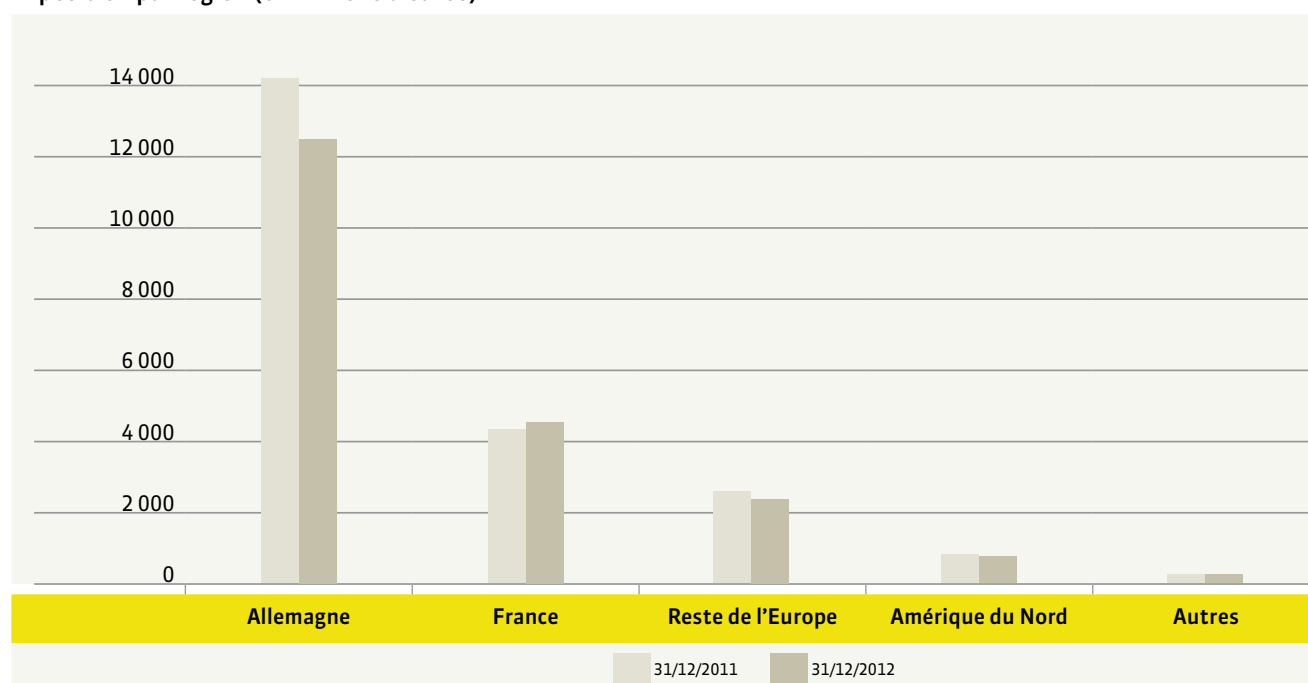
### Exposition de la clientèle par branche (en millions d'euros)



Le portefeuille par branche, notamment le portefeuille d'entreprises, de la SaarLB reste bien diversifié. L'immobilier, la branche la plus importante (parallèlement au secteur bancaire), représente environ 17 % de l'exposition totale (banques incluses), contre 15 % l'année passée.

Cette année, le secteur-cible des énergies renouvelables a bénéficié d'un net renforcement des engagements à hauteur de 448 millions d'euros. En revanche, l'exposition a baissé notamment dans le secteur bancaire (de 2 097 millions d'euros).

### Exposition par région (en millions d'euros)



Pour représenter la répartition de l'exposition par pays, la SaarLB utilise la clé officielle de la Banque fédérale allemande de façon standard pour chaque pays. Les regroupements régionaux sont alors effectués en tenant compte des interpénétrations économiques à l'échelle mondiale et régionale. La majeure partie du portefeuille par pays se trouve en Allemagne et en France, les marchés-cibles de la SaarLB, avec une part d'env. 85 % de l'exposition (contre 84 % au 31/12/2011). Viennent ensuite les

engagements dans le reste de l'Europe avec 12 % (contre 13 % au 31/12/2011), sachant que les expositions en Irlande et dans les pays d'Europe du Sud, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, s'élèvent à 445 millions d'euros au total (dont 71 % dans la catégorie « Investment-grade »). Sur la période couverte par le présent rapport, la SaarLB a surtout augmenté le volume de ses opérations avec la France, tout en réduisant légèrement ses opérations en Allemagne (notamment avec les banques) et en dehors des marchés-cibles.

<b>Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b> <b>Régions</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Allemagne	6 478	7 815
France	418	707
Reste de l'Europe	1 364	1 775
Amérique du Nord	213	264
Autres	69	77
<b>Total</b>	<b>8 542</b>	<b>10 639</b>

Les créances sur les établissements de crédit, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, incorporé au poste Immobilisations financières du bilan, se composent majoritairement de créances sur des instituts implantés en Europe et plus particulièrement sur des établissements de crédit allemands.

L'exposition bancaire baisse de 2 097 millions au total dans toutes les régions sur la période couverte par le présent rapport ; la baisse est la plus forte en termes absolus en Allemagne (1 338 millions d'euros) et en termes relatifs en France (-41 %).

<b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros) au 31/12/2012</b>							<b>31/12/2011</b>
<b>Branches</b>	<b>Allemagne</b>	<b>France</b>	<b>Reste de l'Europe occidentale</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
Emprunteurs publics	1 559	483	198	0	25	2 264	2 314
Immobilier	1 360	1 414	332	230	0	3 335	3 364
Industrie automobile	222	68	9	0	0	299	326
ABS	8	0	90	9	0	107	160
Grossistes + détaillants	229	12	2	0	0	242	248
Construction	138	177	6	0	0	320	341
Distribution eau et énergie	214	31	111	0	2	359	353
Acier	303	7	17	0	0	327	312
Énergies renouvelables	389	1 295	0	0	0	1 684	1 236
Alimentation	125	69	85	0	6	285	297
Clientèle privée	420	130	2	0	0	552	508
Autres branches	1 241	367	165	35	12	1 821	1 798
<b>Total</b>	<b>6 208</b>	<b>4 053</b>	<b>1 016</b>	<b>275</b>	<b>46</b>	<b>11 597</b>	<b>11 258</b>

Les créances sur clients, y compris l'encours des titres équivalents à des crédits, incorporé au poste Immobilisations financières du bilan, concernent également majoritairement

(à près de 97 %) des clients domiciliés ou résidant en Europe occidentale. Les clients allemands et français représentent la majeure partie de cette clientèle avec près de 91 %.

<b>Banques : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b> <b>Catégories</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
inférieure ou égale à 1 million d'euros	35	74
> 1 million à 5 millions d'euros	142	281
> 5 millions à 10 millions d'euros	164	335
> 10 millions à 20 millions d'euros	700	706
> 20 millions à 50 millions d'euros	1 500	1 864
> 50 millions à 100 millions d'euros	1 424	1 499
> 100 millions à 250 millions d'euros	2 006	2 443
> 250 millions à 500 millions d'euros	1 078	1 675
> 500 millions à 1 milliard d'euros	1 492	699
> 1 milliard à 2,5 milliards d'euros	0	1 062
<b>Total</b>	<b>8 542</b>	<b>10 639</b>

Les opérations avec les établissements de crédit s'effectuent essentiellement dans les catégories supérieures et ont légèrement augmenté sur la période couverte par le rapport.

Les modifications dans les catégories supérieures s'expliquent par le passage de différents clients dans des catégories limitrophes.

<b>Secteur non bancaire : risque de crédit maximal (en millions d'euros)</b> <b>Catégories</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
inférieure ou égale à 1 million d'euros	695	742
> 1 million à 5 millions d'euros	1 116	1 211
> 5 millions à 10 millions d'euros	1 912	1 770
> 10 millions à 20 millions d'euros	3 150	2 865
> 20 millions à 50 millions d'euros	3 057	2 965
> 50 millions à 100 millions d'euros	702	688
> 100 millions à 250 millions d'euros	709	646
> 250 millions à 500 millions d'euros	257	370
<b>Total</b>	<b>11 597</b>	<b>11 258</b>

Les créances sur clients sont bien diversifiées pour ce qui est de la répartition par catégorie. Conformément à la stratégie commerciale de

la SaarLB, les nouveaux contrats en matière d'engagements se situent principalement dans les catégories de 1 à 50 millions d'euros.

### Sous-portefeuilles présentant une hausse du profil de risque

Les positions de titrisation détenues par la SaarLB sont en général bien ou très bien cotées par les organismes de notation. Plus de 67 % des volumes détenus sont classés dans la catégorie « Investment-grade ».

Titrisations : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Catégories de notation	31/12/2012	31/12/2011
1	46	115
2 - 5	26	37
6 - 8	17	0
9 - 12	11	3
13 - 15	4	3
Classes de défaillance	3	3
<b>Total de l'exposition</b>	<b>107</b>	<b>160</b>

L'exposition totale des positions titrisées comprend les créances liées au programme de soutien en faveur de la SachsenLB, dont le volume au 31/12/2012 s'élevait à près de 6,4 millions d'euros contre quelque 27,6 millions d'euros au 31/12/2011. Les engagements restants se répartissent sur différentes régions, dont sur l'Allemagne à raison de 8 %. 84 % sont répartis sur le reste de l'Europe, en particulier l'Espagne (25 %), l'Italie (21 %) et l'Irlande (15 %). La part détenue par le marché nord-américain, de 9,0 millions d'euros, est restée inchangée par rapport à l'année passée.

L'exposition totale de positions titrisées a été réduite par rapport à l'année passée. Cette baisse est due au rapatriement des fonds engagés dans le cadre de l'opération de soutien de la SachsenLB (21,1 millions d'euros), à des amortissements financiers (env. 41,7 millions d'euros) et à des amortissements à raison de quelque 8 millions d'euros. Ces chiffres tiennent également compte d'effets monétaires positifs à hauteur de 0,3 million d'euros. Il n'y a pas eu d'amortissements en 2012. La SaarLB n'a pas conclu de nouveau contrat au

cours de l'exercice écoulé, car la stratégie commerciale et prudentielle de la SaarLB exclut la conclusion de nouveaux marchés à l'avenir. À la date d'établissement du rapport, il résulte du portefeuille de titrisation une charge sur la provision pour réévaluation d'env. 4,0 millions d'euros. Du fait du reclassement en catégorie LaR en 2008, il a été possible d'éviter une charge supplémentaire de 15,6 millions d'euros sur les provisions pour réévaluation.

Du fait de la crise de la dette publique dans la zone euro, les engagements effectués au Portugal, en Irlande, en Italie, en Grèce et en Espagne (pays « PIIGS ») sont suivis avec une attention particulière.

Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Pays	31/12/2012	31/12/2011
Espagne	212	370
Italie	175	274
Irlande	39	96
Portugal	19	70
Grèce	0	26
<b>Total de l'exposition</b>	<b>445</b>	<b>836</b>

L'encours de crédits a presque baissé de moitié sur la période couverte par le présent rapport. A la date de clôture du rapport, le risque de crédit maximal correspond à raison de 71 % à la catégorie « Investment-grade » (notation 0-5 selon l'échelle DSGV).

Exposition PIIGS : risque de crédit maximal (en millions d'euros) Branches	31/12/2012	31/12/2011
Banques	303	643
ABS	71	105
Immobilier	33	35
Emprunteurs publics	0	5
Reste	37	48
<b>Total de l'exposition</b>	<b>445</b>	<b>836</b>

La SaarLB ne détient pas d'expositions d'emprunteurs publics dans les pays PIIGS. Des dépréciations d'un montant de 3,6 millions d'euros sont déjà prises en compte dans le risque de crédit maximal d'expositions espagnoles (immobilier).

### Prévention des risques

Tous les engagements présentant un risque de défaillance des débiteurs sont soumis, dans le cadre de la surveillance des risques, à une « procédure d'alerte anticipée, de suivi intensif et de traitement des crédits à problèmes » clairement établie qui définit les principes et les démarches à suivre. Dans le cadre de cette procédure, les engagements ayant déclenché des signaux d'alerte sont assignés à un mode de suivi adapté et répertoriés en fonction de leur niveau de risque. Cette procédure se base sur des indications objectives qui signalent une dépréciation de l'engagement. Il s'agit, entre autres, des indications suivantes :

- nette dégradation de l'environnement économique,
- perspective de flux de paiement plus faibles que convenu
- absence ou retard des remboursements convenus de capitaux et/ou d'intérêts, demande de réaménagement de la dette ou de prorogation de l'échéance
- concessions en faveur de l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières
- rupture d'accords en matière de crédit
- procédure d'insolvabilité ou autre redressement du débiteur fort probable,
- restructuration ou redressement pour cause de solvabilité,
- disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques
- indications se rapportant aux pays et
- dépréciations du marché supérieures à 15 %

La SaarLB constitue une provision pour risques dès lors que le recouvrement contractuel ou l'encaissement de l'intégralité des

rémunérations de crédit convenues se révèle improbable aux termes d'une analyse du crédit. Le calcul de la provision pour risques se fait au cas par cas et prend en compte tous les risques de défaillance des débiteurs. Le montant de la correction de valeur est en principe déterminé par l'écart entre la valeur comptable de la créance et les cash flows escomptés, moins le taux d'intérêt effectif de départ. La SaarLB opère également des corrections de valeur sur les engagements dont le recouvrement des rémunérations est improbable, et ce exclusivement sur la base du risque pays. Dans le domaine de la constitution des provisions pour risques, il convient de distinguer entre les corrections de valeur sur les créances existantes et les provisions pour une utilisation ultérieure (provisions pour les opérations de crédit hors bilan). Si la SaarLB constate dès l'apparition de la défaillance qu'il ne subsiste aucune perspective de recouvrement, la créance sera directement amortie sur le résultat.

Les corrections de valeur sur portefeuille sont constituées pour les instruments financiers qui sont mis sur le compte de coûts d'acquisition continus et pour lesquels aucune dépréciation n'a été identifiée. Sont également concernés les engagements pour lesquels les indications objectives de dépréciation précédemment mentionnées sont certes pertinentes, mais qui ne sont pas considérés comme dépréciés suite à un examen approprié. Le système de correction de valeur sur portefeuille doit garantir que les dépréciations survenues qui n'ont pas été identifiées à titre individuel soient malgré tout prises en compte. Il sert donc à couvrir les risques latents. Pour les portefeuilles présentant des risques similaires, les corrections de valeur sont calculées à l'aide des paramètres Bâle II et en tenant compte de l'intervalle entre la défaillance du débiteur et la constatation de la perte par la SaarLB (Loss Identification Period, LIP).

Au cours de la période couverte par le rapport, la SaarLB a adéquatement provisionné

l'ensemble des pertes potentielles effectivement identifiables par le système de surveillance du risque. La constitution de provisions

pour les risques particuliers (y compris la caisse d'épargne-construction et la prévention du risque pays) a évolué comme suit :

Provisions pour risques particuliers en millions d'euros	01/01/2012- 31/12/2012	01/01/2011- 31/12/2011
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>140,8</b>	<b>163,5</b>
Reprise <sup>1)</sup>	-13,3	-16,6
Désactualisation (Unwinding)	-4,1	-3,4
Consommation <sup>1)</sup>	-20,5	-40,0
Dotation <sup>1)</sup>	44,2	37,4
Divers*	0,0	-0,0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>147,1</b>	<b>140,8</b>

\* notamment variations du taux de change

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note 39.

Les amortissements directs pour solvabilité totalisent 1,8 million d'euros. Pour les risques latents dans les opérations de crédit, y compris les placements financiers évalués aux coûts amortis, les corrections de valeur sur portefeuille s'élèvent désormais à 20,9 millions d'euros, dont 3,0 millions d'euros pour les cautions et engagements de crédit irrévocables. Les amortissements pour solvabilité sur les placements financiers se sont élevés à un total de 0,7 million d'euros.

#### Analyse du portefeuille (bilan)

Le risque de crédit maximal décrit à l'aide des valeurs comptables de l'IFRS (compte tenu des corrections de valeur individuelles et de la provision pour le risque-pays selon IAS 39) a évolué comme suit sur la période couverte par le rapport :

Risque de crédit maximal (en millions d'euros) selon les postes du bilan	31/12/2012	31/12/2011
Réserve de trésorerie	669	107
Créances sur les établissements de crédit	3 228	4 083
Créances sur la clientèle	8 911	8 491
Actifs de négoce	518	432
Valeurs de marché positives générées par des opérations de couverture à la juste valeur	46	0
Immobilisations financières <sup>1)</sup>	5 162	6 468
Autres actifs	4	4
Passifs éventuels	274	290
Engagements de crédit irrévocables	593	757
<b>Total</b>	<b>19 405</b>	<b>20 632</b>

<sup>1)</sup> hors positions de fonds propres / opérations de mise en pension de titres incluses.

Dans les tableaux suivants, ce risque de crédit maximal est décliné en (a) actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés, (b) actifs financiers qui sont en souffrance mais ne sont pas dépréciés et (c) actifs financiers dépréciés.

Actifs financiers ni en souffrance ni dépréciés : risque de crédit maximal (en millions d'euros)	Répartition par catégorie de notation au 31/12/2012							31/12/2011
	1	2-5	6-12	13-15	Classes de défaillance	Sans notation	Total	Total
Réserve de trésorerie (LaR)	-	-	-	-	-	669	669	107
Créances sur les établissements de crédit (LaR)	1 224	177	1 739	-	-	47	3 187	3 962
Créances sur la clientèle (LaR)	2 235	3 317	2 517	79	24	73	8 246	7 779
Actifs de négoce (HfT)	344	99	59	-	1	1	504	387
Valeurs de marché positives générées par des opérations de couverture à la juste valeur	39	7	-	-	-	-	46	-
Immobilisations financières**	4 266	708	175	4	-	5	5 157	6 455
Available for Sale	3 059	415	71	-	-	-	3 545	4 379
Fair Value Option	328	40	-	-	-	5	373	406
Held to maturity	600	75	-	-	-	-	675	752
Loans and Receivables	280	177	104	4	-	-	565	918
Autres actifs	-	-	3	-	-	1	4	4
Passifs éventuels	21	120	108	12	0	0	261	259
Engagements de crédit irrévocables	178	230	116	4	-	37	565	733
<b>Total</b>	<b>8 306</b>	<b>4 657</b>	<b>4 718</b>	<b>98</b>	<b>26</b>	<b>834</b>	<b>18 639</b>	<b>19 686</b>

\* Catégories : Loans and Receivables (LaR), Held for Trading (HfT), Available for Sale (Afs), Fair Value Option (FVO) et Held to Maturity (HtM).

\*\* hors positions de fonds propres /opérations de mise en pension de titres incluses

L'exposition ni en souffrance ni dépréciée baisse d'environ 1,0 milliard d'euros et concerne pour l'essentiel des créances sur les établissements de crédit (de 775 millions d'euros) et des immobilisations financières (de 1 298 millions d'euros).

En contrepartie, les créances sur la clientèle augmentent de 467 millions d'euros et la réserve de trésorerie de quelque 563 millions d'euros.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Les positions sans notation concernent des actifs auxquels il n'a pas pu être affecté de notation de manière analogue à la « management approach », par ex. des soldes créditeurs sur des comptes impersonnels.

Actifs financiers en souffrance mais non dépréciés (en millions d'euros)*	31/12/2012					Fair Value Collate- rals	31/12/2011	
	Risque de crédit maximal en fonction de la durée du retard				Total		Risque de crédit maximal	Fair Value Collate- rals
	< 30 jours	30 jours à 3 mois	3 mois à 1 an	> 1 an				
Poste de bilan, catégorie** et branche								
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (LaR)	41	-	-	-	41	21	119	59
Banques / finance	41	-	-	-	41	21	119	59
CREANCES SUR CLIENTS (LaR)	347	56	2	21	426	217	539	267
Immobilier	175	46	1	3	225	115	266	132
Énergies renouvelables	100	-	0	-	100	51	114	56
Hôtels	1	-	-	17	18	9	35	17
Soins de santé	13	-	-	-	13	6	0	0
Construction	6	5	-	-	11	6	14	7
Produits pharmaceutiques	10	-	-	-	10	5	14	7
Autres branches	42	5	1	0	49	25	97	48
ACTIFS DE NEGOCE (HfT)	10	4	-	-	14	7	45	22
Énergies renouvelables	6	-	-	-	6	3	2	1
Immobilier	2	4	-	-	6	3	6	3
Banques / finance	-	-	-	-	0	0	37	18
Autres branches	1	-	-	-	1	1	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES***	-	-	-	-	0	0	-	-
Passifs éventuels	1	10	-	-	11	6	22	11
Manufacturing & Engineering	-	6	-	-	6	3	-	-
Construction	0	3	-	-	3	1	3	2
Acier	-	-	-	-	0	0	10	5
Autres branches	0	1	-	-	2	1	8	4
Engagements de crédit irrévocables	21	4	-	-	25	13	20	10
Acier	10	-	-	-	10	5	-	-
Immobilier	9	-	-	-	9	4	2	1
Énergies renouvelables	2	-	-	-	2	1	9	5
Autres branches	0	4	-	-	5	2	9	5
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>75</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>516</b>	<b>263</b>	<b>745</b>	<b>369</b>

\* Si l'échéance d'une créance est dépassée, l'exposition totale de l'emprunteur, y compris les immobilisations financières, actifs de négoce, passifs éventuels et engagements de crédit irrévocables, est considérée en souffrance.

\*\* Catégories : Loans and Receivables (LaR), Held for trading (HfT), Available for Sale (Afs), Fair Value Option (FVO) et Held to Maturity (HtM).

\*\*\* hors positions de fonds propres / opérations de mise en pension de titres incluses

Ce sont surtout les créances sur clients qui sont en souffrance sans être dépréciées. En effet, les créances sur les établissements de crédit ne sont que très peu concernées par les retards et ceux-ci restent de courte durée. La baisse de quelque 229 millions d'euros sur

presque tous les postes du bilan durant la période couverte par le présent rapport est essentiellement due à des créances sur clients et des créances sur établissements de crédit.

Actifs financiers dépréciés (en millions d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Risque de crédit maximal	Fair Value Collaterals	Risque de crédit maximal	Fair Value Collaterals
<b>Poste de bilan, catégorie* et branche</b>				
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (LaR)	0	0	2	1
Banques / finance	0	0	2	1
Autres branches	-	-	1	0
CREANCES SUR LES CLIENTS (LaR)	239	122	173	85
Immobilier	141	72	78	38
Clientèle privée	42	21	25	13
Industrie papetière	13	7	19	9
Emprunteurs publics	12	6	12	6
Construction (BTP)	7	3	13	6
Énergies renouvelables	5	2	0	0
Industrie chimique	4	2	1	0
Autres branches	16	8	25	13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	4	2	13	6
Available for Sale	1	0	0	0
Portefeuilles ABS	1	0	0	0
Loans and Receivables	4	2	13	6
Portefeuilles ABS	4	2	13	6
Passifs éventuels	2	1	10	5
Industrie papetière	1	1	3	2
Industrie automobile	0	0	0	0
Construction (BTP)	0	0	6	3
Autres branches	0	0	0	0
Engagements de crédit irrévocables	3	2	3	2
Industrie papetière	3	2	0	0
Industrie automobile	-	-	3	1
Autres branches	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>250</b>	<b>127</b>	<b>201</b>	<b>99</b>

\* Catégories : Loans and Receivables (LaR), Held for trading (HfT), Available for Sale (AfS), Fair Value Option (FVO) et Held to Maturity (HtM).

\*\* hors positions de fonds propres / opérations de mise en pension de titres incluses.

Le risque de crédit maximal à la date d'établissement du rapport comptabilise des corrections de valeurs individuelles d'env. 146,5 millions d'euros. Les garanties comprennent des garanties bancaires usuelles, notamment des droits de gage, nantissements, cessions, transferts de garanties et déclarations d'engagement aux termes du droit des obligations.

### Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de pertes (ou de baisses de la notation) sur des postes (commerciaux) ouverts en raison de fluctuations défavorables des prix du marché. Les prix du marché pertinents pour la SaarLB sont notamment les taux d'intérêt (tant en euros qu'en devises étrangères), les cours des actions et les cours de change. Les

postes ouverts résultent des opérations au comptant, des opérations à terme et des opérations d'options.

Les principes stratégiques qui déterminent la manière de gérer les risques de marché au sein de la SaarLB sont définis dans la stratégie prudentielle. L'organisation structurelle des opérations commerciales est conforme aux exigences minimales en matière de gestion des risques (Ma-Risk). Le service Trésorerie et Gestion de portefeuille englobe la gestion actif/passif qui contrôle activement les risques liés aux taux d'intérêt du portefeuille. Le service Caisses d'épargne, Clients institutionnels et fortunés est en charge des opérations de vente de produits d'intérêt et de devises. L'exécution des opérations commerciales s'effectue au sein de la division Services. L'unité Controlling est responsable de la surveillance et de la gestion des risques de marché ainsi que du développement méthodique des outils nécessaires.

Depuis l'introduction en 1996 des exigences minimales en matière d'opérations commerciales, la SaarLB quantifie et limite les risques de variation des prix du marché tant au niveau du livre des comptes qu'au niveau du portefeuille des immobilisations, et en particulier les risques de variation des taux d'intérêt selon une approche unique de valeurs en risque (VaR). Le service Controlling (contrôle de gestion) surveille les risques dans six sous-portefeuilles et prend, pour ce faire, non seulement en compte les risques qui proviennent des opérations commerciales au sens strict, mais également ceux émanant des postes de la gestion actif/passif. En effet, ces postes peuvent comporter d'importants risques de variation des taux d'intérêt.

La détermination des paramètres de calcul VaR reflète le souci de la SaarLB de ne pas s'exposer outre mesure à des risques de variation

des prix du marché. À partir de ses propres séries de données chronologiques remontant en partie loin dans le passé, la SaarLB calcule l'écart-type des variations des prix du marché sur 10 jours de cotation, puis elle place cet écart-type sur un intervalle de confiance unilatéral ayant une probabilité statistique de 99,5 %. Ces modalités de calcul revêtent une importance d'autant plus grande que les volatilités ont ces temps derniers tendance à s'amplifier. Par ailleurs, la synthèse des risques ne prend pas en considération les corrélations qui permettraient une présentation favorisant la réduction des risques.

À partir de la masse de couverture des risques, le Comité de direction fixe pour chaque sous-portefeuille le potentiel de pertes maximales (« limite de VaR ») et le plafond autorisé pour les pertes (écart maximal entre prévisions et réalisations). À aucun moment, le montant de la Value at Risk, calculé quotidiennement au sein d'un sous-portefeuille, ne doit dépasser celui de la limite de VaR attribuée. Parallèlement, tout écart négatif entre le résultat opérationnel et la valeur prévisionnelle correspondante doit rester inférieur à l'écart maximal autorisé. L'écart maximal autorisé entre réel et prévisionnel est régulièrement établi à 50 % de la limite de VaR. Les différentes limites de VaR peuvent être affinées, au cas par cas, par les valeurs indicatives fixées pour les plafonds d'encours par la direction des opérations commerciales, ainsi que par d'autres dispositions restrictives.

En chaque début de journée de cotation, une note d'information est transmise à l'ensemble des services chargés de la surveillance et du contrôle des risques, y compris à l'ensemble du Comité de direction. Elle contient des informations se rapportant au jour de cotation précédent : les résultats réalisés, la mise à jour des notations ainsi que les VaR et les taux d'utilisation enregistrés.

Risque de marché VaR brute (en millions d'euros)	Comparatif sur 12 mois au 31/12/2012			Comparatif sur 12 mois au 31/12/2011		
	Moyenne	Maximum	Minimum	Moyenne	Maximum	Minimum
VaR intérêts	3,7	15,5	0,9	2,9	5,7	0,9
VaR change	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
VaR placements fonds propres	13,1	18,1	0,9	7,2	10,8	2,1
<b>VaR totale</b>	<b>17,0</b>	<b>33,8</b>	<b>2,0</b>	<b>10,3</b>	<b>16,7</b>	<b>3,2</b>

La marge de manœuvre des services de négoce est influencée par le fait que, pour chaque portefeuille, tout écart négatif par rapport à la valeur au prorata du résultat d'exploitation prévisionnel entraîne une charge supplémentaire pour la VaR calculée. Ceci permet d'éviter que les pertes éventuelles ne soient supérieures aux plafonds fixés pour les risques de marché. Toutefois, un dépassement de la valeur prévisionnelle peut également permettre d'élargir le champ d'action. Pour la VaR (nette) déterminée compte tenu des écarts par rapport aux valeurs prévisionnelles, des limites issues de la masse d'actifs de la SaarLB affectée à la couverture des risques ont été allouées aux différents portefeuilles à hauteur de 31,0 millions d'euros au total. Ces limites (sur tous les portefeuilles) ont été sollicitées à 18,6 % en moyenne sur la période couverte par le présent rapport, leur utilisation fluctuant entre un minimum de 0,0 % et un maximum de 58,7 %<sup>8</sup>. Ce dernier pourcentage, exprimé en valeurs absolues, correspond à un risque potentiel de pertes de 18,2 millions d'euros. Au 31/12/2012, le montant de la VaR pour les risques de marché dus à des dépassements des valeurs prévisionnelles s'élevait à 0,00 million d'euros, c'est-à-dire que les VaR brutes sur tous les secteurs d'activité compensent (font plus que compenser) les dépassements de valeurs prévisionnelles accumulés au fil de l'année.

Les outils financiers décrits sont continuellement adaptés à l'évolution des circonstances. Il s'agit notamment des méthodes de quantification du risque utilisées qui sont validées chaque semestre dans le cadre du « back testing » et à chaque fois optimisées en fonction des nécessités. Les paramètres de risque sont actualisés à tour de rôle tous les trois mois.

Dans le cadre de l'analyse de la capacité à supporter les risques, les pertes potentielles en cas de situation normale sont évaluées en fonction du niveau de confiance et de la durée de détention qui ont été définis à l'échelle du groupe. Au-delà de la quantification des besoins en capital-risque ICAAP, des analyses prospectives sont également réalisées sur l'hypothèse de variations exceptionnelles des prix du marché (scénarios de stress).

En ce qui concerne plus particulièrement le risque de variation des taux d'intérêt dans le portefeuille d'investissements, des variations de taux d'intérêt de +/- 200 points de base ont été quantifiées mensuellement selon les directives de la Bundesbank. Les variations de valeurs actuelles en rapport avec les capitaux propres étaient nettement inférieures aux seuils réglementaires.

Au sein de la LBS, les risques de marché surviennent exclusivement sous forme de risques de variation des taux d'intérêt. Le risque de

<sup>8</sup> Dans le tableau ci-dessus, les valeurs minimales (maximales) de la VaR brute (sans prise en compte d'écarts par rapport aux valeurs prévisionnelles) de la catégorie respective de risque de marché sont additionnées, alors qu'ici le minimum (maximum) de la VaR nette (avec prise en compte d'écarts par rapport aux valeurs prévisionnelles) est indiqué pour toutes les catégories de risque de marché.

variation des taux d'intérêt est contrôlé au moyen d'un bilan des opérations à taux fixe, du calcul de la valeur d'un point de base (basis point value) et de calculs de simulation

mathématiques spécifiques à l'épargne-construction tout en utilisant les paramètres de risque de la SaarLB :

Risque de marché VaR brute (en millions d'euros)	Comparatif sur 12 mois au 31/12/2012			Comparatif sur 12 mois au 31/12/2011		
	Moyenne	Maximum	Minimum	Moyenne	Maximum	Minimum
VaR intérêts	2,3	3,5	0,5	0,9	2,4	0,2
<b>VaR totale</b>	<b>2,3</b>	<b>3,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>2,4</b>	<b>0,2</b>

Au cours de l'exercice 2012, les risques de marché de la LBS ont été intégrés dans les analyses de la capacité à supporter les risques de la SaarLB.

### Risque de liquidité

Par risque de liquidité, la SaarLB entend le risque de ne pas être en mesure d'honorer l'intégralité des engagements parvenus à échéance ou de ne pas pouvoir respecter les délais de paiement. Dans le contexte d'une crise de liquidité, il peut également s'agir du risque de pouvoir se procurer uniquement des moyens de refinancement à des taux de marché accrus ou de pouvoir uniquement céder des actifs en dessous de leur prix de marché.

Les principes stratégiques de la SaarLB en matière de gestion des risques de liquidité sont définis dans la stratégie prudentielle et dans la planification des liquidités. L'objectif principal de la régulation et du contrôle de gestion du risque de liquidité est de garantir à tout moment la solvabilité et la capacité de refinancement de la SaarLB.

L'unité « Trésorerie » est responsable de la régulation des liquidités. Elle comprend également le service des opérations monétaires, chargé de la compensation des liquidités sur le marché avec des échéances inférieures ou égales à un an. L'unité Controlling se charge du contrôle du risque de liquidité.

Le bilan des flux de liquidités (paiements entrants et sortants de la banque) entre dans la mesure des risques de liquidité. Ce bilan prend en compte tous les flux de paiement

déterministes ainsi que les flux de paiement stochastiques pertinents modélisés sur la base d'hypothèses (provenant par exemple d'engagements de crédit irrévocables ou de participations). Le potentiel de couverture de liquidité comprend entre autres le libre accès à la monnaie de base par le biais de la BCE, les titres cessibles ou susceptibles d'être gagés à court terme et la capacité d'émettre des obligations à court terme, ce qui permet de couvrir des flux de liquidités (négatifs).

Jusqu'en novembre 2012, les principaux outils permettant de mesurer les risques de liquidité étaient le bilan des flux de liquidités et le potentiel de couverture des liquidités (analyse brute). Depuis le 31/12/2012, les flux de liquidités et le potentiel de couverture des liquidités sont compensés : l'analyse nette appliquée depuis cette date tient exclusivement compte des écarts de liquidité (cumulés) en découlant dans quatre scénarios différents :

- **Scénario de base (planning)**  
Reproduction de l'activité commerciale « normale » par la prise en compte des différentes échéances en capital et la supposition d'un nouveau contrat équivalent à échéance.
- **Scénario de stress bancaire**  
Reproduction d'un déclassement significatif de la SaarLB, donnant lieu à des sorties de liquidités de bailleurs de fonds privés et institutionnels (sorties d'encours variables).
- **Scénario de crise des liquidités sur le marché**  
Reproduction d'une perturbation du marché financier (perte de confiance sur le

marché intrabancaire) touchant l'approvisionnement en liquidités, notamment d'investisseurs institutionnels (sortie d'encours variables et difficultés de prolongation).

#### ▪ Scénario combiné

Reproduction simultanée des effets des scénarios « stress bancaire » et « crise des liquidités sur le marché ».

Afin de s'assurer d'être solvable à tout moment, même en situation de crise, la SaarLB dispose d'un portefeuille adéquat de titres acceptés par la banque centrale. Le fait de disposer de facilités suffisantes auprès de la BCE permet de garantir que d'éventuelles demandes de paiement imprévues puissent, le cas échéant, être couvertes le jour même. Dans ce contexte, la SaarLB a limité son besoin en liquidité à court terme de telle sorte que l'excédent au jour le jour des échéances de passif soit limité aux liquidités mises à disposition par la banque centrale à ce moment-là.

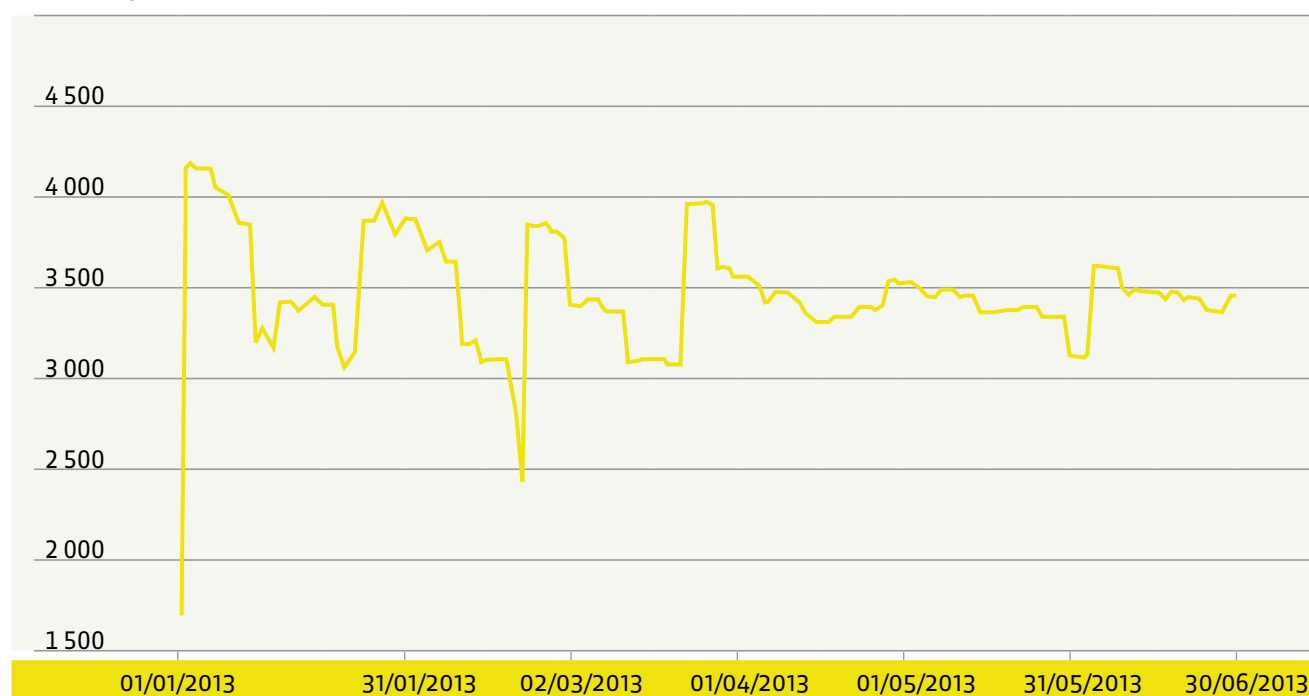
Le volume des garanties déposées auprès de la BCE est resté constant avec env. 1,4 milliard d'euros au 31/12/2012. La SaarLB peut, si besoin, faire face à des engagements financiers sans avoir recours à d'autres sources de refinancement. En 2012 (tout comme les années

passées), la SaarLB n'a pas eu à recourir aux facilités au jour le jour de la BCE.

Depuis fin 2011, les besoins de refinancement à court terme selon BTR 3.2. de la gestion des risques sont reproduits par l'imputation exclusive de titres acceptés par la BCE ainsi que d'actifs acceptés par GC-Pooling. Les liquidités potentielles en résultant devraient suffire, dans la situation hebdomadaire actualisée chaque jour de cotation, à couvrir les écarts de liquidité résultant du scénario « combiné », complété par un facteur de sécurité de 10%.

La gestion et la surveillance des liquidités à l'horizon de 180 jours s'effectuent au moyen d'une analyse de l'écart de liquidité cumulé. Le solde résultant des écarts de liquidité cumulés et des potentiels de couverture de liquidité cumulés doit être positif. L'horizon de 180 jours, important pour la gestion, est présenté ci-dessous à titre d'exemple pour le scénario de base :

#### Écart de liquidité cumulé dans le scénario de base (en kEUR)



Enfin, les instruments réglementaires prévus par le décret relatif aux liquidités sont utilisés pour mesurer les risques de liquidité à court terme.

Pour les échéances supérieures à 180 jours également, les écarts de liquidité cumulés sont les principaux facteurs de gestion. Des instruments de financement adaptés permettent d'agir en faveur de structures de refinancement équilibrées, afin d'assurer la solvabilité et la capacité de refinancement de la banque à moyen et long terme. Il n'y a à l'heure actuelle aucun problème de ce côté-là. En effet, la SaarLB dispose d'une part d'un excédent de couverture suffisant au niveau de son stock de créances hypothécaires, le pool

de sécurité des obligations foncières, qui permet des émissions régulières en cas de conditions normales sur le marché. D'autre part, elle a structuré son bilan des flux de liquidités de telle sorte qu'un afflux de liquidités soit assuré pour chaque solde au cours des années à venir. Des retours de trésorerie provenant des opérations sur actifs peuvent donc une fois encore être employés comme crédits.

Même dans les conditions de stress des scénarios définis ci-dessus, les écarts de liquidité étaient couverts au 31/12/2012 par des potentiels correspondants de couverture des liquidités à l'horizon de 180 jours, important pour la gestion :

<b>Ecart de liquidité minimal au 31/12/2012 (en millions d'euros)</b>	<b>Horizon de 10 jours</b>	<b>Horizon de 90 jours</b>	<b>Horizon de 180 jours</b>
Scénario de base	1 687	1 687	1 687
Scénario de stress bancaire	1 953	1 953	1 953
Scénario de crise des liquidités sur le marché	1 355	1 355	1 008
Scénario combiné	1 244	1 005	177

Tous les outils présentés sont partie intégrante des rapports régulièrement adressés au Comité de direction et sont intégrés dans le rapport consacré à la gestion des risques (MaRisk). Au cours de l'exercice écoulé, le potentiel de couverture des liquidités a, à tout moment, couvert le besoin en liquidités de la SaarLB.

L'évaluation toujours positive de la liquidité est également confirmée par le coefficient de liquidité (selon les dispositions réglementaires du décret relatif aux liquidités). En interne, la SaarLB dépasse les exigences réglementaires en ce sens que le rapport créances actives/passives (coefficient de liquidité) doit être supérieur à 1 au cours du mois suivant. La banque définit une valeur d'alerte qui déclenche des mesures de correction dès que le coefficient de liquidité atteint 1,25. Au cours de la période couverte par le présent rapport,

le coefficient de la banque a évolué entre 1,79 et 3,46 ; il s'élevait à 2,60 au 31/12/2012, garantissant ainsi à tout moment le respect des dispositions réglementaires et internes. La LBS également a respecté les dispositions réglementaires relatives à la liquidité au cours de l'exercice passé.

Par ailleurs, les dettes financières se répartissent comme suit en fonction de leur échéance résiduelle contractuelle (hormis les dépôts d'épargne-construction qui sont dépourvus d'échéance résiduelle) :

en kEUR 31/12/2012	inférieure (ou égale) à 3 mois	>3 mois à 1 an	>1 an à 5 ans	> 5 ans
Dettes sur les établissements de crédit	1 976	1 519	1 534	971
Dettes sur les clients	2 823	638	795	1 122
Dettes titrisées	121	265	3 721	1 008
Dettes hors bilan	867			
Passifs de négoce	15	31	285	315
<b>Total</b>	<b>5 802</b>	<b>2 453</b>	<b>6 335</b>	<b>3 416</b>

31/12/2011				
Dettes sur les établissements de crédit	3 194	1 947	2 111	756
Dettes sur les clients	2 642	914	986	858
Dettes titrisées	0	361	3 887	82
Dettes hors bilan	1 047			
Passifs de négoce	10	30	235	269
<b>Total</b>	<b>6 892</b>	<b>3 252</b>	<b>7 219</b>	<b>1 965</b>

La SaarlB est également parvenue à placer des émissions suffisamment couvertes sur le marché des capitaux durant la période couverte par le présent rapport. Il y a eu en outre une réelle demande de la part des investisseurs en émissions non couvertes. En raison des prix du marché, la SaarlB a exploité cette possibilité avec parcimonie et a préféré utiliser, pour des raisons de rentabilité, ses autres sources de refinancement qui étaient disponibles en quantité suffisante.

### Risque opérationnel

#### a) Généralités

Le risque opérationnel désigne le danger que des pertes surviennent suite à l'inadéquation ou à l'échec de processus et de systèmes internes ou encore à cause d'erreurs humaines ou d'événements externes. Cette définition inclut également le risque juridique.

La SaarlB s'engage à se doter d'une gestion efficace des risques opérationnels afin de protéger l'entreprise, son personnel et ses clients aussi bien contre les pertes financières que contre la perte de confiance ou de réputation.

Les méthodes et processus de contrôle et de gestion des risques opérationnels sont décrits de façon détaillée dans le manuel « OpRisk » de la SaarlB. La quantification et la limitation des risques opérationnels font également partie de la stratégie prudentielle.

La gestion des risques opérationnels s'opère de manière décentralisée dans les différentes branches, chaque service étant responsable de la gestion des risques opérationnels inhérents à son domaine de compétence. Ceci implique notamment de prendre des mesures de prévention contre les risques découlant d'éventuelles anomalies dans les processus commerciaux et de possibles erreurs humaines. Des plans d'urgence et la mise en

œuvre de systèmes parallèles ont en outre pour but d'éviter, ou du moins d'atténuer, les conséquences préjudiciables découlant d'événements imprévus, en particulier dans le domaine technique. Les plans d'urgence sont régulièrement adaptés à l'évolution de l'organisation et des processus, de même que les systèmes sont continuellement modernisés.

Le service juridique de la SaarLB est chargé, entre autres, de minimiser les risques juridiques découlant de la rédaction des contrats, de normes de droit national et international, ainsi que des procès et décisions de justice. Le rapport annuel accorde l'attention nécessaire aux litiges en suspens.

Le contrôle des risques opérationnels se fait de manière centralisée au sein de l'unité Contrôle de gestion des risques. L'outil utilisé consiste en la saisie systématique, dans une base de données, des sinistres opérationnels qui se sont produits au sein de la SaarLB. Le dispositif prévoit en outre l'évaluation prévisionnelle du profil OpRisk, sur la base d'autoévaluations régulières effectuées dans toutes les unités de la SaarLB concernées par ce type de risques, ce qui implique l'organisation des structures et des processus internes. Depuis le 01/01/2007, la SaarLB utilise la méthode standard prescrite par la réglementation sur la solvabilité (SolvV) pour le calcul des exigences de fonds propres liées aux risques opérationnels.

Un rapport périodique intégré au rapport prudentiel MaRisk analyse les sinistres survenus et les résultats des autoévaluations. Durant l'exercice sous revue, 23 sinistres ont été observés, leur incidence sur le compte de profits et pertes est restée globalement inférieure à 1,5 million d'euros. Ce montant est largement inférieur au capital-risque de 21,5 millions d'euros qui a été alloué aux risques opérationnels sur la base des exigences minimales de fonds propres réglementaires.

## **b) Système de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière**

Les informations suivantes se rapportent à la disposition de l'article 315 paragraphe 2 n° 5 du code de commerce allemand (HGB) en relation avec l'article 315a paragraphe 1 HGB sur l'obligation incombant à toute société de capitaux, au sens de l'article 264d HGB, de décrire les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière du groupe.

### **Missions et objectifs**

Afin de garantir la régularité et la fiabilité de son information financière, le groupe SaarLB a mis en place un « système de contrôle interne » (IKS). Celui-ci déploie des principes, des processus et des mesures destinés à assurer la validité et la bonne gestion des comptes. En ce sens, le rôle du système de contrôle interne est également de communiquer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe SaarLB.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de garantir que toutes les transactions soient intégralement et correctement saisies, traitées et documentées, conformément aux dispositions et aux normes légales et dans le respect des règles émanant des statuts et de tout autre règlement interne. Le système interne de gestion des risques est considéré ici comme une composante du système de contrôle interne.

### **Cadre organisationnel**

Le Comité de direction de la SaarLB (Comité directeur du groupe) est responsable de la conformité de l'organisation commerciale de la banque, laquelle englobe notamment, outre une procédure de contrôle interne appropriée, la gestion et la surveillance adéquate des principaux risques. À cet égard, le Comité de direction du groupe bénéficie du

concours particulier de la division Pilotage général de la banque et de ses deux unités Contrôle de gestion (sous-unité Contrôle des risques) et Finances et déclarations, de la division Services et de son unité informatique ainsi que de l'Audit interne.

### **Gestion et surveillance des risques**

Pour l'organisation de la gestion et de la surveillance des risques, veuillez vous reporter à la partie intitulée « Principes de base de la gestion et de la surveillance des risques ».

### **Finances et déclarations**

L'unité Finances et déclarations est responsable, au sein du groupe SaarLB, de la production des états financiers consolidés, de la définition de règles comptables, du lancement de projets pertinents dans le cadre de l'information financière ainsi que du suivi des développements relatifs à l'information financière à l'échelle nationale et internationale. Le processus de production des états financiers consolidés intègre différents autres départements spécialisés ainsi que les entités à consolider.

Ce processus implique l'accomplissement de différentes tâches, en tête desquelles figure la vérification de la régularité de la présentation des comptes, et notamment l'établissement du bilan et de l'évaluation de l'entreprise de manière uniforme au sein du groupe (en partie en collaboration avec l'unité Informatique). Ces tâches impliquent notamment la mise en place de processus de présentation de l'information financière, le contrôle de leur validité et la transposition, sous forme de référentiels comptables, de logiques comptables et de paramètres de ventilation, des normes comptables et des exigences légales en matière d'information financière applicables au groupe SaarLB. En outre, les différents départements ainsi que les entités de consolidation définissent, sous forme d'instructions organisationnelles ou procédurales, les règles en matière d'enregistrement

comptable, de maintenance des données et de durée légale de conservation. Ces instructions sont à la base du contrôle interne en matière d'information financière.

Les états financiers et le rapport de gestion consolidés, produits sur la base des référentiels comptables, sont établis par le Comité de direction, vérifiés par le commissaire aux comptes puis soumis au Conseil d'administration pour approbation. Le Conseil d'administration a constitué une commission de contrôle chargée de l'élaboration d'un rapport de contrôle du groupe ainsi que de la préparation de la décision du Conseil d'administration concernant l'approbation des états financiers et du rapport de gestion consolidés conformes aux normes IFRS et IAS. La commission de contrôle se penche en outre sur le processus de présentation des comptes. Elle contrôle la validité des systèmes internes de contrôle, d'audit et de gestion des risques, dans la mesure où le Conseil d'administration ne s'acquitte pas de cette tâche. Le commissaire aux comptes participe aux délibérations de la commission de contrôle au sujet des états financiers consolidés et en cite les principales conclusions dans son rapport.

### **Audit interne**

L'audit interne contrôle les activités du groupe SaarLB et est subordonné au président du Comité de direction. Son champ de révision englobe en principe, sur la base d'une approche d'audit par les risques, l'ensemble des activités et processus du groupe SaarLB, y compris externalisés. Ceci implique le contrôle de la validité et de l'adéquation des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

L'Audit interne remplit les missions qui lui sont confiées en toute indépendance vis-à-vis des activités, processus et fonctions audités et en tenant compte des exigences légales et réglementaires applicables (par ex. loi allemande sur le crédit (KWG), prescriptions MaRisk).

## Environnement et procédure de contrôle

Le système de contrôle interne se fonde sur des instructions organisationnelles et procédurales.

Les principales instructions concernant le système interne de contrôle de l'information financière sont énoncées par

- les règles relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de produits financiers et de dérivés définies dans le cadre des procédures « Nouveau produit »,
- les dispositions du manuel de crédit et de gestion relatives à la saisie, à l'évaluation et à la documentation de créances ainsi que
- les instructions sur le processus de clôture des comptes.

Sur la base des normes IFRS/IAS, ces instructions renferment des données essentielles pour la production du bilan et l'évaluation de l'entreprise de façon uniforme au sein du groupe SaarLB.

Par ailleurs, l'unité Finances et déclarations établit à la date de clôture une instruction relative aux états financiers annuels ou semestriels qui comprend, outre de nouvelles réglementations, les principaux travaux à réaliser par les services (y compris les justificatifs requis) et un calendrier.

Les réglementations sur la saisie et le contrôle de données commerciales sont disponibles dans l'unité concernée ; ces instructions sont établies de manière centralisée et mises à jour en cas de besoin.

Concernant la gestion et la surveillance des risques, les instructions organisationnelles et procédurales décrivent en outre le traitement des principaux risques du groupe SaarLB.

Les règles mentionnées relatives à la gestion et à la surveillance des risques sont régulièrement passées sous revue et actualisées. La SaarLB étant passée aux systèmes de

FinanzInformatik, il a été procédé dans le courant de l'année couverte par le présent rapport à une révision détaillée de toutes les instructions relatives à la gestion et à la surveillance du risque.

Au sein du groupe SaarLB, de nombreux contrôles internes sont effectués dans l'objectif de garantir le traitement complet et adéquat des transactions, y compris la régularité de la saisie, de l'enregistrement et de la documentation des données. Ces contrôles englobent la séparation appropriée des fonctions, un système d'accès différencié afin de se protéger des accès non autorisés, des contrôles réguliers dans le cadre de l'exécution des tâches en appliquant le principe du double contrôle ainsi que des contrôles programmés au sein des systèmes informatiques.

Dans le cadre des contrôles internes, la concordance des grands livres des comptes généraux avec les grands livres des comptes auxiliaires est par exemple vérifiée et le traitement manuel des comptes du grand livre général est contrôlé par le département responsable. En outre, divers autres contrôles et rapprochements bancaires sont opérés dans le but de garantir le transfert en toute régularité des données entre les différents systèmes informatiques. Au sein du processus de production des états financiers consolidés, la représentation des faits sous-jacents correcte d'un point de vue technique est contrôlée et des mesures de garantie de la qualité des données figurant dans les états financiers sont mises en oeuvre. Le logiciel IDLKONSIS, basé sur un serveur, est utilisé pour la consolidation. Il comprend plusieurs contrôles programmés permettant une saisie et une documentation des données correspondant aux dispositions du groupe en la matière.

Le groupe SaarLB a externalisé une partie de ses services (essentiellement dans le domaine de l'informatique, des flux de paiement et de l'administration des titres) à des entreprises externes. Le groupe s'assure toutefois que les domaines externalisés soient pris en

compte dans le système de contrôle interne. De plus, l'audit interne de la SaarLB a intégré les domaines externalisés dans son processus de révision. Dans la mesure où le contrôle en lui-même est effectué par les services d'audit interne des différentes entreprises externes, l'audit interne de la SaarLB s'assure régulièrement de la bonne capacité de fonctionnement des organes de contrôle de ces entreprises externalisées.

La procédure aboutissant à la présentation des comptes annuels du groupe SaarLB fait l'objet de contrôles réguliers concernant les risques inhérents, afin de pouvoir au besoin améliorer le système de contrôle interne par l'introduction de mesures en ce sens. Ceci est également valable pour le système interne de gestion et de surveillance des risques.

#### **Récapitulatif de l'exposition aux risques**

La SaarLB dispose au 31/12/2012 d'une masse de couverture suffisante pour couvrir l'ensemble de ses besoins en capital-risque (ICAAP). Au cours de l'exercice écoulé, la capacité économique du groupe SaarLB à supporter les risques a été garantie à tout moment. Sous l'angle réglementaire (SolvV), les indices de solvabilité ont dépassé les objectifs internes durant l'exercice écoulé. La capacité réglementaire du groupe à supporter les risques a été garantie à tout moment.

## RAPPORT PRÉVISIONNEL

Une reprise de la croissance est attendue à partir du printemps 2013 pour **l'économie allemande**. La bonne structure et les signaux émis par l'économie mondiale devraient avoir des effets positifs. En revanche, la tendance à la récession toujours observée dans la zone euro devrait peser sur la reprise, même si les premiers signes d'une amélioration de la situation se profilent à l'horizon. Les taux de croissance pronostiqués pour l'Allemagne varient sur l'année entre 0,4 et 1,0 %. Les signaux positifs émanant depuis peu de l'économie mondiale laissent espérer une reprise progressive des exportations dans le courant de l'année. En revanche, la consommation pourrait s'avérer être un pilier de la croissance encore plus important que l'année passée. Les conditions générales comme l'emploi, les salaires, l'évolution des prix, l'évolution de la fiscalité sont actuellement favorables. La disposition à investir des entreprises, qui était plutôt décevante l'année passée, jouera un rôle important dans l'évolution de la conjoncture. Sur la base des indicateurs actuels, les attentes des consommateurs et des acteurs économiques se sont légèrement améliorées. Le marché du travail devrait continuer à se renforcer.

Dans **l'économie sarroise**, le climat est contenu en début d'année 2013. Une reprise de l'économie sarroise est attendue au plus tard dans la seconde moitié de l'année. Les opérations commerciales internationales, la demande d'investissement sur le territoire du Land et la consommation privée devraient alors stimuler l'activité économique. On attend sur l'année une croissance économique d'environ 1 %. Malgré l'évolution modérée de la conjoncture attendue dans un premier temps, le marché du travail devrait rester robuste, comme ceci est pronostiqué pour le marché du travail dans son ensemble.

Les perspectives conjoncturelles pour **l'économie rhénano-palatine** se sont améliorées au début de l'année. Cette évolution s'explique

par la confiance toujours élevée des consommateurs et la capacité des entreprises à s'adapter aux conditions économiques générales. Pour autant que l'économie globale ne connaisse pas de troubles inattendus, on attend une croissance modérée de l'activité économique en 2013.

En **France**, les perspectives pour la première moitié de l'année 2013 sont très réservées, la croissance pronostiquée n'atteignant que 0,1 %. La demande devant se stabiliser en France durant les premiers mois, il n'est pas attendu, dans un premier temps, de régression de la propension à l'investissement. Les ménages privés devraient toujours avoir tendance à recourir à leurs économies, ce qui permettra de stabiliser la consommation privée. La reprise de l'économie mondiale et la dévaluation de l'euro devraient faciliter les exportations. On table sur une légère reprise dans certaines branches de la production industrielle. Les attentes sont particulièrement positives dans les entreprises exportatrices et les entreprises innovantes.

Les prévisions pour **l'économie lorraine** en 2013 sont plutôt moroses. De nombreuses petites et moyennes entreprises redoutent une nouvelle régression de leurs activités commerciales et n'envisagent donc pas d'investir. Cette évolution ira de pair avec une réduction des effectifs.

En **Alsace** également, les petites et moyennes entreprises s'attendent à une détérioration du contexte économique, ce qui devrait avoir un impact sur le marché du travail. Ceci pèsera également sur la trésorerie et le résultat financier des entreprises. Leur disposition à investir pourrait baisser. Les attentes restent positives au niveau des exportations, du tourisme et des créations d'entreprises malgré le climat commercial plus morose.

La BCE ayant décidé fin 2012 de maintenir les taux directeurs à un niveau stable, nous attendons pour 2013, du fait des attentes sur le marché, que le taux d'intérêt à trois mois

pour les opérations interbancaires en blanc atteinne 0,5 % pour revenir autour de 1,25 % en 2014.

Le **Groupe SaarLB** attend globalement une évolution positive des affaires pour les deux prochaines années, pour autant que la conjoncture reste stable et que la crise dans la zone euro puisse être maîtrisée. Si nos attentes ne se réalisent pas, nos prévisions ne pourront pas être atteintes.

L'évolution dans le département **Clientèle d'entreprises** varie selon les marchés et les clients ciblés.

Sur le marché ciblé en **Allemagne**, l'évolution est jugée robuste dans toutes les branches, à l'exception de l'industrie sidérurgique qui souffre de surcapacités au niveau mondial et des coûts des matières premières et de l'énergie/de la production énergétique, notamment sous l'effet du tournant énergétique.

En regard du positionnement important sur le marché en Sarre et de la prospection renforcée en Rhénanie-Palatinat, nous sommes convaincus de pouvoir atteindre également une bonne performance en 2013 dans les opérations avec la Clientèle d'entreprises.

La faible évolution économique et une moindre disposition à investir sur les marchés ciblés en **France** (Alsace et Lorraine) freinent la demande de crédits. Nous avons ajusté notre planning en conséquence tout en respectant notre stratégie visant à conclure de nouveaux contrats de manière sélective et en fonction du risque. Nous attendons comme l'année passée une stimulation provenant de la forte demande des communes et des entreprises municipales et similaires.

Le département **Immobilier** attend en 2013 en **Allemagne** une croissance supérieure à la moyenne dans le financement du parc immobilier. Par ailleurs, la banque finance de plus en plus la construction de biens immobiliers à usage commercial. Dans le cadre du

financement de l'immobilier commercial en **France**, on attend que l'évolution commerciale soit positive malgré une concurrence ardue. Le marché immobilier français compte toujours parmi les marchés stratégiques les plus importants pour les investisseurs institutionnels. Au cours des années passées, la SaarLB a pu s'établir auprès de ces acteurs professionnels en tant que partenaire fiable.

Dans le département **Projets**, la banque attend, dans le prolongement de la tendance relevée les années passées, une évolution positive et dynamique des nouveaux contrats et des produits stables. La SaarLB profite ici de son excellent positionnement dans les marchés on-shore de l'énergie éolienne et de la photovoltaïque en **France**, de la stabilité du contexte général et du retard à rattraper dans la part que doivent occuper les énergies renouvelables dans la production totale d'énergie. Sur le marché **allemand**, la banque table sur une demande très importante dans le secteur de l'énergie éolienne on-shore du fait des discussions persistantes et des incertitudes quant aux subventions au titre de la loi relative aux énergies renouvelables (EEG), tout particulièrement dans les trois premiers trimestres de 2013. La banque peut recourir ici à son dense réseau de projeteurs, fabricants, investisseurs, communes et entreprises municipales et similaires.

Au cours des deux prochaines années, le département **Caisse d'épargne, clients institutionnels et fortunés** se concentrera sur les opérations de dépôt et les services avec les investisseurs institutionnels et les clients privés fortunés et les intensifiera. Les intérêts ayant tendance à augmenter dans la zone euro et le climat à s'améliorer sur les principaux marchés de placement, les produits de commission devraient également connaître une hausse. Les apports liés aux conditions d'intérêt, issus des passifs, devraient également augmenter légèrement au vu des attentes de la banque en termes d'intérêt. Auparavant, il est possible que des possibilités de rendement supplémentaires se présentent

par l'utilisation du niveau d'intérêt actuellement faible dans la gestion des taux d'intérêt et des devises à l'aide des dérivés.

Le niveau du taux de marché, toujours faible, limitera le rendement potentiel de la **Landesbausparkasse** au cours des deux prochaines années. Le passif de la caisse d'épargne-construction est caractérisé par des paiements d'intérêts fixes sur les dépôts d'épargne-construction, tandis que l'actif, avec les opérations de crédit et les possibilités de placement, dépendent en grande partie des conditions actuelles sur le marché. En conséquence, l'excédent d'intérêts ne pourra augmenter que modérément du fait du volume croissant. En regard de l'évolution toujours très positive des nouveaux contrats, la Landesbausparkasse doit s'attendre à un résultat négatif des commissions. Globalement, le résultat d'exploitation devrait être positif au cours des deux prochaines années.

Dans le cadre de la gestion des risques et des produits de la SaarLB, le département **Trésorerie et gestion de portefeuille** poursuivra la gestion active de portefeuille. Côté produits, la SaarLB continuera de réduire ses activités accessoires au cours des deux prochaines années. Du fait de la régression prévue de cet encours (env. 1,6 milliard d'euros au cours des deux prochaines années), les contributions des activités accessoires devraient continuer à baisser, alors que les contributions au résultat du dépôt A devraient rester stables. En fonction de l'évolution des marchés financiers, notamment de la situation dans la zone euro, il n'est pas exclu que les risques augmentent sur la période prévisionnelle. De ce fait, le département prévoit cette année pour la gestion de portefeuille un besoin croissant de la provision pour risque et de dépréciations liées à la solvabilité dans le portefeuille à réduire. Les produits issus des opérations sur devises et de la gestion actif/passif devraient pouvoir se stabiliser au niveau des dernières années.

Pour ce qui est de la **gestion bancaire**, la SaarLB considère être bien préparée à

l'application des normes financières internationales, des dispositions réglementaires (SolvV) et à la mise en œuvre du 3ème amendement de la gestion des risques. Les travaux préparatoires engagés dès 2012 pour la mise en œuvre de nouvelles dispositions réglementaires, notamment Bâle III, CRD IV, 4ème amendement de la gestion des risques et de nombreux autres projets internes se poursuivront en 2013. S'y ajoute la mise en œuvre de nouvelles normes ou de normes actualisées IFRS (voir note (1)). Les répercussions de la réforme de régulation financière, la mise en place de réserves de liquidité pour Bâle III et l'introduction d'éventuelles modifications réglementaires à la suite de la crise financière pèseraient toutefois sur le résultat.

En 2013 également, de nouveaux défis devront être relevés dans le domaine **technique et organisationnel** afin que la SaarLB progresse vers une gestion intégrée des données.

Ces évolutions positives se traduiront logiquement au cours des prochaines années par le maintien du bon résultat avant impôts. Le risque majeur auquel est exposé le groupe SaarLB est une aggravation de la crise de la dette publique en Europe qui déclencherait des réactions en chaîne dans tout le secteur bancaire et pourrait également affecter le groupe SaarLB.

L'excédent d'intérêts en 2013 s'inscrira dans le prolongement de l'évolution observée en 2012 et se maintiendra à un niveau élevé malgré la situation très contenue sur le marché monétaire. Ceci est dû en premier lieu aux produits élevés réalisés dans les activités principales en raison de l'augmentation des volumes et des marges.

L'excédent de commissions évoluera comme en 2012 pour reprendre, à partir du niveau atteint en 2013, son ascension au cours des prochaines années.

Les frais de personnel augmenteront légèrement en 2013 par rapport à 2012, ce qui

s'explique entre autres par des mesures de restructuration prévues et l'application de l'augmentation des traitements. A partir de 2016, les frais de personnel retrouveront le niveau de 2012. Les projets déjà prévus et dus pour l'essentiel aux dispositions réglementaires feront augmenter les charges administratives en 2013 par rapport à l'exercice précédent ; elles retomberont à partir de 2014 pour s'établir successivement au-dessous du niveau de 2012.

Le résultat de l'évaluation à la juste valeur tient compte, comme l'année passée, des effets des échéances des valeurs de marché négatives des encours de dérivés de taux d'intérêt au fil du temps. En conséquence, les contributions positives au résultat régresseront tout comme l'encours. Le résultat des immobilisations financières comprend pour

2012 des pertes liées à la cession de titres et des produits issus de la reprise de corrections de valeurs sur portefeuille qui ne se reproduiront pas dans les prochaines années. Il n'est donc pas attendu dans ce poste, pour l'horizon 2013 – 2017, d'effets d'autres opérations sur le compte de résultat.

En ce qui concerne le renforcement des exigences de fonds propres auquel devra satisfaire la banque au titre de Bâle III/CRD IV, le groupe SaarLB a engagé des négociations positives avec les actionnaires visant à transformer les apports tacites en fonds propres de base durs afin de disposer dans les prochaines années d'une dotation en capital propre adéquate satisfaisant aux exigences requises par les nouvelles dispositions réglementaires.

Sous réserve d'une éventuelle exacerbation de la situation dans la zone euro et des impacts négatifs qu'elle aurait sur l'évolution économique, la SaarLB attend que l'amélioration du résultat financier des principaux secteurs opérationnels, observée depuis l'exercice 2010, se poursuive au cours des deux prochaines années (2013 et 2014).

Sarrebruck, le 26 mars 2013

Landesbank Saar

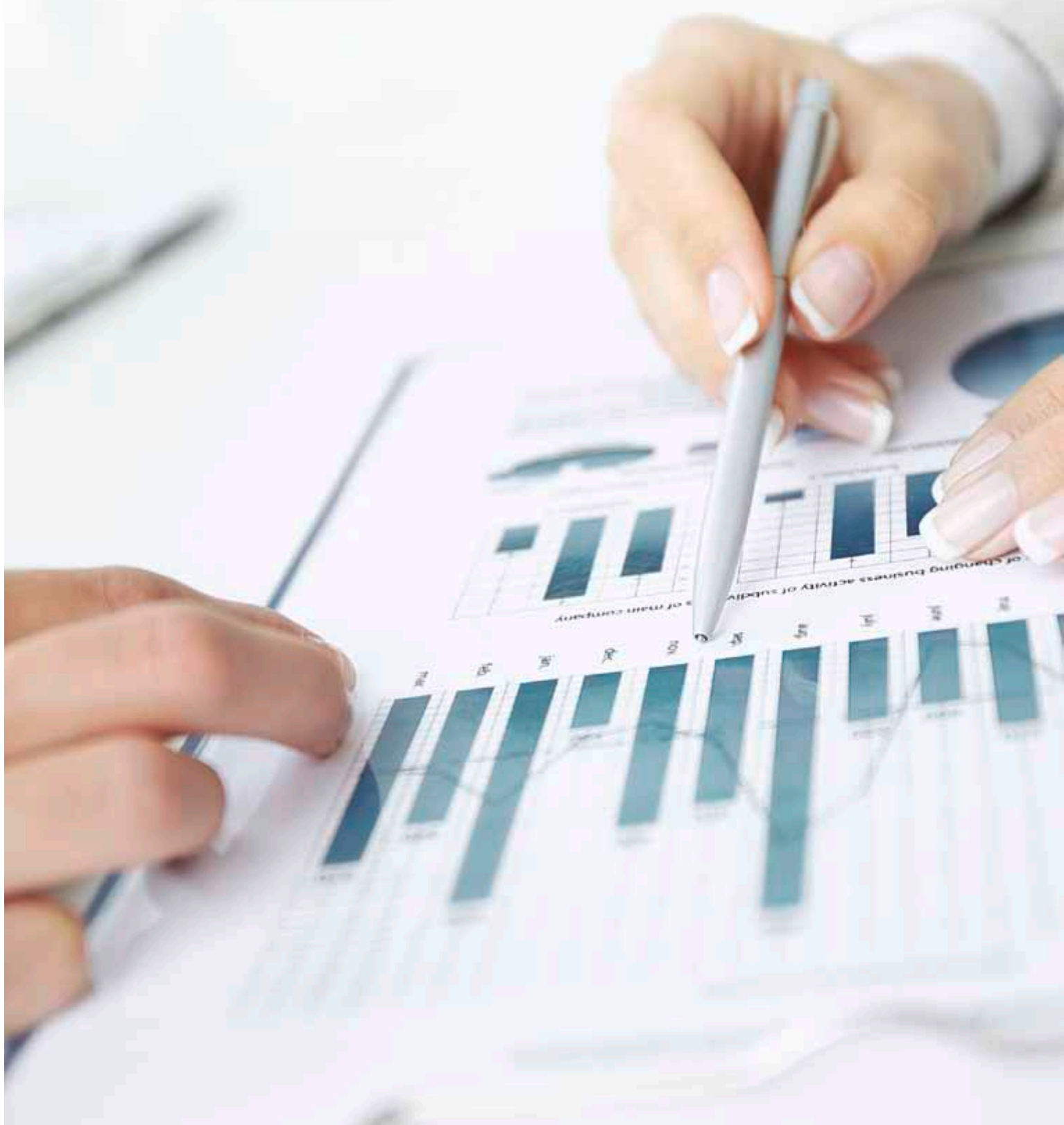
Le Comité de direction

Thomas Christian Buchbinder

Werner Severin

Frank Eloy

# Etats financiers consolidés 2012 de la Landesbank Saar



## Etat du résultat global consolidé

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2012

en kEUR	Notes	2012	2011	Delta
1	Produit d'intérêt (26)	765 432	834 274	-68 842
2	Charges d'intérêt (26)	-626 717	-712 317	85 600
3	Participations aux bénéfices d'entreprises associées dont le bilan est établi d'après la méthode de mise en équivalence (27)	114	269	-155
4	Provision pour risques dans les opérations de crédit <sup>1)</sup> (28)	-33 310	-18 900	-14 410
5	Commissions perçues (29)	24 060	25 186	-1 126
6	Commissions versées (29)	-16 742	-13 662	-3 080
7	Résultat de l'évaluation à la juste valeur (30)	37 009	-16 150	53 159
8	Résultat des opérations de couverture (31)	-151	43	-194
9	Résultat des immobilisations financières (32)	3 190	-507	3 697
10	Charges administratives (33)	-72 398	-78 521	6 123
11	Autres produits (34)	5 124	3 977	1 147
12	Autres charges (34)	-3 500	-5 242	1 742
13	Impôt sur les bénéfices (35)	-22 723	3 769	-26 492
<b>14 Bénéfice consolidé <sup>1)</sup></b>		<b>59 388</b>	<b>22 219</b>	<b>37 169</b>
<b>14 Bénéfice consolidé <sup>1)</sup></b>		<b>59 388</b>	<b>22 219</b>	<b>37 169</b>
15	Variations de la réserve de réévaluation (net) (59)	80 182	7 694	72 488
	dont variations de valeur (brut, effet temporairement neutre sur le compte de résultat) (59)	70 668	1 490	69 178
	dont variations d'encours suite à la réalisation de bénéfices ou de pertes (59)	9 514	6 204	3 310
<b>16 Autres éléments du résultat global avant impôts</b>		<b>80 182</b>	<b>7 694</b>	<b>72 488</b>
17	Impôt sur les bénéfices sans incidence sur le résultat (59)	-25 002	-3 046	-21 956
<b>18 Autres éléments du résultat global après impôts</b>		<b>55 180</b>	<b>4 648</b>	<b>50 532</b>
<b>19 Résultat global consolidé <sup>1)</sup></b>		<b>114 568</b>	<b>26 867</b>	<b>87 701</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note (39).

# État consolidé de la situation financière

## AU 31 DÉCEMBRE 2012

### Actifs

en kEUR	Notes	2012	2011	2010
1 Réserve de trésorerie	(7), (36)	669 302	106 737	7 269
2 Créances sur les établissements de crédit	(8), (37)	3 246 133	4 105 613	3 834 459
3 Créances sur clients	(8), (38)	9 039 001	8 607 193	7 572 791
4 Provision pour risques dans les opérations de crédit <sup>1)</sup>	(9), (39)	-162 694	-153 112	-179 822
5 Actifs de négoce	(10), (40)	517 917	431 629	359 649
6 Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	(11), (41)	46 181	-	-
7 Immobilisations financières	(12), (42)	4 698 415	5 574 215	6 547 362
8 Opérations de mise en pension de titres	(6), (43)	569 969	954 197	779 740
9 Parts dans les entités évaluées par mise en équivalence	(13), (44)	2 876	2 762	2 493
10 Terrains et immeubles de placement	(14), (45)	21 005	21 232	15 631
11 Immobilisations corporelles	(14), (46)	22 480	23 558	29 485
12 Immobilisations incorporelles	(15), (47)	2 010	1 612	2 120
13 Créances effectives au titre de l'impôt sur les bénéfices	(25), (48)	5 467	8 036	9 451
14 Créances latentes au titre de l'impôt sur les bénéfices	(25), (48)	58 320	73 523	61 236
15 Autres actifs	(16), (49)	3 838	4 047	3 131
16 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés	(17)	-	-	4 500
<b>Somme des actifs</b>		<b>18 740 218</b>	<b>19 761 242</b>	<b>19 049 495</b>

**Passifs**

en kEUR	Notes	2012	2011	2010
1 Dettes envers les établissements de crédit	(18), (50)	6 000 336	8 008 089	7 692 416
2 Dettes envers la clientèle	(18), (51)	5 898 175	5 905 351	5 136 091
3 Dettes titrisées	(18), (52)	5 114 745	4 329 445	4 749 283
4 Passifs de négoce	(19), (53)	645 331	544 131	461 208
5 Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	(20), (54)	31 636	32 585	20 010
6 Provisions	(21), (55)	31 907	32 445	30 868
7 Dettes effectives au titre de l'impôt sur les bénéfices	(25), (56)	7 466	2 884	1 434
8 Dettes latentes au titre de l'impôt sur les bénéfices	(25), (56)	66 362	47 166	45 141
9 Autres passifs	(22), (57)	50 394	45 290	50 546
10 Capitaux subordonnés	(23), (58)	335 112	351 888	412 970
<b>11 Capitaux propres</b>	(59)	<b>558 753</b>	<b>461 968</b>	<b>449 527</b>
Capital social	(59)	169 114	169 114	169 114
Instruments de capitaux hybrides	(23), (59)	91 453	104 258	114 909
Réserve de capitaux	(59)	50 841	50 841	50 841
Résultats non distribués <sup>1)</sup>	(59)	154 058	137 798	117 500
Réserve de réévaluation	(42), (59)	43 595	-11 585	-16 233
Bénéfice consolidé <sup>1)</sup>	(59)	49 692	11 542	13 396
<b>Somme des passifs</b>		<b>18 740 218</b>	<b>19 761 242</b>	<b>19 049 495</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note (39).

# Etat des variations des capitaux propres

en kEUR	Capital social	Instruments de capitaux hybrides	Réserves de capitaux	Résultats non distribués	Réserve de réévaluation	Bénéfice consolidé	Capitaux propres consolidés
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>169 114</b>	<b>114 909</b>	<b>50 841</b>	<b>116 800</b>	<b>-16 232</b>	<b>13 396</b>	<b>448 828</b>
Correction par rapport à 2009 <sup>1)</sup>	-	-	-	700	-	-	700
<b>Situation au 31/12/2010</b>	<b>169 114</b>	<b>114 909</b>	<b>50 841</b>	<b>117 500</b>	<b>-16 232</b>	<b>13 396</b>	<b>449 528</b>
<b>Situation au 01/01/2011</b>	<b>169 114</b>	<b>114 909</b>	<b>50 841</b>	<b>117 500</b>	<b>-16 232</b>	<b>13 396</b>	<b>449 528</b>
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	4 648	-	4 648
Total des variations sans incidence sur le résultat	-	-	-	-	4 648	-	4 648
Bénéfice consolidé	-	-	-	-	-	22 001	22 001
Total résultat consolidé	-	-	-	-	4 648	22 001	26 649
Correction par rapport à 2010 <sup>1)</sup>	-	-	-	-10	-	218	208
Variations issues des impôts différés	-	-	-	6 911	-	-	6 911
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	13 396	-	-13 396	-
Baisse des instruments de capitaux hybrides	-	-10 651	-	-	-	-	-10 651
Distributions aux associés tacites et aux titulaires d'un droit de jouissance	-	-	-	-	-	-10 677	-10 677
<b>Situation au 31/12/2011</b>	<b>169 114</b>	<b>104 258</b>	<b>50 841</b>	<b>137 797</b>	<b>-11 584</b>	<b>11 542</b>	<b>461 968</b>
<b>Situation au 01/01/2012</b>	<b>169 114</b>	<b>104 258</b>	<b>50 841</b>	<b>137 797</b>	<b>-11 584</b>	<b>11 542</b>	<b>461 968</b>
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	55 179	-	55 179
Total des variations sans incidence sur le résultat	-	-	-	-	55 179	-	55 179
Bénéfice consolidé	-	-	-	-	-	59 388	59 388
Total résultat consolidé	-	-	-	-	55 179	59 388	114 567
Variations issues des impôts différés	-	-	-	4 719	-	-	4 719
Résultats non distribués – entrées/sorties	-	-	-	11 542	-	-11 542	-
Baisse des instruments de capitaux hybrides	-	-12 805	-	-	-	-	-12 805
Distribution aux associés tacites et aux titulaires d'un droit de jouissance	-	-	-	-	-	-9 696	-9 696
<b>Situation au 31/12/2012</b>	<b>169 114</b>	<b>91 453</b>	<b>50 841</b>	<b>154 058</b>	<b>43 595</b>	<b>49 692</b>	<b>558 753</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note (39).

# Tableau des flux de trésorerie

en kEUR	2012	2011
<b>Bénéfice consolidé annuel<sup>1)</sup></b>	<b>59 388</b>	<b>11 542</b>
<b>Eléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice de l'exercice et rapprochement avec le cash-flow des activités opérationnelles</b>		
Amortissements, corrections de valeur et rectifications sur créances, immobilisations corporelles et incorporelles, immobilisations financières et propriétés d'investissement	29 207	33 560
Variations des provisions	-538	1 577
Variation d'autres éléments sans effet de trésorerie	-89 947	-22 189
Résultats de la vente d'immobilisations	3 734	-11 393
Autres ajustements	-105 864	-118 960
<b>Total intermédiaire</b>	<b>-163 407</b>	<b>-117 404</b>
Variations des actifs et des dettes après correction selon les éléments avec effet de trésorerie		
Créances sur les établissements de crédit	837 639	-279 002
Créances sur clients <sup>1)</sup>	-485 191	-1 064 710
Actifs de négoce	-74 122	-78 640
Autres actifs résultant des activités opérationnelles	209	-915
Dettes envers les établissements de crédit	-1 969 531	315 435
Dettes envers les clients	30 223	767 542
Dettes titrisées	786 003	-414 851
Passifs de négoce	101 200	82 923
Autres passifs résultant des activités opérationnelles	5 104	-5 256
Valeurs de marché positives/négatives générées par des dérivés de couverture	-36 255	981
Intérêts versés	-654 046	-669 482
Intérêts perçus	791 413	827 809
Dividendes perçus	3 623	6 004
Impôts sur les bénéfices – versements/remboursements	-6 428	-6 801
<b>Cash-flow des activités opérationnelles</b>	<b>-774 180</b>	<b>-624 825</b>
Encaissements résultant de la vente/du remboursement d'immobilisations financières	2 339 191	1 813 949
Encaissement résultant de la vente d'immobilisations corporelles, de propriétés d'investissement et d'immobilisations incorporelles	0	4 703
Paiements relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières	-971 060	-1 018 018
Paiements relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles, de propriétés d'investissement et d'immobilisations incorporelles	-1 914	-1 913
<b>Cash-flow des activités d'investissement</b>	<b>1 366 218</b>	<b>798 721</b>
Versements au profit d'actionnaires	-	-
Emploi de fonds issus des capitaux subordonnés (encaissement)	-	-
Emploi de fonds issus des capitaux subordonnés (paiement)	-29 473	-74 429
<b>Cash-flow des activités de financement</b>	<b>-29 473</b>	<b>-74 429</b>
<b>Montant de trésorerie à la fin de la période précédente</b>	<b>106 737</b>	<b>7 269</b>
Cash-flow des activités opérationnelles	-774 180	-624 825
Cash-flow des activités d'investissement	1 366 218	798 721
Cash-flow des activités de financement	-29 473	-74 429
<b>Montants de trésorerie en fin de période</b>	<b>669 302</b>	<b>106 737</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note (39).

# Annexe 2012 – Notes

<b>Explications concernant les états financiers consolidés de la Landesbank Saar .....</b>	<b>58</b>
<b>Méthodes comptables et d'évaluation .....</b>	<b>59</b>
(1) Principes .....	59
(2) Périmètre de consolidation .....	62
(3) Principes de consolidation .....	62
(4) Conversion monétaire .....	63
(5) Compensation .....	63
(6) Instruments financiers .....	63
(7) Réserve de trésorerie .....	70
(8) Créances .....	70
(9) Provisions pour risques dans le cadre d'opérations de crédit .....	70
(10) Actifs de négoce .....	70
(11) Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting) .....	70
(12) Immobilisations financières .....	71
(13) Parts dans les entreprises évaluées par mise en équivalence .....	71
(14) Terrains et immeubles de placement/immobilisations corporelles .....	71
(15) Immobilisations incorporelles .....	72
(16) Autres actifs .....	72
(17) Actifs non courants et groupes destinés à être cédés .....	72
(18) Dettes .....	73
(19) Passifs de négoce .....	73
(20) Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting) .....	73
(21) Provisions .....	73
(22) Autres passifs .....	75
(23) Instruments de capitaux hybrides .....	75
(24) Crédit-bail (leasing) .....	75
(25) Impôts .....	76
<b>Information sectorielle .....</b>	<b>77</b>
<b>Informations concernant le compte de résultat .....</b>	<b>82</b>
(26) Excédent d'intérêt .....	82
(27) Participations aux bénéfices d'entreprises associées dont le bilan est établi d'après la méthode de mise en équivalence .....	83
(28) Provisions pour risques dans les opérations de crédit .....	83
(29) Excédent des commissions .....	84
(30) Résultat de l'évaluation à la juste valeur .....	85
(31) Résultat des opérations de couverture (Hedge Accounting) .....	85
(32) Résultat des immobilisations financières .....	86
(33) Charges administratives .....	87
(34) Autres éléments du résultat sectoriel .....	88
(35) Impôt sur les bénéfices .....	89
(36) Réserve de trésorerie .....	91
(37) Créances sur les établissements de crédit .....	91
(38) Créances sur clients .....	91
<b>Informations sur le bilan .....</b>	<b>91</b>

(39) Provisions pour risques dans le cadre d'opérations de crédit .....	93
(40) Actifs de négoce .....	95
(41) Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting).....	96
(42) Immobilisations financières.....	96
(43) Opérations de mise en pension de titres.....	99
(44) Parts dans les entreprises évaluées par mise en équivalence .....	99
(45) Terrains et immeubles de placement .....	99
(46) Immobilisations corporelles.....	100
(47) Immobilisations incorporelles .....	101
(48) Droits effectifs et différés au titre de l'impôt sur les bénéfices .....	102
(49) Autres actifs .....	104
(50) Dettes sur les établissements de crédit .....	105
(51) Dettes sur les clients.....	105
(52) Dettes titrisées .....	106
(53) Passifs de négoce.....	107
(54) Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting).....	107
(55) Provisions.....	108
(56) Obligations effectives et différées en matière d'impôt sur les bénéfices .....	111
(57) Autres passifs .....	111
(58) Capital subordonné .....	112
(59) Capitaux propres.....	113
(60) Juste valeur des instruments financiers.....	119
<b>Informations relatives aux instruments financiers .....</b>	<b>119</b>
(61) Indication par niveau des instruments financiers portés au bilan à la juste valeur .....	123
(62) Catégories d'évaluation des instruments financiers .....	126
(63) Profits et pertes nets sur instruments financiers .....	127
(64) Opérations sur produits dérivés .....	127
<b>Informations concernant le tableau des flux de trésorerie .....</b>	<b>130</b>
(65) Explications sur les postes du tableau des flux de trésorerie .....	130
(66) Actifs subordonnés.....	131
(67) Actifs et passifs en devises étrangères .....	131
(68) Actifs financiers transférés mais non totalement décomptabilisés .....	131
(69) Actifs financiers transférés et totalement décomptabilisés.....	132
(70) Immobilisations financières transférées en tant que garantie.....	132
(71) Garanties reçues qui peuvent être revendues ou regagées .....	133
(72) Leasing.....	133
(73) Opérations fiduciaires .....	134
(74) Passifs éventuels et autres obligations.....	134
(75) Autres obligations financières .....	135
(76) Parts détenues par la Landesbank Saar (extrait) .....	135
(77) Organes administratifs de la SaarLB.....	138
(78) Relations avec des entreprises et personnes liées .....	140
(79) Honoraires du commissaire aux comptes.....	143
(80) Effectifs.....	144
<b>Déclaration des représentants légaux .....</b>	<b>145</b>

# Explications concernant les états financiers consolidés de la Landesbank Saar

Les états financiers consolidés de la Landesbank Saar de Sarrebruck, organisme de droit public, ci-après dénommée SaarLB, ont été établis pour l'exercice 2012 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards (IFRS), conformément au règlement CE n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil en date du 19 juillet 2002 et aux dispositions du Code de commerce allemand (ci-après HGB) applicables à titre complémentaire en vertu de l'art. 315a, paragraphe 1 HGB. Les normes IFRS renferment, outre les normes IFRS proprement dites, les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee, IFRIC) et du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee, SIC). La SaarLB s'est conformée à l'ensemble des normes et interprétations dont l'application était obligatoire au sein de l'UE en 2012. Enfin, DRS 5-10 et DRS 15 ont été appliqués dans le cadre de l'établissement du rapport de gestion et du rapport prudentiel.

Les états financiers consolidés englobent l'état du résultat global, composé du compte de résultat (avec ou sans impact sur le résultat), le bilan, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les annexes (notes), lesquelles comprennent l'information sectorielle. Les états financiers sont libellés en euros.

Sauf mention spécifique contraire, tous les montants sont exprimés en kilo euros (kEUR). Pour des raisons de calcul, des différences d'arrondi de +/- une unité peuvent apparaître dans les tableaux. Les montants figurant dans les tableaux ne sont pas précédés des signes + ou - lorsque le contexte permet de le déduire.

Les parts détenues dans la SaarLB sont restées inchangées : la BayernLB détient 49,9 % des parts, la Sarre 35,2 % et le Sparkassen- und Giroverband Saar 14,9 % des parts. La SaarLB est intégrée dans les états financiers de la BayernLB selon la méthode de mise en équivalence.

Le rapport de gestion consolidé, contenant le rapport prudentiel, est présenté dans une autre partie du rapport annuel.

# Méthodes comptables et d'évaluation

## (1) PRINCIPES

Au sein du groupe SaarLB, les comptes annuels sont établis sur la base de méthodes comptables et d'évaluation harmonisées à l'échelle du groupe. La comptabilisation et l'évaluation sont fondées sur le principe de continuité de l'exploitation (going concern).

Les produits et charges sont amortis prorata temporis et enregistrés en compte de résultat sur la période les concernant d'un point de vue économique.

Les estimations et évaluations nécessaires à l'établissement et à l'évaluation du bilan selon les normes IFRS sont effectuées en respectant ces mêmes normes. Elles font l'objet de vérifications permanentes et se fondent sur des expériences antérieures et d'autres facteurs tels que les attentes concernant des événements futurs. Les hypothèses et les estimations reposent essentiellement sur la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers, l'identification et la détermination de dépréciations de valeur au sens de la norme IAS 39, la comptabilisation et l'estimation de provisions ainsi que la possibilité de bénéficier d'allègements fiscaux. Dans la mesure où la comptabilisation et l'évaluation d'un poste de bilan sont largement basées sur de telles estimations, les hypothèses sous-jacentes sont détaillées dans la note annexe concernant le poste.

Une valeur est inscrite à l'actif si la SaarLB peut en tirer profit par la suite et que les coûts d'acquisition ou de production peuvent être déterminés de manière fiable.

Une dette est inscrite au passif si des ressources économiques peuvent découler directement de l'exécution d'une obligation et que le montant de l'exécution peut être déterminé de manière fiable.

## Conséquences des IFRS modifiées et des nouvelles IFRS

### Normes et interprétations à appliquer obligatoirement pour la première fois pendant la période couverte par le présent rapport

La norme modifiée IFRS 7 « Instruments financiers : informations » devait être appliquée obligatoirement pour la première fois sur la période couverte par le présent rapport.

Les modifications d'IFRS 7 ont été publiées en octobre 2010 par le Bureau des standards comptables internationaux (International Accounting Standards Board – IASB) et approuvées par l'UE le 22 novembre 2011. L'IFRS 7 modifiée contient de nouvelles informations à fournir dans le cadre du transfert d'actifs financiers.

Informations supplémentaires à fournir dans le cadre du transfert d'actifs financiers qui ne sont pas décomptabilisés (par ex. dans le cadre de véritables opérations de pension) :

- Il convient de décrire le rapport entre les actifs financiers transférés et les dettes qui y sont liées, y compris les limitations qui découlent du transfert quant à l'utilisation de l'actif financier (par ex. interdiction de nantissement à un tiers).
- Si le débiteur n'a un droit de recours que sur des actifs financiers transférés en relation avec la dette, il convient de dresser un relevé présentant la juste valeur des actifs financiers transférés, celle du passif correspondant et le solde.

Informations supplémentaires à fournir dans le cadre du transfert d'actifs financiers décomptabilisés.

Il convient de donner les informations suivantes sur les droits et obligations conservés ou pris en charge (poursuite de l'engagement) :

- Valeur comptable et juste valeur reflétant la poursuite de l'engagement
- Montant du risque de perte maximal résultant de la poursuite de l'engagement

- Futurs versements pour racheter l'actif financier décomptabilisé (par ex. prix d'exercice d'une option), et analyse d'échéance de ces versements
- Description de la nature et de l'objectif de la poursuite de l'engagement et du risque auquel l'entité continue d'être exposée
- Bénéfice/perte à la date de la décomptabilisation
- Charges/produits résultant de la poursuite de l'engagement (courants/cumulés)
- Indication au cas où le processus de transfert n'a pas été réparti sur toute la période couverte par le rapport.

Il n'y a pas de poursuite de l'engagement, entre autres, si l'entité :

- conserve son droit contractuel aux cash flows résultant de l'actif financier, mais

s'engage par contrat à verser les cash flows à une ou plusieurs entités, pour autant qu'il s'agisse d'un accord de transmission selon IAS 39.19.

Voir en détail les notes 68 et 69 sur l'application des nouvelles informations obligatoires.

**Normes et interprétations adoptées pendant la période couverte par le présent rapport, qui sont à appliquer sur les périodes suivantes et ne sont pas utilisées avant cette date**

Les principales normes adoptées en 2012, ainsi que la date de leur première application obligatoire et leurs conséquences attendues pour la SaarLB sont résumées ci-après :

Norme	Date de la première application pour les exercices commençant après la date indiquée	Description des modifications et des conséquences pour la SaarLB
IAS 1 « Présentation des états financiers »	01/01/2013 (publiée le 17/05/2012 ; approuvée le 05/06/2012)	Clarification que le compte de résultat et le résultat des autres activités doivent être présentés l'un après l'autre dans le rapport de gestion. Par ailleurs, le résultat des autres activités doit être décliné en postes sans incidence temporaire sur le résultat et en postes sans incidence durable sur le résultat. Mise au clair des exigences concernant les valeurs comparatives des années précédentes : toutes les informations quantitatives de la période antérieure doivent être indiquées. Si une entité ajuste rétrospectivement un poste de bilan à cause de la modification d'une méthode comptable, les données comparatives quantitatives publiées de plein gré doivent être ajustées à la méthode comptable modifiée. Ces modifications n'auront pas d'incidences essentielles sur les états financiers consolidés de la SaarLB.
IAS 12 « Impôts sur le résultat »	01/01/2012 (publiée le 20/12/2010 ; approuvée le 11/12/2012)	Pour les immobiliers de placement évalués à la juste valeur, les actifs et passifs d'impôt différé doivent à l'avenir être évalués sur la base des conséquences fiscales d'une vente. La SaarLB ne procédant pas à l'évaluation à la juste valeur de l'immobilier de placement, cette modification restera sans incidence sur les états financiers consolidés de la SaarLB.
IAS 19 « Avantages du personnel »	01/01/2013 (publiée le 16/06/2011 ; approuvée le 05/06/2012)	Les modifications d'IAS 19 portent notamment sur le recensement et la répartition des charges et des produits pour les régimes à prestations définies (defined benefit loans) et les indemnités de fin de contrat de travail (termination benefit). La première modification principale est la suppression de la méthode du « corridor », de sorte que les produits et les pertes actuariels sont recensés dans les autres éléments du résultat global dans la période dans laquelle ils se produisent. On s'est écarté par ailleurs d'un recycling ultérieur des bénéfices et pertes actuariels. La deuxième modification importante porte sur la détermination du produit résultant de l'actif du régime. A l'avenir, le produit correspondra à une rémunération typique de l'actif du régime à hauteur du taux d'escompte de l'engagement de retraite en début de période. Un éventuel écart ultérieur par rapport au rendement actuel doit être recensé dans les autres éléments du résultat sous forme de composante de réévaluation. Cette modification aura des incidences sur les états financiers consolidés de la SaarLB, cette dernière utilisant actuellement la méthode du « corridor ».
IAS 32 « Instruments financiers : présentation »	01/01/2014 (publiée le 16/12/2011 ; pas encore approuvée)  01/01/2013 (publiée le 17/05/2012 ; approuvée le 13/12/2012)	Mise au clair du terme « moment présent » et du terme « simultanité » en relation avec la compensation des actifs financiers et des dettes financières. Cette modification n'aura pas d'incidence essentielle sur les états financiers consolidés de la SaarLB. Mise au clair : l'inscription au bilan de l'impact sur l'impôt sur le résultat de versements effectués au profit du titulaire d'un instrument de capitaux propres doit se faire en conformité avec l'IAS 12 « Impôt sur le résultat » Cette modification n'aura pas d'incidence essentielle sur les états financiers consolidés de la SaarLB.

Norme	Date de la première application pour les exercices commençant après la date indiquée	Description des modifications et des conséquences pour la SaarLB
IAS 34 « Information financière intermédiaire »	01/01/2013 (publiée le 17/05/2012 ; pas encore approuvée)	Mise au clair : l'information sur le résultat sectoriel n'est obligatoire dans les états intermédiaires que si ce paramètre fait l'objet d'un reporting régulier au Comité de direction et si le résultat sectoriel a subi des modifications essentielles depuis les derniers états financiers. Cette modification n'aura pas d'incidence essentielle sur les états financiers consolidés de la SaarLB.
IFRS 7 « Instruments financiers : informations »	01/01/2013 (publiée le 16/12/2011 ; approuvée le 13/12/2012)	Les modifications impliquent des informations sur tous les instruments financiers portés au bilan, compensés en conformité avec IAS 32.42. Il est également nécessaire de donner des informations sur tous les instruments financiers portés au bilan et soumis à une compensation globale ou à d'autres accords similaires, même si la compensation ne se fait pas selon IAS 32. Cette modification aura des incidences sur les états financiers consolidés de la SaarLB sous forme d'une note supplémentaire.
IFRS 9 « Instruments financiers »	01/01/2015 (publiée le 12/11/2009 ; pas encore approuvée)  01/01/2015 (publiée le 28/10/2010 ; pas encore approuvée)	La nouvelle norme IFRS 9 contient les résultats de la première révision d'IAS 39 qui porte sur la comptabilisation et l'évaluation d'instruments financiers. Selon la norme, les actifs financiers sont à classer lors de la comptabilisation initiale comme étant évalués au coût amorti (amortised cost) ou à la juste valeur (Fair Value). Un actif financier est évalué au coût amorti si <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'objectif du modèle de gestion de l'entité est de détenir les actifs en vue d'obtenir les flux de trésorerie contractuels et</li> <li>▪ les termes contractuels de l'actif financier prévoient, à des dates spécifiées, des flux de trésorerie représentant des remboursements et des paiements d'intérêts sur le montant nominal dû.</li> </ul> Les actifs financiers qui ne remplissent pas ces conditions doivent être évalués à la juste valeur avec incidence sur le résultat. L'entité peut choisir d'affecter des actifs financiers à la catégorie juste valeur lors de la comptabilisation initiale si ce choix élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation. Dans le cas d'un investissement en instruments de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de trading, l'entité peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les variations de valeur de ces actifs financiers, y compris les résultats de la décomptabilisation, non pas dans le compte de résultat, mais dans l'état du résultat global. L'entité est tenue de procéder à une réaffectation en cas de changement du modèle de gestion. Les passifs financiers sont en général comptabilisés au coût amorti. Y font exception les portefeuilles de titres de transaction ainsi que les passifs pour lesquels l'entité a choisi l'option de la juste valeur. Selon IFRS 9, les variations de la juste valeur de passifs financiers doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour autant qu'elles résultent de la modification du risque de crédit. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat. L'application de la nouvelle IFRS 9 aura des incidences importantes sur les états financiers consolidés de la SaarLB dans le cadre de la comptabilisation et de l'évaluation d'actifs financiers.
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	IFRS 10 se substitue à l'actuelle IAS 27 et SIC 12 en ce qui concerne le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle commun (domination de la filiale par la société mère) comme étant la base pour la consolidation de toutes sortes d'entités. Le modèle de contrôle d'IFRS 10 comprend trois éléments obligatoirement cumulatifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pouvoir sur l'autre entité</li> <li>▪ Rendements variables et</li> <li>▪ Capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.</li> </ul> Les incidences sur les états financiers consolidés ne sont pas encore définitivement claires. L'application de la norme est obligatoire pour la première fois pour les exercices postérieurs au 31 décembre 2013.
IFRS 11 « Partenariats »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	IFRS 11 annule et remplace IAS 31 « Participations dans les entreprises » et supprime la possibilité d'appliquer la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises. Le coentrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation et le comptabiliser en appliquant la méthode de mise en équivalence conformément à IAS 28. La SaarLB ne détient pas actuellement de parts dans des coentreprises.
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	IFRS 12 regroupe en une seule norme les informations à fournir relatives à toutes les participations dans les filiales, aux partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées non consolidées. Ainsi, les entités doivent fournir des informations quantitatives et qualitatives qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, les risques et les impacts financiers résultant des participations. Cette modification aura en principe des incidences sur l'ampleur des notes dans les états financiers consolidés de la SaarLB.

Norme	Date de la première application pour les exercices commençant après la date indiquée	Description des modifications et des conséquences pour la SaarLB
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	IFRS 13 fournit des critères d'évaluation uniques pour l'ensemble des évaluations à la juste valeur, entre autres en définissant la juste valeur et en présentant les méthodes de détermination de la juste valeur. On se base sur le marché principal pour déterminer la juste valeur. Le marché principal est le marché affichant le plus grand volume d'affaires traitées et la plus grande activité pour l'instrument financier et auquel a accès l'entité. La nouvelle norme entraîne une extension des notes concernant l'évaluation à la juste valeur. Des informations supplémentaires sont notamment nécessaires pour le niveau 3. En outre, les méthodes de détermination de la juste valeur doivent être présentées concrètement. Ces modifications auront des incidences sur la détermination de la juste valeur et l'étendue des notes dans les états financiers consolidés de la SaarLB.
IAS 27 « Etats financiers individuels »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	Les règles de consolidation figurant dans IAS 27 ont été supprimées suite à l'introduction de la nouvelle norme IFRS 10. IAS 27 ne contient plus que les normes applicables aux états financiers individuels. Dans ce contexte, la norme a également changé de nom. Les incidences sur les états financiers consolidés de la SaarLB ne sont pas encore définitivement précisées.
IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises »	01/01/2013 (publiée le 12/05/2011 ; approuvée le 11/12/2012)	La méthode de l'intégration proportionnelle de coentreprises figurant dans IAS 27 a été supprimée par IFRS 11. Les coentreprises devant à présent être prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'IAS 28, le champ d'application d'IAS 28 a été étendu aux coentreprises. Dans ce contexte, la norme a changé de nom. La SaarLB ne détient pas actuellement de parts dans des coentreprises.

La SaarLB a choisi de ne pas anticiper l'application des normes/interprétations créées ou modifiées par l'IASB/IFRIC devant en principe s'appliquer, dans la mesure où leur application (pas encore adoptée en partie) ne devient obligatoire qu'à compter de l'exercice 2013 ou ultérieurement.

## (2) PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de la SaarLB englobe six succursales (sept au 31/12/2011). Parmi ces dernières, on distingue la « SaarLB Bankenbeteiligungsgesellschaft mbH », Sarrebruck, ainsi que des fonds spéciaux. Ces entités sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, conformément à IAS 27 et aux interprétations de SIC 12. Les entreprises consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle ne sont pas présentées dans les états financiers consolidés. Comme l'année précédente, deux entreprises associées (31/12/2011 : deux) sont évaluées d'après la méthode de mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation de la SaarLB est établi en fonction de critères d'importance. Trois filiales (trois au 31/12/2011) et cinq entreprises associées au total ne sont ni consolidées intégralement ni évaluées d'après la méthode de mise en équivalence, car leur influence sur le patrimoine, la

situation financière et le résultat du groupe sont minimes. L'impact sur le bilan et le résultat des contrats liant les sociétés du groupe à ces entités non intégrées est exposé dans les états financiers consolidés.

La liste des détenteurs de parts fournit un aperçu complet des fonds spéciaux et entreprises associées qui sont pris en compte dans les états financiers consolidés (cf. également note 76).

## (3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La consolidation des capitaux est effectuée selon la méthode de l'acquisition décrite par les normes IAS 27.18 et IFRS 3.

Aux fins de consolidation des capitaux, les coûts d'acquisition des entités de consolidation ont été compensés par les fonds propres de ces dernières. Jusqu'ici, la SaarLB n'a pas dû inscrire à l'actif une différence entre un coût d'acquisition plus élevé et les capitaux propres.

Dans le cadre de la consolidation des passifs et des résultats et de la suppression des résultats intermédiaires, toutes les créances et dettes, tous les produits et charges ainsi que les résultats intermédiaires issus de transactions internes du groupe sont supprimés.

Les entreprises associées sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence et affectées au poste de bilan « Parts dans des entreprises évaluées d'après la méthode de mise en équivalence ». Selon cette méthode, les coûts d'acquisition de la participation dans des entreprises associées sont comptabilisés à la date d'acquisition à leur coût d'acquisition, puis corrigés de la part détenue par le groupe dans le résultat ou dans d'autres variations de la valeur nette des entreprises associées.

#### **(4) CONVERSION MONÉTAIRE**

Lors de leur première comptabilisation, l'ensemble des postes de l'actif et du passif libellés en devises étrangères est converti dans la devise fonctionnelle selon le cours en vigueur au jour de la transaction. Par la suite, il conviendra, en matière de conversion, de distinguer les postes monétaires des postes non monétaires. Les actifs et passifs monétaires sont convertis sur la base du cours en vigueur à la date de la clôture du bilan. Pour les postes non monétaires évalués au coût d'acquisition ou de fabrication historique, c'est le cours d'acquisition historique qui est employé pour la conversion monétaire. Quant aux postes non monétaires évalués à la juste valeur, ils sont convertis sur la base du cours en vigueur au moment de l'évaluation à la juste valeur. Les profits et pertes résultant de la conversion monétaire sont inscrits en charge ou en produit dans le compte de résultat.

#### **(5) COMPENSATION**

Les dettes et les créances se compensent entre elles dès lors qu'elles portent sur le même contractant, qu'elles sont exigibles quotidiennement et qu'il a été convenu avec le contractant que le calcul des intérêts et des commissions s'effectuerait comme s'il s'agissait d'un seul et même compte.

#### **(6) INSTRUMENTS FINANCIERS**

##### **Définition**

Un instrument financier est un contrat qui permet à l'une des parties d'obtenir un actif financier et qui, dans le même temps, engendre un engagement financier ou un instrument de

capitaux propres chez l'autre partie.

##### **Comptabilisation et évaluation initiale**

Les instruments financiers sont portés au bilan à compter de la date à laquelle l'entreprise qui dresse le bilan devient partie contractante et donc titulaire d'une obligation de prêter ou d'un droit à contrepartie.

Les achats et ventes courants (opérations au comptant) d'actifs financiers (« regular way contracts ») peuvent être comptabilisés soit à la date de négociation soit à la date de règlement. Conformément à la norme IAS 39.9, ceci s'applique aux achats et ventes d'actifs financiers à la suite desquels l'actif financier est livré dans un certain délai conformément aux usages du marché. La SaarLB comptabilise toujours les titres et les dérivés à la date de transaction. Les autres instruments financiers, essentiellement les prêts, sont comptabilisés à la date de règlement.

Tous les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 39 et classés dans les catégories prévues par IAS 39.

La comptabilisation initiale des instruments financiers est effectuée à la juste valeur, qui correspond normalement à la contre valeur versée ou perçue au moment de l'acquisition (prix de la transaction).

##### **Évaluation ultérieure**

Après leur évaluation initiale, les instruments financiers sont évalués en fonction de la catégorie d'évaluation (IAS 39) à laquelle ils appartiennent. Ces catégories sont les suivantes :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat (Financial Assets and Liabilities at Fair Value through Profit or Loss) :

Il s'agit des instruments financiers et dérivés détenus à des fins de transaction (Held-for-Trading) qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting) définis par IAS 39 ainsi que des instruments financiers non détenus à des fins de négociation auxquels l'option de juste valeur

est appliquée (option de juste valeur conformément à IAS 39).

- Instruments financiers détenus à des fins de transaction de la catégorie « Held-for-Trading » (HfT) :

L'évaluation intervient à la juste valeur. Les résultats de l'évaluation sont reportés au Résultat de l'évaluation à la juste valeur. Ce poste comporte également les résultats réalisés, tandis que les produits et les charges courants sont comptabilisés dans l'excédent d'intérêt. Les dérivés s'inscrivant dans une relation de couverture économique ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting) selon IAS 39. Ils constituent un instrument de gestion des risques et n'ont pas été conclus à des fins de transaction. Les instruments financiers de la catégorie HfT sont comptabilisés aux postes Actifs de négoce et Passifs de négoce.

- Instruments financiers de la catégorie Option de la juste valeur (Fair Value Option, FVO) :

L'option de la juste valeur est employée pour les portefeuilles d'instruments financiers dont la gestion est basée sur la juste valeur et suit une stratégie de gestion des risques ou de placement définie au préalable. Il s'agit ici principalement des titres gérés par les fonds spéciaux de titres. En outre, l'option de juste valeur est utilisée afin d'éviter de comptabiliser séparément les opérations de base et les dérivés incorporés de produits structurés devant être séparés. L'évaluation intervient à la juste valeur. Les résultats de cette évaluation sont comptabilisés au Résultat de l'évaluation à la juste valeur et les résultats courants sont affectés à l'Excédent d'intérêts.

Les instruments financiers traités dans le cadre de l'option de la juste valeur figurent au poste Immobilisations financières. Les instruments financiers en eux-mêmes ne sont pas intégrés à la catégorie Option de la juste valeur : si c'était le cas, ils devraient alors être évalués au coût amorti.

- Investissements financiers détenus jusqu'à échéance (Held-to-Maturity, HtM) :

Les actifs financiers non dérivés donnant lieu à des paiements à une date fixe, déterminable ou ayant une échéance déterminée et que la banque désire et peut conserver jusqu'à échéance sont classés dans cette catégorie s'il existe un marché actif pour ces derniers au moment de la comptabilisation initiale ou du reclassement. L'évaluation est établie au coût amorti. Concernant les amortissements nécessaires, nous renvoyons aux commentaires sur les dépréciations de valeur.

Ces instruments financiers figurent aux Immobilisations financières. Les résultats courants ainsi que les charges et produits liés à l'amortissement sont comptabilisés au poste Excédent d'intérêt.

- Prêts et créances (Loans-and-Receiveables, LaR) :

Cette catégorie comprend les actifs financiers non dérivés, donnant lieu à des paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces derniers sont évalués au coût amorti. Concernant la détermination des provisions pour risques et des amortissements nécessaires, nous renvoyons aux commentaires relatifs aux dépréciations de valeur.

Les instruments financiers de la catégorie LaR sont comptabilisés aux postes Réserve de trésorerie, Créances sur les établissements de crédit/la clientèle, Immobilisations financières et/ou Autres actifs. Les résultats courants ainsi que les charges et produits liés à l'amortissement sont comptabilisés au poste Excédent d'intérêt. Cela vaut également pour les encours faisant partie d'une relation de couverture d'après IAS 39. S'il s'agit d'immobilisations financières, les résultats issus de la cession sont comptabilisés au poste Résultat des immobilisations financières ; s'il s'agit de créances, ils le sont au poste Autres éléments du résultat global.

- Actifs financiers disponibles à la vente (Available for Sale, AfS) :

Ce sont les actifs financiers non dérivés (titres, participations) qui sont classés comme disponibles à la vente ou qui ne font partie d'aucune des catégories citées précédemment. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur. La différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée à un poste séparé de la rubrique Capitaux propres (Écarts de réévaluation) et n'a pas de répercussions sur le résultat jusqu'à ce l'actif soit vendu ou exigible ou qu'un ajustement par le biais du compte de résultat s'avère nécessaire suite à une dépréciation durable (Impairment, cf. commentaires relatifs aux dépréciations de valeur).

Les instruments financiers disponibles à la vente figurent au poste Immobilisations financières. Les résultats de la vente figurent au poste Immobilisations financières. Les résultats de la vente et de la dépréciation durable (Impairment) sont comptabilisés au poste Résultat des immobilisations financières. Les résultats courants ainsi que les charges et produits issus de l'amortissement sont compris dans l'Excédent d'intérêt. Ceci vaut également pour les encours qui font partie de relations de couverture conformément à la norme IAS 39.

- Dettes financières (passifs financiers évalués au coût amorti) :

Appartiennent à cette catégorie les passifs financiers qui ne sont pas employés à des fins de négociation. Ils sont comptabilisés au coût amorti aux postes Dettes envers les établissements de crédit/la clientèle, Dettes titrisées, Autres passifs et Dettes subordonnées. Les résultats courants ainsi que les charges et produits issus de l'amortissement sont comptabilisés dans les Charges d'intérêts.

### Juste Valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant auquel il pourrait être échangé ou réglé entre deux parties bien informées, consentantes et indépendantes.

La juste valeur est déterminée en fonction de

la hiérarchie contenue dans IAS 39. Il convient ici de distinguer entre la présence de justes valeurs disponibles sur des marchés actifs et le recours à des méthodes d'évaluation en cas de marchés inactifs. Les instruments de capitaux propres dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont comptabilisés au coût de l'acquisition après déduction d'éventuelles dépréciations.

Pour déterminer la juste valeur, la SaarLB utilise, dans la mesure du possible, le prix coté sur un marché actif (par ex. cours boursier) (niveaux 1 et 2 de la hiérarchie d'évaluation d'IAS 39). Concernant les instruments financiers, un marché est considéré comme actif lorsque les prix cotés sont mis à disposition facilement et régulièrement par un marché de cotation ou un opérateur et que ces prix reflètent les transactions effectives régulièrement conclues sur le marché entre des parties compétentes, consentantes et indépendantes l'une de l'autre.

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure, la SaarLB a principalement recours aux cours de bourse et à d'autres cours sur un autre marché actif pour les instruments financiers qui doivent être évalués à la juste valeur et qui sont négociés sur des marchés actifs (titres et contrats boursiers dérivés).

En l'absence de marché actif, la banque a recours à des méthodes d'évaluation (niveaux 3 à 5 de la hiérarchie d'évaluation d'IAS 39). L'objectif est de déterminer le prix de transaction qu'auraient fixé des parties bien informées, consentantes et indépendantes à la date de l'évaluation. Les données utilisées à cet effet doivent refléter l'ensemble des attentes du marché. Un marché inactif se caractérise par des volumes de transaction très réduits, de grands écarts entre le cours vendeur et le cours acheteur et/ou l'existence de possibilités d'arbitrage.

Pour les titres, la SaarLB a, dans le cadre de l'application des méthodes d'évaluation, de préférence recours aux cours indicatifs de

fournisseurs indépendants. À défaut, elle utilise les cours d'autres acteurs du marché (principalement d'arrangeurs d'émissions). Dans ce cas, les cours de différents fournisseurs sont relevés pour chaque instrument financier important. Ensuite intervient un processus de plausibilisation basé sur la comparaison des cours. Pour les cas exceptionnels où seul un cours est disponible, la plausibilisation est complétée par une analyse de solvabilité. Le processus de plausibilisation intègre également, dans la mesure de leur disponibilité, les cours des titres ayant un profil, une échéance résiduelle et une solvabilité similaire. Cette procédure a été appliquée pour déterminer la juste valeur de certains titres. À défaut d'autres sources, ce sont essentiellement les cours définis par les arrangeurs qui ont été employés pour déterminer la juste valeur des titres ABS.

Pour les dérivés négociés hors bourse et les titres de fonds propres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, des modèles d'évaluation sont utilisés.

Les justes valeurs sont alors déterminées à l'aide de modèles d'évaluation reconnus qui se basent sur des données du marché auxquelles on peut avoir accès librement et, dans une moindre mesure, sur des données internes. La méthode de la valeur actualisée et le modèle de valorisation des options font partie des modèles d'évaluation utilisés.

La méthode de la valeur actualisée est appliquée aux instruments financiers dérivés irrévocables, c'est-à-dire les swaps de taux d'intérêt et swaps monétaires, les Forward Rate Agreements (accords futurs sur les taux d'intérêt) et les opérations de change à terme. L'évaluation s'appuie sur la structure du cash-flow et prend en compte les valeurs nominales, les échéances résiduelles et la méthode de calcul convenue pour les taux d'intérêt. Les dérivés sur événement de crédit sont évalués de la même manière que les instruments financiers dérivés irrévocables, à ceci près que les défaillances prévues liées aux écarts de

crédit sont prises en considération à titre supplémentaire.

Pour les instruments financiers dont le cash-flow est défini par contrat, les cash-flows convenus sont utilisés pour déterminer la structure du cash-flow. S'agissant des instruments à taux d'intérêt variable, le cash-flow est déterminé au moyen de la courbe des futures.

L'escompte est effectué au moyen de courbes d'intérêts concordant en termes d'échéance et de devise et d'un spread adapté au risque. S'il s'agit de spreads librement disponibles, les données observables sur le marché sont employées.

Concernant les principaux titres de capitaux propres contenus dans les immobilisations financières qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs, la détermination de la juste valeur s'effectue au moyen de la méthode de la valeur de rendement. L'estimation des cash-flows est basée sur les valeurs prévisionnelles des entreprises concernées. Si ces valeurs ne sont pas fiables, les encours sont évalués aux coûts d'acquisition, tout comme les encours de moindre importance.

Pour évaluer les options et d'autres instruments financiers dérivés qui comprennent des caractéristiques d'options, c'est essentiellement la méthode Black Scholes qui est utilisée. Cette méthode d'évaluation intègre généralement les paramètres suivants : fonction cumulée de répartition des probabilités pour la répartition normale, prix de l'exercice de l'option (strike), intérêt sans risque productif d'intérêts (pour différentes devises et échéances), volatilités des prix, échéances résiduelles des options et (le cas échéant) barrières d'intérêts et de prix (barriers) et probabilités d'occurrence. Parmi les options, on trouve par exemple les conventions de taux plafond, les options de swap et les options de change.

Les modèles d'évaluation sont ainsi employés à des fins comptables pour déterminer les justes valeurs des instruments financiers des

catégories Held-for-Trading et Available-for-Sale. Cela concerne les postes du bilan et les produits suivants :

- Dérivés OTC contenus dans les actifs de négoce
- Titres de capitaux propres contenus dans les immobilisations financières
- Dérivés OTC contenus dans les passifs de négoce

Dans les notes annexes, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie à trois niveaux (niveaux 1 à 3). Ces niveaux sont définis en fonction des paramètres qui ont été employés dans l'évaluation à la juste valeur.

L'attribution du « niveau 1 » signifie que l'évaluation à la juste valeur a été effectuée au moyen de cotations sur des marchés actifs (sans ajustements). C'est le cas des titres pour lesquels on dispose de prix en bourse basés sur des transactions ou d'offres fermes.

Si la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation, le « niveau 2 » est attribué, lorsque les paramètres d'évaluation qui influencent de manière significative la détermination de la juste valeur sont observables directement ou indirectement sur le marché. Ainsi relèvent du niveau 2 les dérivés dont l'évaluation s'effectue exclusivement sur la base de paramètres observables sur le marché.

L'attribution du « niveau 3 » implique que la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation intégrant des paramètres significatifs qui n'émanent pas de données observables sur le marché. La banque classe également dans cette catégorie les titres évalués au moyen de cours indicatifs.

Pour connaître les justes valeurs des instruments financiers ainsi que le classement selon les trois niveaux, nous renvoyons aux notes 60 et 61.

### **Comptabilisation des opérations de couverture**

Dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêts, de change et de crédit, des instruments financiers dérivés sont utilisés pour garantir les actifs et les dettes comptabilisés au bilan. Des effets asymétriques peuvent se produire au niveau du compte de résultat si les approches en matière d'évaluation des opérations de base et de couverture diffèrent. Non justifiés en termes de gestion, ils sont par ailleurs susceptibles de livrer une image incomplète notamment du résultat. Actuellement, les opérations de couverture relevant de la comptabilité de couverture selon la norme IAS 39 sont reportées au bilan exclusivement comme couvertures de juste valeur (Fair Value Hedges). Le recours à la comptabilité de couverture, qui prévoit, pour ce qui est du risque couvert, l'évaluation des opérations de base à la juste valeur, permet de réduire de telles évaluations asymétriques. Les actifs ou dettes inscrits au bilan (ou partie de ces derniers) sont couverts contre d'éventuelles modifications de la juste valeur qui résulteraient du risque d'intérêt et auraient des répercussions sur le résultat de la période. Pour employer la comptabilité de couverture, une grande efficacité attendue et effective est requise car les modifications des justes valeurs de l'élément couvert en rapport avec le risque couvert et le dérivé de couverture doivent s'équilibrer sur une fourchette de 80 à 125 pour cent. La comptabilité de couverture en juste valeur (Fair-Value-Hedge-Accounting) est appliquée sous la forme de micro couvertures de juste valeur (Micro-Fair-Value-Hedges). Les instruments de couverture sont constitués par des swaps de taux d'intérêts. Les dérivés utilisés pour la couverture de la juste valeur d'actifs et de dettes du bilan sont évalués à la juste valeur, tout changement de valeur étant à comptabiliser dans le compte de résultat. Les valeurs comptables des opérations de base sont corrigées en fonction des résultats des évaluations imputables au risque couvert puis comptabilisées en produit ou charge de résultat.

Les résultats de l'évaluation des opérations de couverture tout comme ceux de l'évaluation des opérations de base sont déclarés dans le poste du compte de résultat « Résultat des opérations de couverture ». Les résultats courants des dérivés, qui font partie d'une opération de couverture et satisfont aux conditions de la comptabilité de couverture aux termes d'IAS39 sont comptabilisés en excédent d'intérêt.

### Dépréciations de valeur (Impairment)

À chaque clôture de bilan, la SaarLB examine les indications objectives dont elle dispose concernant la dépréciation d'un actif financier. Un actif financier est considéré comme déprécié et une perte de valeur a lieu quand

- la banque dispose d'indications objectives concernant une dépréciation suite à un événement ayant entraîné une perte, survenu après la première comptabilisation de l'instrument financier et avant le jour de clôture du bilan
- l'événement ayant entraîné la perte a des répercussions sur les cash-flows escomptés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers et de la dépréciation
- une estimation fiable du montant peut être effectuée.

Pour les instruments financiers des catégories LaR, HtM et AfS, la SaarLB recherche tout d'abord la présence d'indications objectives concernant une dépréciation de valeur d'ordre individuel. Dans ce but, elle procède à l'analyse des relations client ou de l'émetteur de titres (obligations et autres titres à revenu fixe) à intervalles réguliers. Les critères suivants sont considérés comme des indications objectives de dépréciation :

- nette dégradation de l'environnement économique,
- Perspective de flux de paiement plus faibles que convenu
- Absence ou retard des remboursements convenus de capitaux et/ou d'intérêts, demande de réaménagement de la dette ou de prorogation de l'échéance
- Concessions en faveur de l'emprunteur, pour

des raisons économiques ou juridiques, en relation avec des difficultés financières

- Rupture d'accords en matière de crédit
- Procédure d'insolvabilité ou autre redressement du débiteur fort probable,
- Restructuration ou redressement pour cause de solvabilité,
- Disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés économiques
- Indications se rapportant aux pays et
- Baisse des prix du marché de plus de 15 % par rapport au prix d'achat

S'agissant des créances, le montant de la dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'instrument financier correspondant et la valeur actuelle des encaissements escomptés calculée d'après la méthode d'actualisation des cash-flows (méthode du Discounted Cash Flow) en appliquant le taux d'intérêt effectif initial. Les cash-flows comprennent également les flux de paiement qui peuvent résulter d'une valorisation des garanties après déduction des coûts d'acquisition et de vente. La valeur comptable de l'instrument financier est réduite au moyen d'une correction de valeur individuelle comptabilisée dans les actifs au poste Provisions pour risques. Le montant de la dépréciation de valeur est comptabilisé dans le compte de résultat parmi les éléments du poste Provisions pour risques.

Si les encaissements escomptés subissent des variations, cela entraîne une reprise ou une dotation en provision pour risques.

Concernant les titres des catégories LaR et HtM, le montant de la dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur dans la mesure où un marché actif existe. Le montant de la dépréciation de valeur est comptabilisé en tant qu'amortissement au poste Résultat des immobilisations financières.

Si une créance de la catégorie LaR ou HtM est identifiée comme dépréciée, les revenus

d'intérêt sur la base des conditions contractuelles ne sont plus comptabilisés. Cependant, la variation de la valeur actuelle des encaissements attendus à expiration du terme (unwinding) demeure comptabilisée en tant que produit d'intérêt.

Pour les instruments financiers LaR et HtM pour lesquels aucune information objective n'indique une dépréciation de valeur et ceux ne nécessitant, après analyse individuelle, aucune correction de valeur, une correction de valeur de portefeuille est calculée sur la base des probabilités de défaillance historiques. Ces probabilités de défaillance sont continuellement actualisées dans le cadre d'une procédure de backtesting.

La prise en compte des risques liés aux pays (risques de non-transfert) passe également par la constitution de corrections de valeur sur portefeuille sur la base des probabilités de défaillance spécifiques au pays, pour autant que de tels risques n'aient pas déjà été pris en compte par des corrections de valeurs individuelles.

Les instruments financiers non recouvrables sont sortis des comptes. S'agissant de créances, ceci intervient systématiquement pour éviter l'utilisation de corrections de valeur individuelles. Les pertes n'ayant jusqu'ici pas fait l'objet de corrections de valeurs individuelles, ou bien de manière insuffisante, ont été imputées aux corrections de valeur sur portefeuille existantes.

Pour les instruments financiers de la catégorie AfS, la SaarLB examine à chaque clôture de bilan si des indications objectives concernant une dépréciation de valeur sont disponibles.

Pour les titres de fonds propres classés dans la catégorie AfS, le recul significatif ou durable de la juste valeur de l'investissement au-dessous de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Pour les titres de créance classés dans la catégorie AfS, l'existence d'une dépréciation de valeur est déterminée à l'aide des mêmes critères que

pour les instruments financiers des catégories LaR et HtM.

Dès lors qu'une dépréciation de valeur est constatée, la perte cumulative non réalisée, qui était au préalable comptabilisée parmi les capitaux propres au poste Écarts de réévaluation, doit être reclassée dans le compte de pertes et profits de la période donnée et comptabilisée au poste Résultat des immobilisations financières. Le montant à transférer hors des écarts de réévaluation correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle.

En l'absence de motifs de perte de valeur, il y a lieu de procéder, pour les instruments de dette, à une revalorisation avec effet sur le résultat jusqu'à concurrence du coût amorti. Les revalorisations d'instruments de capitaux propres préalablement dépréciés peuvent être annulées par compensation avec les écarts de réévaluation, à la condition que cela n'influe pas sur le compte de résultat.

### **Décomptabilisation**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie dudit actif ont cessé ou lorsque cet actif financier a été transféré et que ce transfert remplit les critères de la décomptabilisation d'après IAS 39. Un transfert est dit conforme à IAS 39 lorsque les droits contractuels aux flux de paiement d'un actif financier sont transférés à un tiers ou lorsque les flux de paiement sont transmis à un tiers conformément à IAS 39.19. En cas d'un tel transfert, l'actif financier est décomptabilisé, si le groupe SaarLB a transféré l'essentiel de ses avantages et risques.

Les dettes financières sont décomptabilisées lors de l'acquittement, de l'annulation ou de l'expiration des engagements contractuels.

Parmi les transferts qui ne remplissent pas les critères d'une décomptabilisation, la SaarLB compte en particulier les véritables mises en pension de titres et emprunts de titres.

Étant donné que dans ces cas-là, l'ensemble des avantages et des risques liés à un bien sont retenus, les actifs qui ont été transférés continuent de figurer entièrement au bilan et sont présentés dans un poste à part (note 43). Les contre-valeurs obtenues dans le cadre d'authentiques prises de pension ainsi que les dépôts en espèces perçus sont inscrits au passif au poste des dettes envers les établissements de crédit/la clientèle.

En ce qui concerne les actifs transférés qui continuent d'être inscrits au bilan, davantage d'explications sont données dans la partie « Actifs financiers transférés en tant que garanties » (note 70).

#### **(7) RÉSERVE DE TRÉSORERIE**

La réserve de trésorerie comprend la caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales. La comptabilisation intervient à la valeur nominale.

#### **(8) CRÉANCES**

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, non cotés sur un marché actif et non détenus à des fins de transaction. L'évaluation intervient au coût amorti dès lors que les créances ne sont pas des transactions de base d'une couverture de juste valeur effective. Les agios et disagios ainsi que les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier sont répartis selon le taux d'intérêt effectif sur la période de fixation du taux et perçus à travers le revenu d'intérêt.

Les pertes de valeur des créances sont comptabilisées séparément au poste Provisions pour risques et déduites de l'actif.

#### **(9) PROVISIONS POUR RISQUES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT**

Les provisions pour risques pour les créances sont comptabilisées séparément dans un

poste spécial de l'actif, précédées d'un signe négatif. Elles comprennent les corrections de valeur individuelles et sur portefeuille concernant des créances.

Les charges liées à la dotation aux provisions pour risques, les produits issus de la dissolution de provisions pour risques ainsi que les rentrées sur créances amorties sont comptabilisés en compte de résultat au poste Provisions pour risques.

#### **(10) ACTIFS DE NÉGOCE**

Les actifs de négoce comprennent exclusivement des instruments financiers dérivés ayant une valeur de marché positive qui ne sont pas, dans le cadre de la comptabilité de couverture et conformément à IAS 39, désignés comme étant des instruments de couverture. L'évaluation intervient à la juste valeur. Les résultats de l'évaluation ainsi que les résultats issus des actifs de négoce sont comptabilisés en compte de résultat au poste Résultat de l'évaluation à la juste valeur, tandis que les résultats courants, à l'exception des dérivés de crédit (paiements de prime) le sont au poste Excédent d'intérêt.

#### **(11) VALEURS DE MARCHÉ POSITIVES GÉNÉRÉES PAR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HEDGE ACCOUNTING)**

Ce poste de bilan comprend des instruments financiers dérivés avec des valeurs de marché positives, utilisés dans le cadre de relations de couverture et relevant de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39. Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées, conjointement avec les variations de la juste valeur des opérations de base résultant du risque couvert, dans le Résultat des opérations de couverture (hedge accounting). Les produits des intérêts ainsi que les charges d'intérêts résultant de dérivés de couverture sont comptabilisés sous Excédent d'intérêts.

## (12) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent les immobilisations financières des catégories d'actifs financiers détenus jusqu'à maturité (HtM), Prêts et créances (LaR), Options de juste valeur (FVO) et disponibles à la vente (Afs). Les parts détenues dans les filiales non consolidées et dans les entreprises associées non évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées dans les immobilisations financières AfS. L'évaluation des immobilisations financières est effectuée en fonction des différentes catégories d'évaluation. L'identification des dépréciations auxquelles il faudra procéder se fait conformément aux critères présentés dans la note 6.

## (13) PARTS DANS LES ENTREPRISES ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Les parts détenues dans des entreprises évaluées selon la méthode de mise en équivalence comprennent les parts évaluées en conséquence dans deux entreprises (cf. également note 44).

## (14) TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT/IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À ce poste figurent les terrains et constructions loués à des tiers ou détenus prioritairement aux fins de valorisation du capital. Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terrains et des immeubles à usage propre ainsi que le mobilier et le matériel. En cas d'usage mixte d'un bien immobilier, les différentes parties sont toujours comptabilisées séparément. Si les parties ne peuvent pas être vendues (ou louées) séparément, les biens immobiliers détenus ne constituent des investissements financiers que si la part de l'usage propre est minime.

L'évaluation est faite aux coûts d'acquisition ou de construction déduction faite, dans le cas des actifs dépréciables, des amortissements linéaires prévus en fonction de la durée

d'utilité du bien. Compte tenu d'IAS 40 qui stipule qu'une entreprise doit choisir entre l'évaluation à la juste valeur et l'évaluation au coût amorti, c'est la seconde option qui a été retenue pour les terrains et immeubles de placement.

La durée d'utilité se mesure en fonction du rythme attendu de consommation des avantages économiques et tient ainsi compte de l'usure. L'obsolescence technique et commerciale est prise en compte indépendamment de l'usure physique attendue.

Les entrées de bâtiments (sans terrains) sont décomposées en leurs principaux composants pour déterminer la durée d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation consécutive, chaque partie d'une immobilisation corporelle doit être amortie séparément si

- elle a un coût significatif par rapport au coût total d'acquisition et de construction de l'immobilisation corporelle (IAS 16.43) et
- si sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement se distinguent.

Pour appliquer l'approche par composant, il s'impose dès la première évaluation de l'actif d'identifier les composants et d'évaluer leur importance. Il faut faire preuve de jugement commercial dans la méthode à appliquer pour identifier les composants et affecter ensuite le coût total de l'immobilisation corporelle aux principaux composants. En cas d'acquisition de l'immobilisation corporelle, l'établissement de crédit doit généralement procéder à une estimation. Il n'est pas nécessaire pour ce faire qu'un composant soit individuellement exploitable.

La SaarLB décompose les immeubles (sans terrains) selon les composants suivants auxquels sont affectées différentes durées d'utilité :

▪ Gros œuvre/ossature porteuse	90
▪ Toiture	40
▪ Façade	40
▪ Fenêtres	30

▪ Installation électrique	30
▪ Chauffage/climatisation	20
▪ Equipement sanitaire (y compris mobilier)	30
▪ Second œuvre (peinture et sols)	20
▪ Périmètre extérieur	40

Si des mesures d'aménagement/d'assainissement sont prises sur différents bâtiments, ces mesures de restauration importantes sont passées à l'actif, à moins que les coûts d'une mesure soient négligeables. Les frais courants liés à l'entretien des bâtiments sont pris en compte dans le résultat.

La durée d'utilité des aménagements et agencements varie entre 3 et 15 ans.

En cas de dépréciation durable (impairment selon IAS 36), la SaarLB enregistre une perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur comptable (plus élevée) et le montant recouvrable. Lorsque les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti ou au coût de fabrication. Le processus de dépréciation durable s'applique en conséquence aux composants d'un actif.

Les amortissements sur terrains et immeubles de placement sont inscrits dans les autres éléments du résultat global, tandis que les amortissements sur immobilisations corporelles sont inscrits aux charges administratives. Les revalorisations figurent dans les autres éléments du résultat global.

#### **(15) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Le poste Immobilisations incorporelles comprend uniquement les logiciels informatiques acquis.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût amorti ; l'amortissement linéaire des coûts d'acquisition s'effectue sur une période d'utilisation prévue de trois à cinq ans.

En cas de dépréciation durable (impairment), une perte de valeur est enregistrée. Au cas où les motifs de la dépréciation durable disparaissent, il est procédé à des revalorisations dont le montant maximal correspond au coût amorti ou coût de fabrication.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont inscrits dans les charges administratives. Les plus-values comptables figurent dans les autres éléments du résultat global.

#### **(16) AUTRES ACTIFS**

Sous ce poste figurent les comptes de régularisation actifs ainsi que les autres actifs.

#### **(17) ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS**

Le groupe SaarLB classe les actifs non courants et les groupes comme étant destinés à être cédés lorsque la valeur comptable correspondante doit être recouverte par le biais d'une opération de vente. Afin d'être considéré comme un actif destiné à être cédé, un actif doit, entre autres, être immédiatement cessible dans son état actuel ; il faut par ailleurs qu'un plan de cession soit disponible, que la recherche d'un acquéreur ait activement débuté et que la vente soit conclue, selon toute attente, dans l'année suivant la date de classification et que le prix soit approprié au vu de la juste valeur actuelle.

Les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) classifiés comme étant détenus à des fins de cession sont évalués au plus faible de la valeur comptable ou de la juste valeur moins les frais de cession. Quant à l'évaluation des instruments financiers qui entrent dans le champ d'application d'IAS 39, elle s'effectue en vertu des principes énoncés à IAS 39.

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés en compte de résultat, au poste leur revenant même sans

intention de vente. Les dépréciations doivent être enregistrées lorsque, déduction faite des frais de cession, la juste valeur est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont inscrites en tant qu'autre élément du résultat global.

Au 31 décembre 2012, la SaarLB ne détient aucun actif non courant ou groupe destiné à être cédé.

### (18) DETTES

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ainsi que les dettes titrisées sont évaluées au coût amorti dans la mesure où il ne s'agit pas d'opérations de base d'une couverture de juste valeur effective. Les agios et disagios sont enregistrés en charge d'intérêt et répartis à un taux d'intérêt effectif constant sur la durée pour laquelle le taux est fixé.

### (19) PASSIFS DE NÉGOCE

Ce poste comprend exclusivement des instruments financiers dérivés ayant des valeurs de marché négatives et n'étant pas désignés comme instruments de couverture dans le cadre de la comptabilité de couverture selon IAS 39. L'évaluation intervient à la juste valeur. Les résultats de l'évaluation ainsi que les résultats issus des passifs de négoce sont enregistrés en compte de résultat au poste Résultat de l'évaluation à la juste valeur ; les résultats courants, à l'exception des produits dérivés de crédit, sont comptabilisés sous Excédent d'intérêt.

### (20) VALEURS DE MARCHÉ NÉGATIVES GÉNÉRÉES PAR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HEDGE ACCOUNTING)

Ce poste du bilan comprend des instruments financiers dérivés avec des valeurs de marché négatives utilisés dans des relations de couverture et relevant de la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39. Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur. Les variations de

la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées, conjointement avec les variations de la juste valeur des opérations de base résultant du risque couvert, au Résultat des opérations de couverture (hedge accounting). Les produits d'intérêts et charges d'intérêts résultant de dérivés de couverture sont enregistrés dans l'Excédent d'intérêts.

### (21) PROVISIONS

Dans ce poste du bilan figurent les provisions pour pensions et obligations similaires ainsi que d'autres provisions.

Plusieurs plans de retraite existent au sein du groupe SaarLB. Dans le cas de la conversion d'éléments du salaire en épargne-retraite, ceux-ci sont financés par l'intermédiaire d'un organisme payeur externe sous la forme de réassurances. Les plans à prestations définies prévoient des prestations de retraite, d'invalidité ainsi que des prestations au conjoint survivant dont bénéficient les ayants-droit en cas d'ouverture du droit (atteinte de l'âge de la retraite, invalidité ou décès) et cela en fonction de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le calcul des engagements en matière de pension intervient annuellement au moyen d'expertises actuarielles.

Les provisions pour retraites ont été calculées sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

en %	2012	2011
Taux d'actualisation	3,50	4,80
Rendement escompté des actifs de régime	3,61	3,90
Dynamique salariale	2,50	2,50
Evolution des retraites	2,00	2,00

Le montant des engagements en matière de pension est calculé à partir de la valeur actuelle des droits acquis (« projected unit credit method »). Ce faisant, l'évaluation des obligations est effectuée sur la base des droits à prestations acquis au prorata à la date de clôture du bilan (« defined benefit obligation »). Lors de l'évaluation, il est tenu compte d'hypothèses relatives à l'évolution future de certains paramètres tels que la progression des salaires et des retraites ayant une incidence sur le montant des prestations.

Dans le cadre de la détermination des provisions pour retraite, les provisions pour retraites inscrites au bilan sont toujours actualisées sur la base des paramètres actuariels attendus en début de période, de telle sorte qu'il subsiste généralement une différence, appelée écart actuariel, entre la valeur comptable enregistrée et la valeur actuarielle actuelle. Dès lors qu'à l'issue de la période de référence les écarts actuariels dépassent le corridor défini par IAS 19.92 de 10 pour cent du maximum composé de la somme de la valeur actuelle des obligations et de la juste valeur des actifs du régime, ils seront, à partir de l'exercice suivant, comptabilisés, en étant répartis sur la durée de vie active résiduelle estimée des ayants-droit, comme composantes supplémentaires du coût des retraites du personnel.

De plus, la SaarLB est membre volontaire de la caisse de retraite complémentaire, la Zusatzversorgungskasse Saarland (ZVK). La ZVK est un régime de prestations géré en commun par plusieurs employeurs. Le financement des prestations statutaires se fait selon le principe de répartition.

Le plan de retraite de la ZVK doit être, conformément à IAS 19, considéré comme un régime à prestations définies. Étant donné que les informations nécessaires à l'inscription au bilan en tant que régime de prestations définies ne sont pas à sa disposition et

ne pourront pas l'être et que, en raison du principe de répartition, la SaarLB est exposée à des risques actuariels qui concernent les employés en activité et retraités des autres membres de cette même caisse (employeurs), aucune provision n'a été enregistrée au titre des cotisations versées à la ZVK dans les états financiers consolidés IFRS. L'engagement est conformément à IAS 19.32, à titre subsidiaire, porté au bilan en tant que régime à contributions définies, c'est-à-dire que les contributions de la SaarLB à la ZVK sont comptabilisées en compte de résultat en tant que frais de personnel.

D'un point de vue économique, l'ensemble des versements de la SaarLB à la ZVK, c'est-à-dire les cotisations par répartition normales ainsi que les charges supplémentaires prélevées, appelées fonds d'assainissement, sont des contributions au financement courant de la ZVK résultant de la répartition. Elles ne servent ni à compenser un déficit ni à constituer un stock de capital. Ainsi, les fonds d'assainissement tout particulièrement ne correspondent en réalité qu'à des cotisations majorées.

Conformément à IAS 37, les autres provisions sont constituées pour des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'un événement pour lequel il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur une estimation fiable du montant de la sortie de ressources.

Il n'existe pas, à l'exception des obligations non courantes pour le personnel, d'autres provisions non courantes dont il faudrait déduire les intérêts non courus.

Pour les passifs éventuels et les autres obligations exposées à un risque de défaillance, des provisions sont constituées pour les opérations de crédit, tant au niveau des transactions individuelles que du portefeuille.

**(22) AUTRES PASSIFS**

Sont affectés aux Autres passifs, les comptes de régularisation passifs, les autres obligations, les charges à payer ainsi que les montants distribués au titre des instruments de capitaux hybrides figurant dans les capitaux propres.

**(23) INSTRUMENTS DE CAPITAUX HYBRIDES**

La classification des instruments de capitaux propres et de dette intervient sur le fondement d'IAS 32 en tenant compte de la déclaration de l'IDW - RS HFA 9 - en date du 11 mars 2011 relative à la comptabilisation des instruments financiers selon la norme IFRS. Conformément à cette déclaration, un instrument financier doit être affecté aux capitaux propres lorsque, entre autres :

- il met en évidence un intérêt résiduel dans une partie des actifs de l'entreprise après déduction de tous les passifs (IAS 32.11)
- et n'inclut notamment aucune obligation contractuelle de transférer des montants de trésorerie ou d'autres actifs financiers au partenaire contractuel (IAS 32.16).

Les conditions contractuelles des instruments de capitaux hybrides détenus par la SaarLB donnent lieu aux comptabilisations et évaluations ci-après décrites aux états financiers consolidés.

Les apports tacites à durée indéterminée sans droit du créancier au remboursement anticipé remplissent, si les autres conditions sont réunies, les critères requis pour une comptabilisation aux fonds propres du bilan.

Les apports tacites à terme ainsi que les apports tacites avec droit du créancier au remboursement anticipé et au capital en droit de jouissance doivent, en tant qu'instruments financiers composés (compound financial instruments), être fragmentés en fonction

de leurs parts de capitaux propres et de dette (split accounting). Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur de la part de passif est déterminée par actualisation au taux effectif convenu de la valeur nominale de l'ensemble de l'instrument financier composé. La part de passif figurera au poste Dettes subordonnées. Durant les exercices suivants, une actualisation de la part de passif est effectuée. Les charges en résultant sont comptabilisées au Résultat des opérations d'intérêts.

La composante capitaux propres, équivalant à la valeur actuelle des distributions futures attendues, est comptabilisée comme instrument de capital hybride dans les capitaux propres. La distribution est présentée dans le cadre de l'affectation des bénéfices.

Les prêts et obligations subordonnés sont enregistrés au poste Dettes subordonnées.

**(24) CRÉDIT-BAIL (LEASING)**

Selon IAS 17, les contrats de leasing se répartissent en contrats de location-financement et en contrats de location simple (operating leasing). Les contrats de location sont classés en fonction de la répartition des risques et avantages économiques en rapport avec l'actif loué. Si l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété est transféré au preneur, le contrat de location doit être considéré comme un contrat de location-financement. Dans le cas contraire, il s'agit d'un contrat de location simple. La SaarLB n'a actuellement que des contrats de location simple.

**La SaarLB en qualité de bailleur**

Les biens loués, en particulier les terrains et bâtiments, sont comptabilisés au coût amorti au poste Terrains et immeubles de placement. Les loyers perçus ainsi que les amortissements systématiques et dépréciations sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

### **La SaarLB en qualité de preneur de leasing**

Les loyers à verser dans le cadre des contrats de location simple sont comptabilisés au poste Charges administratives. Les biens loués concernent avant tout le mobilier et les agencements ainsi que le matériel et l'outillage.

### **(25) IMPÔTS**

Les créances et dettes (courantes) exigibles au titre de l'impôt sur les bénéfices ont été calculées aux taux d'imposition actuellement en vigueur. Les créances et dettes sont comptabilisées dès lors qu'un remboursement ou un paiement est escompté.

Les créances et dettes différées au titre de l'impôt sur les bénéfices émanent des différentes évaluations d'un actif du bilan ou d'une obligation et du taux d'imposition correspondant ; on parle dans ce cas de différences temporaires. De probables effets d'augmentation ou d'allègement de l'impôt sur les bénéfices en résulteront à l'avenir. Pour toutes les entreprises intégrées dans les états financiers consolidés, ces différences ont été évaluées au taux d'impôt sur les bénéfices respectivement applicable et dont la validité est prévue pour la période du renversement des différences temporaires sur la base des lois fiscales entrées en vigueur ou adoptées.

Les créances différées relatives aux reports de pertes fiscales qui n'ont pas encore été utilisés et aux différences temporaires déductibles sont comptabilisées uniquement s'il est probable qu'à l'avenir, des bénéfices imposables soient réalisés en quantité suffisante pour permettre d'utiliser ces avantages fiscaux.

Les impôts différés ne sont pas actualisés. Les créances et dettes au titre de l'impôt sur les bénéfices différés sont comptabilisées en résultat si les faits à leurs origines l'ont également été. Elles sont comptabilisées sans incidence sur le résultat au poste de capitaux

propres correspondant, si les faits à leurs origines ont également été comptabilisés de cette manière.

La charge ou le produit de l'impôt sur les bénéfices imputable au résultat des activités courantes est comptabilisé dans le compte de résultat du groupe sous Impôt sur les bénéfices.

Les autres impôts qui ne dépendent pas des bénéfices sont comptabilisés sous Autres éléments du résultat global.

## Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la structure commerciale du groupe SaarLB. Au total, la SaarLB présente désormais sept secteurs : ils se composent des six champs d'activité opérationnels Landesbausparkasse Saar incluse, ainsi que du secteur Participations. Le segment « Immobilier et Projets » a été séparé en 2012 en deux départements « Immobilier » et « Projets ». Les valeurs de l'année précédente ont été ajustées pour une meilleure comparabilité et présentées dans l'information sectorielle au 31/12/2011.

En regard de la taille et de l'importance croissante du segment et du profil de rendement et de risque très spécifique du segment « Projets », le Comité de direction est déjà informé en interne, depuis 2011, sur la base d'un reporting séparé. L'information sectorielle ajustée en 2012 satisfait ainsi logiquement aux exigences d'IFRS 8, selon laquelle le Comité de direction est le principal décideur au sens d'IFRS 8.7 et l'information sectorielle externe suit le reporting et la gestion internes.

Les responsables de département (appelés « gestionnaires de secteur » dans IFRS 8.8) répondent des performances des secteurs, plus précisément de leur gestion interne. Le report contient des montants qui ne sont pas attribuables aux unités opérationnelles. Dans la colonne Consolidation figurent les résultats issus de la consolidation des fonds spéciaux et des participations évaluées par mise en équivalence, prises en compte par calcul dans la comptabilité interne.

En 2011 et 2012, de la Direction a été informée par le biais du rapport de gestion qui a établi l'excédent d'intérêt et l'excédent des commissions ainsi que les charges administratives provisionnelles (comptabilité interne). Les autres postes ont été déterminés d'après les normes comptables internationales IFRS. Quant aux résultats de l'évaluation à la juste valeur, ils ne sont pas attribués à un secteur donné si la SaarLB prévoit un renversement dans les prochaines années. Ces montants figurent donc dans la colonne Report, parallèlement à ceux mentionnés plus haut.

### Information sectorielle au 31 décembre 2012

en KEUR	Clientèle d'entreprises	Immobilier	Projets	Caisse d'épargne, Clients institutionnels et fortunés	Trésorerie et gestion de portefeuille	Landesbausparkasse	Participations	Report	Consolidation	Total
Excédent d'intérêt <sup>1)</sup>	22 253	29 318	19 952	7 374	36 787	15 244	3 510	4 363	28	<b>138 829</b>
Provisions pour risques dans les opérations de crédit	-1 361	-9 136	-706	160	-19 258	-469	-	-2 540	-	<b>-33 310</b>
Excédent des commissions	3 258	1 247	5 337	1 672	1 854	-1 768	-	-3 844	-437	<b>7 319</b>
Résultat de l'évaluation à la juste valeur <sup>2)</sup>	344	2 805	-	2 789	2	-	-	14 423	16 494	<b>36 857</b>
Résultat des immobilisations financières	-	-	-	-	-2 583	-	-351	6 124	-	<b>3 190</b>
Charges administratives	-14 798	-8 709	-6 595	-7 948	-10 515	-10 784	-489	-11 390	-1 170	<b>-72 398</b>
Autres éléments du résultat sectoriel	-1	-	1	-1	-	555	-	717	353	<b>1 624</b>
Résultat de l'activité courante/résultat avant impôts	9 695	15 525	17 989	4 046	6 287	2 778	2 670	7 853	15 268	<b>82 111</b>
Actifs sectoriels	1 734 358	2 678 550	1 502 700	1 966 598	5 387 485	690 920	48 519	5 062 123	-331 035	<b>18 740 218</b>

<sup>1)</sup> y compris la participation aux bénéfices dans les entreprises associées qui sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence

<sup>2)</sup> y compris le résultat des opérations de couverture (Hedge Accounting)

## Information sectorielle au 31 décembre 2011

en kEUR	Clientèle d'entreprises	Immobilier	Projets	Caisses d'épargne, Clients institutionnels et fortunés	Trésorerie et gestion de portefeuille	Landesbauspar-kasse	Participations	Report	Consolidation	Total
Excédent d'intérêt <sup>1)</sup>	20 555	27 523	12 456	3 588	46 298	14 442	4 782	-3 712	-3 705	<b>122 227</b>
Provisions pour risques dans les opérations de crédit <sup>3)</sup>	-6 152	-8 110	1 435	-269	-8 932	-1 232	-	4 360	-	<b>-18 900</b>
Excédent des commissions	3 449	2 898	8 315	4 487	879	-767	-	-5 637	-2 100	<b>11 524</b>
Résultat de l'évaluation à la juste valeur <sup>2)</sup>	212	4	-	863	5	-	-	-3 455	-13 735	<b>-16 106</b>
Résultat des immobilisations financières	-	-	-	-	-4 559	11	11 247	-7 206	-	<b>-507</b>
Charges administratives	-12 909	-7 472	-4 539	-7 370	-11 493	-10 993	-383	-23 184	-178	<b>-78 521</b>
Autres éléments du résultat sectoriel	-	-	-	-	59	412	-	-2 247	509	<b>-1 267</b>
Résultat de l'activité courante/résultat avant impôts	5 155	14 843	17 667	1 299	22 257	1 873	15 646	-41 081	-19 209	<b>18 450</b>
Actifs sectoriels	1 389 452	2 475 277	1 194 282	2 114 693	7 092 976	648 832	49 627	5 079 753	-284 556	<b>19 760 336</b>

<sup>1)</sup> y compris la participation aux bénéfices dans les entreprises associées qui sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence

<sup>2)</sup> y compris le résultat des opérations de couverture (Hedge Accounting)

<sup>3)</sup> Valeur de l'année précédente ajustée ; voir note 39.

### Indications concernant la délimitation des secteurs

#### Clientèle d'entreprises

Ce secteur regroupe l'ensemble des transactions effectuées par le groupe SaarLB avec des petites et moyennes entreprises sur ses marchés-cibles. Ces derniers comprennent en Allemagne la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et les régions limitrophes. En France, la SaarLB se concentre sur le Grand-Est et tout particulièrement sur l'Alsace-Lorraine, région voisine où la banque est représentée par sa succursale SaarLB France sur les sites de Metz et de Strasbourg. Le financement de crédit classique constitue l'activité fondamentale de ce secteur. En outre, dans le cadre d'une approche globale de suivi de la clientèle, la banque propose notamment des produits de gestion des placements ainsi que de gestion des taux d'intérêt et de devises, mais aussi dans le commerce extérieur et les opérations de paiement, en fonction des besoins de ses clients. Ces derniers bénéficient également d'un service de conseil en matière de

financement d'entreprise. Par ailleurs, des financements sont proposés aux communes et entreprises municipales et similaires, l'accent étant mis sur l'Alsace et la Lorraine.

#### Immobilier

Ce secteur est responsable au sein du groupe SaarLB des financements de biens immobiliers à usage commercial. Ces activités visent les mêmes marchés-cibles que ceux définis pour le secteur Clientèle d'entreprises, mais le suivi des financements immobiliers se fait également depuis Paris. Par ailleurs, le segment Immobilier encadre les mesures de partenariat public-privé pour les investissements dans l'équipement et la formation ainsi que les mesures de construction publiques en Allemagne. Comme dans le secteur Clientèle d'entreprises, le produit principal du secteur Immobilier reste le financement de crédit : à cet égard, les compétences de la SaarLB dans le domaine des financements structurés et dans le domaine juridique constituent une clé essentielle du succès de ce secteur. Depuis l'exercice 2012, le segment « Immobilier

et projets » a été subdivisé en un segment « Immobilier » et un segment « Projets », également rétrospectivement pour 2011.

### **Projets**

Ce secteur est responsable au sein du groupe SaarLB des financements de projets, notamment dans le secteur Énergies renouvelables, mais aussi dans celui du partenariat public-privé (PPP) sur le marché français. Ces activités visent les mêmes marchés-cibles que ceux définis pour le secteur Clientèle d'entreprises. Comme dans le secteur clientèle d'entreprises, le produit principal du segment Projets reste le financement de crédit : à cet égard, les compétences de la SaarLB dans le domaine des financements structurés et dans le domaine juridique constituent une clé essentielle du succès de ce secteur.

### **Caisses d'épargne, Clients institutionnels et fortunés**

Ce secteur conseille les caisses d'épargne, investisseurs institutionnels et clients privés fortunés et gère leur patrimoine. Dans ce segment, l'accent est mis sur l'intensification des relations clients existantes, sur le renforcement des contacts avec les compagnies d'assurance et les mutuelles dans la région et sur la consolidation des relations commerciales avec les caisses d'épargne en Rhénanie-Palatinat. Parallèlement, ce secteur se charge du refinancement de caisses d'épargne et de municipalités de la région. Le département Clients fortunés se concentre sur le suivi général et le conseil de clients privés fortunés. Enfin, en tant que centre de compétences, il soutient activement les autres secteurs au niveau du suivi de la clientèle, essentiellement en matière de gestion des placements, des taux d'intérêts et des devises.

### **Trésorerie et Gestion de portefeuille**

Ce secteur est responsable de la trésorerie, ce qui englobe la gestion actif/passif ainsi que la gestion des liquidités du groupe SaarLB. Au

sein de ce secteur s'effectue en outre le suivi des portefeuilles n'appartenant plus au cœur d'activité de la SaarLB, qui font ainsi l'objet de réductions systématiques. Parmi ces portefeuilles, on distingue en premier lieu les investissements dans des banques et des sociétés internationales, notamment dans les pays de l'OCDE par le biais de syndications de crédits et d'émissions bancaires. Les réductions de portefeuilles concernent, en second lieu, les financements internationaux de biens immobiliers non privés, principalement via des consortiums et notamment dans les centres à forte concentration urbaine du Nord et de l'Ouest de l'Europe. Pour finir, ce secteur gère également des compartiments plus modestes, majoritairement axés sur l'Allemagne, que le groupe SaarLB souhaite abandonner à court ou moyen terme. Au cours de l'exercice passé, les retours de trésorerie résultant d'amortissements réguliers de ces activités secondaires ont été en partie réinvestis dans des adresses de la catégorie « Investment-grade » dans le cadre de la gestion active de portefeuille. L'accent a été mis sur les emprunts de banques et d'entreprises allemandes et françaises. D'autres tâches du segment sont la gestion des dépôts de liquidité (dépôt A et Bâle III/ portefeuille ratio de liquidité à un mois). Alors que le dépôt A a pour objectif de constituer un dépôt solide auprès de la BCE, Bâle III/le portefeuille ratio de liquidité à un mois met en place un coussin d'actifs liquides permettant de satisfaire aux coefficients de liquidité au titre de la gestion des risques et de Bâle III.

### **Landesbausparkasse (LBS)**

La caisse d'épargne-construction sarroise (Landesbausparkasse Saar) est une entité juridiquement dépendante de la SaarLB. Elle gère les opérations d'épargne-construction (= activité principale) du Sparkassenfinanzgruppe Saar (groupe financier des caisses d'épargne sarroises) et travaille en étroite collaboration avec les caisses d'épargne sarroises. Elle finance également des mesures énergétiques dans l'immobilier dans le cadre de la loi sur les énergies renouvelables.

## Participations

Le secteur Participations englobe notamment les participations dans des entreprises du secteur des caisses d'épargne et les participations dans des entreprises régionales engagées dans la promotion économique. Ces participations sont suivies par l'unité « Développement stratégique ». Les participations sont déclinées en trois catégories : participations stratégiques, participations financières/ de crédit et autres participations.

Les actifs sectoriels sont constitués de créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que d'emprunts comptabilisés parmi les immobilisations financières (titres de substitution aux crédits). Dans le Report figurent essentiellement des actifs financiers servant à la gestion des liquidités.

### Indications concernant le Report :

Concernant l'excédent d'intérêt, le report est constitué pour l'essentiel de positions qui ne sont pas attribuées à un secteur donné dans le cadre du rapport de gestion remis au Comité de direction. Contrairement à la méthode appliquée en 2011 et du fait d'une attribution plus logique, presque tous les éléments de la composante capitaux propres ont pu être répartis sur les segments. Il s'agit notamment de coûts éliminés de la composante capitaux propres portant intérêt à raison de 9,2 millions d'euros (valeur prévisionnelle, valeur réelle 9,7 millions d'euros) qui, selon IFRS sont affichés dans l'affectation du résultat (exercice précédent : 6,3 millions d'euros), et des effets négatifs des mesures de gestion des années passées.

Dans le report du poste Provisions pour risques figurent pour l'essentiel 2,4 millions d'euros (contre 3,7 millions d'euros en 2011) résultant de la variation nette de la correction de valeur sur portefeuille. Ces éléments n'étant pas constitués par segment, ils ne sont attribués à aucun secteur dans le cadre du rapport de gestion remis au Comité de direction.

Dans l'Excédent des commissions, le Report porte essentiellement sur les différences entre les comptabilités interne et externe. Ces différences se rapportent essentiellement à des charges sur le patrimoine fiduciaire à raison de -4,5 millions d'euros, au reclassement de commissions sur dérivés de crédit dans le Résultat de l'évaluation à la juste valeur (-0,6 million d'euros contre -0,3 million d'euros l'année précédente) et au reclassement de commissions comptabilisées dans d'autres postes du compte de résultat selon l'information interne.

Dans le résultat de l'évaluation à la juste valeur, le report porte essentiellement sur des pertes résultant d'opérations sur taux d'intérêt et d'opérations sur devises à raison de -1,2 million d'euros (contre -1,7 million d'euros en 2011), sur des bénéfices résultant de dérivés de crédit à hauteur de 5,4 millions d'euros (par rapport à des pertes de -1,2 million d'euros pour l'exercice précédent) et sur les titres évalués sur la base de l'option de juste valeur. Ces résultats ne sont attribués à aucun secteur dans la comptabilité interne, la SaarLB partant du principe qu'un retournement aura lieu dans les prochaines années.

Le report sur le Résultat des immobilisations financières est principalement impacté par la variation nette de la correction de valeur sur portefeuille des titres des catégories LaR et HtM d'un montant de 6,4 millions d'euros (contre 6,9 million d'euros pour l'exercice précédent). Cet élément n'est attribué à aucun secteur dans le cadre du rapport de gestion remis au Comité de direction, par analogie à la procédure suivie pour la prévention des risques.

S'agissant des Charges administratives, le report concerne très majoritairement des charges non imputables aux autres secteurs s'élevant à -12,6 millions d'euros (contre -23,8 millions d'euros en 2011), qui résultent notamment de projets stratégiques ainsi que de frais généraux émanant principalement des services généraux. Au cours de l'année

couverte par le présent rapport, la baisse relevée est principalement due aux coûts de projet et de conseil 2011 dans le cadre de la migration du système.

Dans les Autres éléments du résultat sectoriel, le report porte presque exclusivement sur des effets non attribuables qui, en 2012, résultent surtout de la modification des provisions de 0,8 million d'euros (1,2 million d'euros pour l'année précédente), compensés par les charges liées à la taxe professionnelle de sociétés de personnes d'un montant de 1,0 million d'euros (exercice précédent : 1,5 million d'euros), d'autres charges uniques à raison de 0,6 million d'euros (contre 1,5 million d'euros en 2011) et les charges résultant du suivi des émissions de titres de la SaarLB à hauteur de 0,7 million d'euros (exercice précédent : 0,7 million d'euros).

Une présentation plus détaillée, distinguant les différents produits et prestations ainsi que les pays, n'est pas disponible. Les coûts nécessaires à son élaboration seraient disproportionnés.

Il n'est procédé à une présentation plus détaillée, distinguant les différentes régions, dans le reporting interne que pour l'Allemagne et la France pour certains produits sélectionnés.

# Informations concernant le compte de résultat

## (26) EXCÉDENT D'INTÉRÊT

en kEUR	2012	2011
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>765 432</b>	<b>834 274</b>
Produits d'intérêt issus des activités de crédit et des transactions sur le marché monétaire	374 244	379 241
dont : Produits d'intérêts issus de la désactualisation (Unwinding)	4 053	3 467
Produits d'intérêts issus d'obligations et d'autres titres à revenu fixe	128 922	154 884
Produits courants issus d'actions et d'autres titres à revenu variable	669	2 583
Produits issus de filiales et d'entreprises associées non consolidées ainsi que d'autres participations	3 397	4 514
Produits courants sur les contrats de mise en commun de bénéfices et de transfert de bénéfices	136	166
Produits d'intérêts issus des dérivés de couverture économique	258 065	292 886
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>626 717</b>	<b>712 317</b>
Charges d'intérêts sur les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	246 055	278 611
Charges d'intérêts sur les dettes titrisées	66 843	88 198
Charges d'intérêts sur les dettes subordonnées	6 651	6 755
Charges d'intérêts sur le capital hybride	12 805	13 349
Charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique	290 225	324 258
Autres charges d'intérêts	4 139	1 146
<b>Total</b>	<b>138 715</b>	<b>121 957</b>

Concernant les actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec effet sur le résultat, le total des produits d'intérêt s'y rapportant s'élève à 494 058 kEUR (contre 524 248 kEUR l'exercice précédent), tandis que le total des charges d'intérêts se chiffre à 336 493 kEUR (contre 388 059 kEUR l'exercice précédent). Des revenus d'intérêts à hauteur de 5 918 kEUR (contre 6 625 kEUR l'exercice précédent) et des charges d'intérêts à hauteur de

6 987 kEUR (contre 9 770 kEUR l'exercice précédent) proviennent de la répartition à taux effectif constant d'agios, de disagios et de commissions. En 2012, les produits d'intérêts comprennent des reprises d'écarts issus du reclassement de titres s'élevant à 4 184 kEUR (contre 8 450 kEUR l'exercice précédent), largement compensées par les montants issus de la reprise des écarts de réévaluation.

**(27) PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES D'ENTREPRISES ASSOCIÉES DONT LE BILAN EST ÉTABLI D'APRÈS LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE**

en kEUR	2012	2011
Participations aux bénéfices et pertes d'entreprises associées dont le bilan est établi d'après la méthode de mise en équivalence	114	269
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>269</b>

Les bénéfices proviennent de l'encaissement de la part des bénéfices.

**(28) PROVISIONS POUR RISQUES DANS LES OPÉRATIONS DE CRÉDIT**

en kEUR	2012	2011
Dotations <sup>1)</sup>	46 777	37 943
Amortissements directs	1 800	3 688
Reprises <sup>1)</sup>	13 508	20 872
Rentrées sur créances amorties	1 093	654
Acquisitions de créances	668	1 205
<b>Total</b>	<b>33 310</b>	<b>18 900</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note 39.

Ces montants se rapportent aux opérations de crédit comptabilisées au bilan mais aussi à celles qui ne le sont pas.

La reprise nette des provisions pour risques individuels sur opérations de crédit hors bilan s'établit à 2 439 kEUR pour la période sous révision (dotation nette de 1 749 kEUR l'année passée).

La dotation nette à la correction de valeur sur portefeuille se monte à 2 389 kEUR (contre une reprise nette de 3 697 kEUR l'année passée). L'écart par rapport à l'année passée s'explique par la hausse des pertes attendues.

Les acquisitions de créances portent sur des reprises d'annulations d'intérêts d'engagements financièrement redressés au cours de l'exercice.

## (29) EXCÉDENT DES COMMISSIONS

en kEUR	2012	2011
<b>Commissions perçues</b>	<b>24 060</b>	<b>25 186</b>
Opérations sur titres	4 423	5 232
Opérations de crédit	12 876	13 081
Opérations de paiement	1 359	1 653
Opérations d'épargne-construction	4 293	4 190
Activités fiduciaires	-	15
Autres prestations de service	1 109	1 015
<b>Commissions versées</b>	<b>16 742</b>	<b>13 662</b>
Opérations sur titres	5 083	3 761
Courtages	-	12
Opérations de crédit	1 553	788
Opérations de paiement	156	199
Opérations d'épargne-construction	6 417	5 387
Activités fiduciaires	2 909	2 911
Autres prestations de service	624	604
<b>Total</b>	<b>7 318</b>	<b>11 524</b>

La régression des commissions perçues dans les opérations sur titres à hauteur de 1148 kEUR s'explique par des commissions plus faibles dans les opérations EUREX.

La hausse des commissions versées dans les opérations sur titres et les opérations de crédit est en relation avec la hausse des commissions versées aux intermédiaires.

Dans l'épargne-construction, la hausse des commissions versées aux intermédiaires se fait à nouveau ressentir en regard du volume plus élevé des nouveaux contrats.

**(30) RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

en kEUR	2012	2011
<b>Résultat des opérations commerciales</b>	<b>12 165</b>	<b>-6 368</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	4 791	-3 253
Opérations sur actions/indices et opérations comportant d'autres risques	1 878	-2 565
Opérations sur devises	-93	384
Dérivés de crédit	5 435	-1 225
Autres opérations financières	154	291
<b>Résultat de l'option de la juste valeur</b>	<b>24 844</b>	<b>-9 782</b>
<b>Total</b>	<b>37 009</b>	<b>-16 150</b>

Le résultat de la conversion des devises étrangères est également pris en compte.

Le résultat des opérations de négoce intègre, outre les résultats réalisés et latents sur l'évaluation des produits dérivés, des résultats courants issus de Credit Default Swaps (CDS) d'un montant de 595 kEUR (contre 788 kEUR pour l'exercice précédent).

Le résultat de l'option de juste valeur concerne des opérations sur actions à raison de 2 533 kEUR (contre -7 575 kEUR pour l'exercice précédent), des parts de fonds de

placement de -353 kEUR (contre -6 714 kEUR pour l'exercice précédent) ainsi que des opérations sur taux d'intérêt de 22 665 kEUR par rapport à 4 307 kEUR l'année passée.

Le résultat de l'option de juste valeur prend en compte des résultats réalisés d'un montant de 5 342 kEUR contre -7 275 kEUR en 2011.

Les résultats courants sur titres de la catégorie HfT acquis en cours d'année, sur les encours de l'option de juste valeur et sur dérivés (sauf CDS) sont comptabilisés dans l'excédent d'intérêt.

**(31) RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (HEDGE ACCOUNTING)**

en kEUR	2012	2011
Résultat de l'évaluation des éléments couverts	-11 027	11 637
Résultat de l'évaluation des instruments de couverture	10 876	-11 594
<b>Total</b>	<b>-151</b>	<b>43</b>

Les risques couverts sont les risques de change. Les éléments couverts sont des créances de la catégorie LaR, des titres de la catégorie AfS et des dettes de la catégorie LaC.

### (32) RÉSULTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en kEUR	2012	2011
<b>Résultat des immobilisations financières « Held-to-Maturity »</b>	<b>13</b>	<b>118</b>
Produits de plus-values	13	118
dont corrections de valeur sur portefeuille	13	118
Charges d'amortissements	-	-
dont corrections de valeur sur portefeuille	-	-
<b>Résultat des immobilisations financières « Loans and Receivables »</b>	<b>1 330</b>	<b>-12 066</b>
Résultat de cessions	-5 746	-852
Produits de plus-values	7 258	-
dont corrections de valeur sur portefeuille	6 354	-
Charges d'amortissements	-182	-11 214
dont corrections de valeur sur portefeuille	-	-7 010
<b>Résultat des immobilisations financières « Available-for-Sale »</b>	<b>1 847</b>	<b>11 441</b>
Résultat de cessions	2 012	12 527
Produits de plus-values	395	-
Charges d'amortissement	-560	-1 086
<b>Total</b>	<b>3 190</b>	<b>-507</b>

Le résultat de cessions de la catégorie LaR découle de la vente de deux emprunts de banques grecques. Les plus-values réalisées portent sur trois titrisations (titres ABS) et sur la reprise de la correction de valeur sur portefeuille qui comprend notamment une reprise des emprunts susmentionnés de banques grecques à raison de 4 901 kEUR (dotation à la correction de valeur sur portefeuille l'année passée).

Le résultat de cessions de la catégorie AfS est en relation avec la vente d'emprunts (1 322 kEUR) et avec le rachat d'emprunts d'un émetteur (690 kEUR).

Les amortissements effectués sur les immobilisations financières de la catégorie AfS portent principalement sur d'autres participations.

**(33) CHARGES ADMINISTRATIVES**

en kEUR	2012	2011
<b>Frais de personnel</b>	<b>40 554</b>	<b>38 723</b>
Salaires	32 819	30 976
Charges sociales	4 891	4 787
Dépenses de retraite et d'assistance	2 844	2 960
dont : Dépenses au titre de plans de retraite à cotisations définies	-	1 711
<b>Autres charges administratives</b>	<b>29 249</b>	<b>37 614</b>
Dépenses pour terrains et immeubles à usage propre	2 502	2 488
Coûts informatiques	6 610	15 867
Frais de bureau	252	268
Publicité	1 177	1 046
Coûts de communication et autres frais de commercialisation	2 587	2 280
Cotisations, frais juridiques et de conseil	8 579	6 692
Autres charges administratives	6 896	7 804
Dépenses de gestion d'affaires	646	1 169
<b>Amortissements sur actifs corporels et incorporels (hors goodwill)</b>	<b>2 595</b>	<b>2 183</b>
<b>Total</b>	<b>72 398</b>	<b>78 521</b>

Dans la rubrique Frais de personnel figurent des charges d'un montant de 716 kEUR (contre 535 kEUR l'année précédente) liées à la constitution de provisions pour les retraites.

La régression des coûts informatiques est due à l'achèvement de la migration de notre système vers les systèmes de Finanz Informatik en 2011.

La hausse des coûts liés aux cotisations, frais juridiques et de conseil s'explique principalement par les services de conseil de la BayerInvest Kapitalanlagegesellschaft à hauteur de 1 161 kEUR et par la cotisation à la réserve de garantie DSGV d'un montant de 878 kEUR.

Les autres charges administratives englobent la taxe bancaire d'un montant de 566 kEUR dont doivent s'acquitter les banques (contre 2 829 kEUR l'année passée). Elles comprennent par ailleurs des coûts de projet de 2 766 kEUR (contre 1 154 kEUR l'année passée), les coûts liés à la fermeture de la succursale de Luxembourg d'un montant de 323 kEUR (exercice précédent : 685 kEUR) ainsi que des cotisations à l'assurance D&O (assurance RC des dirigeants) pour 413 kEUR (413 kEUR également l'année passée).

Les dépenses de gestion d'affaires correspondent aux rémunérations versées par la succursale de Luxembourg à la Banque LB Lux S.A. La baisse résulte de la fermeture de la succursale de Luxembourg à la fin de l'année passée.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et actifs incorporels englobent des dépréciations de l'année passée sur le logiciel d'un montant de 152 kEUR.

### (34) AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT SECTORIEL

en kEUR	2012	2011
<b>Autres produits</b>	<b>5 124</b>	<b>3 977</b>
Produits issus d'émissions propres rachetées	1 094	-
Revenus locatifs	1 313	1 442
dont :		
Revenus locatifs d'immeubles de placement	1 313	1 442
Bénéfices issus de la cession d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placement et d'immeubles de réserve	-	37
Produits issus de la reprise de provisions	932	1 243
Autres produits divers	1 785	1 255
<b>Autres charges</b>	<b>3 500</b>	<b>5 242</b>
Charges liées aux émissions propres rachetées	741	739
Charges courantes liées aux immeubles de placement détenus	403	372
- immeubles loués	403	372
Pertes liées à la cession d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles, d'immeubles de placement et d'immeubles de réserve	-	324
Amortissements sur immeubles de placement et immeubles de réserve	228	228
Charges liées aux reprises de perte	41	32
Autres charges fiscales	132	126
Autres charges diverses	1 955	3 421
<b>Total</b>	<b>1 624</b>	<b>-1 265</b>

Les Autres produits divers comprennent des remboursements de coûts ainsi que des frais de personnel et de matériel facturés.

La baisse des autres charges diverses est imputable aux charges liées à la taxe profes-

sionnelle de sociétés de personnes à raison de 1 022 kEUR (contre 1 544 kEUR l'année passée) et aux charges en rapport avec des ajustements d'effectifs de 207 kEUR contre 965 kEUR en 2011.

**(35) IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

en kEUR	2012	2011
<b>Impôts sur les bénéfices effectifs</b>	<b>-15 713</b>	<b>-11 595</b>
Impôts sur les sociétés en Allemagne et à l'étranger, y compris les contributions de solidarité	-7 770	-5 296
Taxe professionnelle/impôts locaux à l'étranger	-7 943	-6 299
<b>Impôts sur les bénéfices différés</b>	<b>-7 011</b>	<b>15 364</b>
Impôts sur les sociétés en Allemagne et à l'étranger, y compris les contributions de solidarité	-705	10 884
Taxe professionnelle/impôts locaux à l'étranger	-6 306	4 480
<b>Total</b>	<b>-22 724</b>	<b>3 769</b>

L'impôt sur les bénéfices effectif comprend des montants non liés à la période de référence de 21 kEUR (exercice précédent : produits de 353 kEUR) ainsi que des impôts effectifs sur le capital hybride, sans incidence sur le résultat, à hauteur de -7 105 kEUR (contre -7 586 kEUR pour l'exercice précédent).

La charge de l'impôt différé s'élève à -7 011 kEUR (exercice précédent : produit de l'impôt différé de 15 364 kEUR) et résulte au 31/12/2012 à raison de -12 295 kEUR (contre 13 282 kEUR en 2011) des charges dues à l'apparition/au renversement de différences temporaires et pour 5 284 kEUR (exercice précédent : 2 082 kEUR) du produit de la modification d'impôts différés actifs sur reports de pertes.

La charge de l'impôt sur les bénéfices, comptabilisée à 22 724 kEUR sur la période couverte par le présent rapport, diverge de 3 198 kEUR de la charge attendue à ce titre. Les raisons de cet écart sont exposées dans le tableau ci-après.

en kEUR	2012	2011
Résultat avant impôts	82 111	18 232
Taux de l'impôt sur les bénéfices du groupe (en %)	31,57	31,57
<b>Imposition prévisionnelle sur les bénéfices</b>	<b>-25 922</b>	<b>-5 756</b>
Effets des divergences des taux d'imposition locaux	-255	-12
Effets de l'imputation durant l'exercice d'impôts concernant des exercices antérieurs	-400	496
Effets de la modification des taux d'imposition	-	-
Effets de la non-imputabilité d'impôts sur les bénéfices (en particulier d'impôts à la source)	-	-176
Effets de la non-déductibilité de charges d'exploitation	-2 744	-1 544
Effets de produits non imposables	1 775	3 825
Effets de différences permanentes au bilan	-434	-3 238
Effets de transfert de la base de calcul	-823	2 497
Effets de correction de valeur / de comptabilisations	7 491	8 565
Ajouts et déduction de la taxe professionnelle	-1 412	-888
Autres effets	0	-
<b>Produit (+) / Charge (-) de l'impôt sur les bénéfices effectifs</b>	<b>-22 724</b>	<b>3 769</b>
<b>Taux effectif de l'impôt sur les bénéfices (en %)</b>	<b>27,67</b>	<b>-20,60</b>

La charge / le produit d'impôt prévisionnel(le) a été calculé(e) sur la base du taux d'imposition applicable aux entreprises imposables en Allemagne. Partant d'un taux à 15 % pour l'impôt sur les sociétés, d'une contribution de solidarité à hauteur de 5,5 % et d'un taux inchangé à 15,75 % pour la taxe professionnelle et en tenant compte du fait que la taxe professionnelle n'est pas déductible de l'impôt sur les sociétés, le taux de l'impôt sur les bénéfices du groupe reste inchangé à 31,57 % à la date de clôture du bilan.

Les effets des produits non imposables correspondent, comme pour les exercices précédents, essentiellement à des rendements non imposables de dividendes et à des bénéfices

de vente. Les effets des charges d'exploitation non déductibles sont liés à des dépenses concernant des produits de dividendes, à la prise en charge de coûts non déductibles pour des sociétés de personnes et aux dépenses liées à la taxe bancaire aux termes de l'article 12 paragraphe 2 de la loi allemande sur la restructuration (RstruktG). Les effets de provisions sur immobilisations / corrections de comptabilisation portent sur la comptabilisation ultérieure d'impôts différés actifs sur des reports de pertes non comptabilisés jusqu'à présent.

## Informations sur le bilan

### (36) RÉSERVE DE TRÉSORERIE

en kEUR	2012	2011
Caisse	1 321	1 319
Avoirs auprès des banques centrales	667 981	105 418
<b>Total</b>	<b>669 302</b>	<b>106 737</b>

### (37) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en kEUR	2012	2011
Créances sur les établissements de crédit nationaux	2 439 830	3 133 410
Créances sur les établissements de crédit étrangers	806 302	972 203
<b>Total</b>	<b>3 246 133</b>	<b>4 105 613</b>

Répartition des créances sur les établissements de crédit par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À vue</b>	<b>853 039</b>	<b>941 579</b>
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>2 393 094</b>	<b>3 164 034</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	708 155	1 154 456
entre 3 mois et 1 an	854 496	866 040
entre 1 an et 5 ans	830 443	1 143 538
supérieure à 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>3 246 133</b>	<b>4 105 613</b>

### (38) CRÉANCES SUR CLIENTS

en kEUR	2012	2011
Créances sur la clientèle nationale	4 820 752	4 827 376
Créances sur la clientèle étrangère	4 218 248	3 779 817
<b>Total</b>	<b>9 039 001</b>	<b>8 607 193</b>

Répartition des créances sur la clientèle par branche :

en kEUR	2012	2011
Immobilier	2 751 891	3 081 916
Secteur public	1 510 883	1 664 711
Énergies renouvelables	1 332 036	1 124 432
Clientèle privée	546 142	516 332
Acier	329 282	344 609
Biens de consommation	220 212	217 069
Grossistes et détaillants	218 742	211 572
Construction automobile	139 867	190 770
Alimentation	176 096	178 589
Construction (BTP)	146 161	153 032
Santé	107 473	125 235
Industrie pharmaceutique	62 124	71 222
Aéronautique	36 866	45 689
Autres branches d'activité	1 461 226	682 015
<b>Total</b>	<b>9 039 001</b>	<b>8 607 193</b>

Répartition des créances sur clients par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>8 666 117</b>	<b>7 560 850</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	865 123	546 382
entre 3 mois et 1 an	656 531	631 704
entre 1 an et 5 ans	2 389 661	2 475 472
supérieure à 5 ans	4 754 802	3 907 292
<b>Sans échéance</b>	<b>372 884</b>	<b>1 046 343</b>
<b>Total</b>	<b>9 039 001</b>	<b>8 607 193</b>

**(39) PROVISIONS POUR RISQUES DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS DE CRÉDIT****Corrections de valeurs individuelles**

en kEUR	Créances sur les établissements de crédit		Créances sur clients		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-22 675</b>	<b>-21 765</b>	<b>-115 096</b>	<b>-139 710</b>	<b>-137 771</b>	<b>-161 475</b>
<b>Variations ayant un impact sur le résultat</b>	<b>249</b>	<b>-343</b>	<b>-29 516</b>	<b>-15 188</b>	<b>-29 267</b>	<b>-15 531</b>
Dotations <sup>1)</sup>	-68	-458	-43 988	-34 418	<b>-44 056</b>	<b>-34 876</b>
Reprises <sup>1)</sup>	304	59	10 432	15 799	<b>10 736</b>	<b>15 858</b>
Désactualisation (Unwinding)	13	56	4 040	3 411	<b>4 053</b>	<b>3 467</b>
Ecart de change	-	-	-	20	-	<b>20</b>
<b>Variations sans impact sur le résultat</b>	<b>4 211</b>	<b>-567</b>	<b>16 314</b>	<b>39 802</b>	<b>20 525</b>	<b>39 235</b>
Consommation <sup>1)</sup>	-	4 298	20 525	34 937	<b>20 525</b>	<b>39 235</b>
Transferts comptables et autres variations	4 211	-4 865	-4 211	4 865	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-18 213</b>	<b>-22 675</b>	<b>-128 299</b>	<b>-115 096</b>	<b>-146 512</b>	<b>-137 771</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'exercice précédent ajustées.

Les corrections de valeurs individuelles incluent des corrections de valeur relatives au risque-pays à hauteur de 60 kEUR (contre 93 kEUR pour l'exercice précédent).

Les corrections de valeurs individuelles (hors risque-pays) par branche sont présentées dans le tableau suivant :

en kEUR	2012	2011
<b>Groupes de branches d'activité</b>		
Immobilier	49 524	47 777
Clientèle privée	23 500	8 990
Banques / prestataires de services financiers	18 213	22 357
Construction automobile	15 446	17 736
Construction (BTP)	6 825	5 793
Acier	6 750	5 437
Médias	4 356	4 251
Industrie papetière	3 243	4 327
Machines-outils	3 067	3 160
Secteur public	2 971	339
Alimentation	2 795	3 239
Aéronautique	2 672	2 672
Industrie chimique	2 565	2 559
Technologie	1 335	1 636
Santé	1 241	790
Biens de consommation	967	967
Approvisionnement/assainissement	654	-
Logistique	268	-
Grossistes et détaillants	59	59
Textile / habillement	-	5 588
Autres branches d'activité <sup>1)</sup>	-	-
<b>Total</b>	<b>146 452</b>	<b>137 677</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées

La désactualisation (Unwinding) est comptabilisée par le biais d'une réduction des corrections de valeurs individuelles ; les produits sont inscrits au poste Produits d'intérêts.

Dans les états financiers, une correction de valeurs individuelles à hauteur de 908 kEUR constituée indûment au cours des années passées a été rectifiée sans impact sur le résultat. Les chiffres des années passées

ont été ajustés en conséquence. L'ajustement entraîne une réduction de la provision pour risques de 908 kEUR au 31/12/2011, des dotations aux provisions pour risques de 244 kEUR en 2011, de la reprise de la provision pour risques de 26 kEUR en 2011 ; les résultats non distribués au 31/12/2011 augmentent de 690 kEUR. Le résultat global consolidé au 31/12/2011 augmente ainsi de 218 kEUR et s'établit à 26 867 kEUR.

## Corrections de valeur sur portefeuille

en kEUR	Créances sur les établissements de crédit		Créances sur clients		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-255	-277	-15 087	-18 068	-15 342	-18 345
<b>Variations ayant un impact sur le résultat</b>	25	22	-865	-708	-840	-686
Dotations	-	-	-1 076	-3 923	-1 076	-3 923
Reprises	25	22	211	3 215	236	3 237
<b>Variations sans impact sur le résultat</b>	-	-	1 800	3 688	1 800	3 688
Consommation	-	-	1 800	3 688	1 800	3 688
<b>Au 31 décembre</b>	<b>-230</b>	<b>-255</b>	<b>-15 952</b>	<b>-15 087</b>	<b>-16 182</b>	<b>-15 342</b>

Dans le cas des Passifs éventuels et des Autres obligations, la constitution de la provision pour risques est enregistrée comme provisions pour risques résultant d'opérations de crédit.

**(40) ACTIFS DE NÉGOCE**

en kEUR	2012	2011
<b>Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (pas de Hedge Accounting)</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>
<b>Total</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>

Nous renvoyons à la note 64 pour davantage d'informations sur la composition et l'évolution des instruments financiers dérivés.

Répartition des actifs de négoce par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	14 258	4 803
entre 3 mois et 1 an	24 826	14 829
entre 1 an et 5 ans	211 989	207 188
supérieure à 5 ans	266 844	204 809
<b>Total</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>

**(41) VALEURS DE MARCHÉ POSITIVES GÉNÉRÉES PAR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HEDGE ACCOUNTING)**

en kEUR	2012	2011
Valeurs de marché positives générées par des couvertures de juste valeur	46 181	-
<b>Total</b>	<b>46 181</b>	<b>-</b>

Les opérations de couverture visent à couvrir les risques de variation des taux d'intérêt. Les opérations de base sont les dettes titrisées et les prêts gagés par des billets à ordre.

**(42) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Le poste Immobilisations financières est composé des éléments suivants :

en kEUR	2012	2011
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>4 593 617</b>	<b>5 521 163</b>
Billets de trésorerie	458 532	894 143
Emprunts et obligations	4 135 085	4 627 020
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>55 563</b>	<b>9 077</b>
Actions	469	1 136
Parts de fonds de placement	54 234	7 061
Autres titres à revenu variable	860	880
<b>Parts dans des filiales</b>	<b>1 920</b>	<b>1 920</b>
<b>Entreprises associées non consolidées</b>	<b>2 292</b>	<b>2 292</b>
<b>Autres participations</b>	<b>46 737</b>	<b>47 844</b>
<b>Déduction de la correction de valeur sur portefeuille</b>	<b>1 714</b>	<b>8 081</b>
<b>Total</b>	<b>4 698 415</b>	<b>5 574 215</b>

Répartition des immobilisations financières par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>4 591 903</b>	<b>5 513 081</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	411 958	288 042
entre 3 mois et 1 an	601 661	1 407 116
entre 1 an et 5 ans	3 094 555	3 311 455
supérieure à 5 ans	483 729	506 468
<b>Sans échéance</b>	<b>106 512</b>	<b>61 134</b>
<b>Total</b>	<b>4 698 415</b>	<b>5 574 215</b>

La SaarLB ne prévoit pas de réalisation des parts sans échéance au cours des douze mois à venir.

#### Reclassement

En raison de la crise financière, la SaarLB a procédé, au quatrième trimestre 2008, à un reclassement rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2008 d'obligations d'une valeur de marché de 1 232,6 millions d'euros de la catégorie « disponibles à la vente » (Afs) vers la catégorie « prêts et créances » (LaR). Par ailleurs, la banque a reclassé à titre prospectif au 31 octobre 2008 des obligations d'une valeur de marché de 538,4 millions d'euros de la catégorie « disponibles à la vente » (Afs) vers la catégorie « prêts et créances » (LaR) ainsi que des obligations d'une valeur de marché de 1 115,7 millions d'euros de la catégorie « disponibles à la vente » (Afs) vers la catégorie « détenus jusqu'à échéance » (HtM). Pour davantage d'informations sur les reclassements effectués, nous renvoyons au rapport financier de la SaarLB pour l'exercice 2008 (cf. notes 1, 6 et 42).

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de ces titres reclassés, compte tenu des opérations de mise en pension de titres affichées séparément pour un montant de 275 023 kEUR (467 973 kEUR pour l'exercice précédent), s'élève à 1 233,4 millions d'euros (contre 1 624,1 millions d'euros en 2011). Le coût amorti des titres reclassés se chiffre à 1 233,8 millions d'euros (exercice précédent : 1 690,8 millions d'euros).

en kEUR	2012	2011
<b>Juste valeur</b>	<b>1 233 402</b>	<b>1 624 123</b>
dont prêts et créances LaR	546 833	864 487
dont détenus jusqu'à échéance HtM	686 569	759 636
<b>Coût amorti</b>	<b>1 233 785</b>	<b>1 690 783</b>
dont prêts et créances LaR	564 121	938 720
dont détenus jusqu'à échéance HtM	669 664	752 063
<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>-15 191</b>	<b>-24 584</b>
dont prêts et créances LaR	-12 025	-19 719
dont détenus jusqu'à échéance HtM	-3 166	-4 865
<b>Écarts de réévaluation sans reclassement</b>	<b>-15 574</b>	<b>-91 244</b>
dont prêts et créances LaR	-29 313	-93 658
dont détenus jusqu'à échéance HtM	13 739	2 414

Les écarts de réévaluation des titres reclassés atteignent -15,2 millions d'euros (contre -24,6 millions d'euros pour l'exercice précédent). Si la SaarLB n'avait pas reclassé de titres, les écarts de réévaluation se seraient

élevés à -15,6 millions d'euros (-91,2 millions d'euros en 2011) ; les écarts de réévaluation des titres reclassés auraient été grevés de 0,4 million d'euros supplémentaires.

en kEUR	2012	2011
<b>Variation des écarts de réévaluation</b>		
<b>Sans reclassement</b>	<b>65 670</b>	<b>-7 722</b>
dont prêts et créances (LaR)	54 345	-7 256
dont détenus jusqu'à échéance (HtM)	11 325	-466
<b>Avec reclassement</b>	<b>9 393</b>	<b>16 862</b>
dont prêts et créances (LaR)	7 694	12 620
dont détenus jusqu'à échéance (HtM)	1 699	4 242

Les taux d'intérêt effectifs déterminés à la date des réaffectations sur la base des nouveaux coûts d'acquisition varient entre 2,3857 % min. et 13,1024 % max. Les flux de paiements que la SaarLB avait attendus à

la date des reclassements se sont élevés à 3 493,4 millions d'euros.

**(43) OPÉRATIONS DE MISE EN PENSION DE TITRES**

en kEUR	2012	2011
Mises en pension de titres	569 969	954 197
<b>Total</b>	<b>569 969</b>	<b>954 197</b>

A ce poste sont inscrits les emprunts qui font l'objet d'opérations de mise en pension. En raison de l'obligation de rachat, la SaarLB continue d'assumer le risque de solvabilité et de variation du taux d'intérêt découlant de ces emprunts. Les dettes qui émanent des opérations de mise en pension de titres se chiffrent à 577 650 kEUR (contre 957 997 kEUR pour l'exercice précédent) et sont comptabilisées sous les Dettes envers les établissements de crédit.

Sur ces opérations, un volume de 0 kEUR (0 kEUR pour l'exercice précédent) a une échéance résiduelle inférieure ou égale à 3 mois, de 82 092 kEUR (contre 36 805 pour l'exercice précédent) une échéance résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an. Les échéances supérieures à 1 an mais inférieures à 5 ans concernent un volume de 487 877 kEUR (contre 917 392 kEUR en 2011).

Les parties contractantes des opérations sont la BayernLB, la LBBW, la NordLB, la caisse d'épargne Köln-Bonn, la DZ Bank et la Commerzbank.

**(44) PARTS DANS LES ENTREPRISES ÉVALUÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE**

en kEUR	2012	2011
Entreprises associées	2 876	2 762
<b>Total</b>	<b>2 876</b>	<b>2 762</b>

La note 76 comprend un résumé des informations financières concernant les entreprises associées évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Aucune réalisation de ces parts n'est prévue au cours des douze mois à venir.

**(45) TERRAINS ET IMMEUBLES DE PLACEMENT**

en kEUR	2012	2011
Terrains et immeubles mis en location	21 005	21 232
<b>Total</b>	<b>21 005</b>	<b>21 232</b>

Évolution des terrains et immeubles de placement :

en kEUR	2012	2011
<b>Coûts d'acquisition / de construction</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	25 089	18 939
Entrées	-	11
Transferts comptables	-	6 139
Sorties	-	-
Au 31 décembre	25 089	25 089
<b>Amortissements et revalorisations</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	3 857	3 308
Amortissements prévus au calendrier	227	228
Transferts comptables des amortissements prévus au calendrier	-	21
Dépréciations	-	-
Transferts comptables des dépréciations	-	300
Au 31 décembre	4 084	3 857
<b>Valeurs comptables</b>		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	21 232	15 631
Au 31 décembre	<b>21 005</b>	<b>21 232</b>

A la date de clôture du bilan, aucune restriction ne limitait la cessibilité ou la réalisation de bénéfices ou de produits de ventes.

La juste valeur des terrains et immeubles de placement s'élevait à 22 179 kEUR (22 110 kEUR pour l'exercice précédent), dont 22 130 kEUR (exercice précédent : 21 183 kEUR) ont été estimés par des experts externes. Le calcul a été réalisé sur la base de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie intégrant des données du marché et géographiques.

Il n'existe pas d'expertises pour les terrains et immeubles de placement d'une valeur comptable de 49 kEUR (49 kEUR pour l'exercice précédent).

La réalisation des terrains et immeubles de placement n'est pas prévue au cours de douze mois à venir.

#### (46) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en kEUR	2012	2011
Terrains et immeubles utilisés par la SaarLB	19 812	20 530
Mobilier et agencements	2 668	3 029
<b>Total</b>	<b>22 480</b>	<b>23 558</b>

Évolution des immobilisations corporelles :

en kEUR	Terrains et immeubles utilisés par la SaarLB		Mobilier et agencements		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Coûts d'acquisition et de construction</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	23 327	29 466	14 711	14 064	38 038	43 530
Entrées	-	-	388	967	388	967
Transferts comptables	-	-6 139	-	-	-	-6 139
Sorties	-	-	-	320	-	320
Au 31 décembre	23 327	23 327	15 099	14 711	38 426	38 038
<b>Amortissements et revalorisations</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	2 798	2 764	11 682	11 281	14 480	14 045
Amortissements prévus au calendrier	355	355	749	699	1 104	1 054
Transferts comptables – amortissements prévus au calendrier	-	-21	-	-	-	-21
Dépréciations	362	-	-	-	362	-
Transferts comptables - dépréciations	-	-300	-	-	-	-300
Sorties	-	-	-	298	-	298
Au 31 décembre	3 515	2 798	12 431	11 682	15 946	14 480
<b>Valeurs comptables</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier	20 529	26 702	3 029	2 783	23 558	29 485
Au 31 décembre	19 812	20 529	2 668	3 029	22 480	23 558

A la date de clôture du bilan, il n'existait pas de restrictions sur les immobilisations corporelles.

La réalisation des immobilisations corporelles n'est pas prévue au cours des douze mois à venir.

**(47) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

en kEUR	2012	2011
Autres immobilisations incorporelles	2 010	1 612
<b>Total</b>	<b>2 010</b>	<b>1 612</b>

Évolution des immobilisations incorporelles :

en kEUR	2012	2011
<b>Coûts d'acquisition / de construction</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 185</b>	<b>8 369</b>
Entrées	1 525	934
Sorties	-	6 118
Au 31 décembre	4 710	3 185
<b>Amortissements et revalorisations</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 572</b>	<b>6 248</b>
Amortissements prévus au calendrier	1 127	974
Dépréciations	-	152
Sorties	-	5 802
Au 31 décembre	2 699	1 572
<b>Valeurs comptables</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 612</b>	<b>2 120</b>
<b>Au 31 décembre</b>	<b>2 010</b>	<b>1 612</b>

Les immobilisations incorporelles se composent uniquement de logiciels standard.

La réalisation des immobilisations incorporelles n'est pas prévue au cours des douze mois à venir.

#### (48) DROITS EFFECTIFS ET DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en kEUR	2012	2011
<b>Droits effectifs en matière d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>5 467</b>	<b>8 036</b>
National	5 467	8 036
Etranger	-	-
<b>Droits différés en matière d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>58 320</b>	<b>73 523</b>
National	58 320	73 523
Etranger	-	-
<b>Total</b>	<b>63 787</b>	<b>81 559</b>

Les créances et dettes au titre de l'impôt différé sur les bénéfices se répartissent comme suit :

en kEUR	2012		2011	
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé
Réserve de trésorerie	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	150	7 468	0	12 306
Prévention des risques	1 735	-	872	-
Actifs de négoce	32	-	32	9
Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	-	4 593	-	-
Immobilisations financières	3 717	25 135	18 835	367
Immobilisations corporelles	-	2	-	2
Autres actifs	500	-	-	1 017
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 664	-	6 897	-
Dettes titrisées	2 666	-	-	58
Passifs de négoce	34 631	-	27 926	-
Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	-	-	10 289	-
Provisions	2 137	186	2 484	-
Autres passifs	290	73	674	451
Capital subordonné	-	28 905	-	32 956
Pertes reportées de l'impôt sur les sociétés et de la taxe professionnelle	10 792	-	5 514	-
<b>Total impôts différés après corrections de valeur et compensation</b>	<b>58 314</b>	<b>66 362</b>	<b>73 523</b>	<b>47 166</b>

La baisse de 34 399 kEUR du solde entre créances et dettes au titre de l'impôt sur les bénéfices différé (hausse de 10 262 kEUR pour l'exercice précédent) ne correspond pas à la charge de l'impôt différé de 7 011 kEUR (exercice précédent : produit fiscal de 15 364 kEUR).

Les causes en sont notamment les variations d'impôts différés enregistrées hors résultat. Celles-ci résultent d'écritures en contrepartie des écarts de réévaluation et des bénéfices mis en réserve, se chiffrant respectivement à 25 002 kEUR et 2 386 kEUR.

Les volumes des reports de pertes fiscales, donnant lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé, sont présentés séparément dans le tableau ci-dessous. Ce tableau intègre tous les types de report de pertes concernant le groupe.

en kEUR	2012	2011
<b>Impôt sur les sociétés</b>		
Volume des reports de pertes	68 231	81 446
Reports de pertes pour lesquels un actif d'impôt différé a été constitué	68 231	34 846
Reports de pertes pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constitué	-	46 600
Utilisation non limitée dans le temps	-	46 600
<b>Taxe professionnelle</b>		
Volume des reports de pertes	85 628	85 628
Reports de pertes pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constitué	85 628	85 628
Utilisation non limitée dans le temps	85 628	85 628

Au total, l'excédent de l'actif sur le passif d'impôt différé d'un montant de 26 357 kEUR s'est transformé en un excédent du passif de 8 042 kEUR sur l'année couverte par le présent rapport.

Le calcul des actifs d'impôt différé pour reports de pertes repose sur une planification fiscale portant jusqu'en 2017. Il est possible d'établir une planification suffisamment précise pour cette période, en tenant compte de marges de sécurité appropriées.

#### (49) AUTRES ACTIFS

en kEUR	2012	2011
Comptes de régularisation actifs	753	876
Autres actifs	3 085	3 171
<b>Total</b>	<b>3 838</b>	<b>4 047</b>

La réalisation des Autres actifs est escomptée au cours des douze mois à venir.

**(50) DETTES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

en kEUR	2012	2011
Dettes sur les établissements de crédit nationaux	4 975 243	6 771 753
Dettes sur les établissements de crédit étrangers	1 025 093	1 236 336
<b>Total</b>	<b>6 000 336</b>	<b>8 008 089</b>

Répartition des dettes sur les établissements de crédit par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À vue</b>	<b>213 733</b>	<b>183 928</b>
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>5 786 603</b>	<b>7 824 161</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	1 762 108	3 009 871
entre 3 mois et 1 an	1 519 284	1 947 091
entre 1 an et 5 ans	1 533 958	2 111 424
supérieure à 5 ans	971 253	755 775
<b>Total</b>	<b>6 000 336</b>	<b>8 008 089</b>

**(51) DETTES SUR LES CLIENTS**

en kEUR	2012	2011
Dettes sur la clientèle nationale	5 503 630	5 607 348
Dettes sur la clientèle étrangère	394 545	298 003
<b>Total</b>	<b>5 898 175</b>	<b>5 905 351</b>

Répartition des dettes sur les clients par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>	<b>5 378 142</b>	<b>5 400 029</b>
inférieure (ou égale) à 3 mois	2 822 803	2 641 754
entre 3 mois et 1 an	637 525	913 974
entre 1 an et 5 ans	795 338	985 843
supérieure à 5 ans	1 122 476	858 458
<b>Sans échéance (dépôts d'épargne-logement)</b>	<b>520 033</b>	<b>505 322</b>
<b>Total</b>	<b>5 898 175</b>	<b>5 905 351</b>

## (52) DETTES TITRISÉES

en kEUR	2012	2011
<b>Obligations en circulation</b>	<b>5 114 745</b>	<b>4 329 445</b>
Titres hypothécaires	350 555	208 714
Titres publics	783 647	805 722
Autres obligations	3 980 543	3 315 009
<b>Total</b>	<b>5 114 745</b>	<b>4 329 445</b>

Répartition des dettes titrisées par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>		
inférieure (ou égale) à 3 mois	120 910	-
entre 3 mois et 1 an	265 070	360 640
entre 1 an et 5 ans	3 720 860	3 886 648
supérieure à 5 ans	1 007 905	82 157
<b>Total</b>	<b>5 114 745</b>	<b>4 329 445</b>

**(53) PASSIFS DE NÉGOCE**

en kEUR	2012	2011
Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (pas de Hedge Accounting)	645 331	544 131
<b>Total</b>	<b>645 331</b>	<b>544 131</b>

Pour davantage d'informations sur la composition et l'évolution des passifs de négoce, nous renvoyons à la note 64.

Répartition des actifs de négoce par échéance contractuelle :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>		
inférieure (ou égale) à 3 mois	14 906	9 776
entre 3 mois et 1 an	30 747	30 314
entre 1 an et 5 ans	284 905	234 968
supérieure à 5 ans	314 773	269 073
<b>Total</b>	<b>645 331</b>	<b>544 131</b>

**(54) VALEURS DE MARCHÉ NÉGATIVES GÉNÉRÉES PAR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HEDGE ACCOUNTING)**

en kEUR	2012	2011
Valeurs de marché négatives des couvertures en juste valeur	31 636	32 585
<b>Total</b>	<b>31 636</b>	<b>32 585</b>

Les relations de couverture visent la couverture des risques liés aux taux d'intérêt. Les éléments couverts sont les créances sur la clientèle et les titres à revenu fixe.

## (55) PROVISIONS

en kEUR	2012	2011
<b>Provisions pour retraites et obligations similaires</b>	<b>24 596</b>	<b>24 081</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>7 311</b>	<b>8 364</b>
Provisions pour opérations de crédit	3 549	4 439
Autres provisions	3 762	3 925
<b>Total</b>	<b>31 907</b>	<b>32 445</b>

### Provisions pour retraites et obligations similaires

Les provisions pour retraites portées au bilan se décomposent comme suit :

en kEUR	2012	2011
<b>Valeur de trésorerie des engagements de pension</b>	<b>29 167</b>	<b>24 107</b>
non financés par le fonds	28 576	23 493
financés par le fonds	591	614
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>	<b>-611</b>	<b>-710</b>
<b>Profits et pertes actuariels non encore comptabilisés</b>	<b>-3 994</b>	<b>649</b>
<b>Actifs non comptabilisés en raison de la limitation conformément à la norme IAS 19.58 (b) (Asset Ceiling)</b>	<b>34</b>	<b>35</b>
<b>Provisions pour retraites figurant au bilan</b>	<b>24 596</b>	<b>24 081</b>

Évolution de la valeur de trésorerie des obligations de pension :

en kEUR	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>24 107</b>	<b>21 945</b>
Coût de l'ancienneté en cours d'exercice	716	557
Charges d'intérêts	1 124	1 150
Pertes et profits actuariels	4 641	1 645
Prestations versées	-1 421	-1 190
<b>Au 31 décembre</b>	<b>29 167</b>	<b>24 107</b>

Évolution de la juste valeur des actifs du régime et des demandes de remboursement comptabilisées en tant qu'actifs :

en kEUR	Juste valeur des actifs du régime	
	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>710</b>	<b>680</b>
Rendement attendu	26	29
Pertes et profits actuariels	-2	-29
Cotisations salariales	-	30
Prestations versées	-123	0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>611</b>	<b>710</b>

Les actifs du régime se composent des droits de réassurance (fonds de garantie) vis-à-vis d'une compagnie d'assurance, lesdits droits étant couverts par celle-ci au moyen des placements financiers. Il n'existe pas de droit de recours sur les différents placements financiers. Une répartition en instruments de capitaux propres et de capitaux externes ainsi qu'en autres actifs est donc impossible. Le calcul des rendements attendus des actifs du régime s'appuie sur les rendements à long terme sur le marché des capitaux ainsi que sur les évolutions du marché des capitaux observées par le passé. Il n'existe actuellement

aucune demande de remboursement comptabilisée en tant qu'actif.

Le rendement effectif des actifs du régime s'est élevé à 26 kEUR au cours de l'exercice sous revue (contre 29 kEUR pour l'exercice précédent).

Au cours des cinq derniers exercices, la valeur de trésorerie des obligations de pension, la juste valeur des actifs du régime, l'excédent/la perte sur engagements et les ajustements liés à l'expérience ont évolué de la manière suivante :

en kEUR	2012	2011	2010	2009	2008
Valeur de trésorerie des engagements de pension	29 167	24 107	21 945	19 609	19 795
Juste valeur des actifs du régime	611	710	680	624	571
<b>Excédent / perte sur engagements</b>	<b>28 556</b>	<b>23 397</b>	<b>21 265</b>	<b>18 985</b>	<b>19 224</b>
Ajustements attendus de la valeur des engagements	-606	-73	-489	380	89
Ajustements attendus de la valeur des actifs du régime	20	-29	-2	-1	-

Depuis l'exercice 2012, il n'y a plus de cotisation à payer aux fins de réassurance.

Les charges au titre des engagements pour pensions figurant dans le compte de résultat se répartissent comme suit :

en kEUR	2012	2011
Coût de l'ancienneté en cours d'exercice	716	557
Charges d'intérêts	1 124	1 150
Produit réel des actifs du régime	26	29
Pertes et profits actuariels	-	30
Effets de plafonnement selon IAS 19.58 (b) (Asset Ceiling)	1	9
<b>Total</b>	<b>1 815</b>	<b>1 657</b>

Les coûts courants de l'ancienneté ainsi que les effets de plafonnement selon IAS 19.58 (b) (Asset Ceiling) sont renseignés dans les Charges administratives. Les charges d'intérêts et le rendement attendu des actifs du régime sont compensés ; ils figurent au bilan sous Excédent d'intérêt. Les profits actuariels apparaissent dans Autres produits.

Durant l'exercice à venir, 1 313 kEUR devraient selon toutes prévisions être affectés aux provisions pour retraites.

Du fait de la modification d'IAS 19 (suppression des réglementations dites de « corridor »), les pertes actuarielles qui n'ont pas encore été saisies au 31/12/2012 (à hauteur de 3 994 kEUR) sont à recenser en 2013 sans impact sur le résultat dans les autres éléments du résultat (voir note 1).

#### Autres provisions

en kEUR	Provisions pour opérations de crédit				Autres provisions	
	Opérations individuelles		Portefeuille		2012	2011
	2012	2011	2012	2011		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 028</b>	<b>1 279</b>	<b>1 411</b>	<b>2 106</b>	<b>3 925</b>	<b>3 839</b>
Consommation	-	-	-	-	732	1 068
Reprises	2 536	708	-	1 069	364	733
Dotations	97	2 458	1 549	374	933	1 888
<b>Au 31 décembre</b>	<b>589</b>	<b>3 028</b>	<b>2 960</b>	<b>1 411</b>	<b>3 762</b>	<b>3 925</b>

Les provisions dans les opérations de crédit sont constituées pour les passifs éventuels et les engagements de crédit irrévocables.

Les Autres provisions englobent principalement les provisions pour le personnel (cadeaux lors des cérémonies d'anniversaire, prévoyance pour le temps à travail partiel des

plus de 55 ans ainsi que pour la préretraite) à hauteur de 1 615 kEUR (exercice précédent : 1 812 kEUR) et les frais de justice atteignant 1 002 kEUR (exercice précédent 615 kEUR).

Les dotations aux provisions pour le personnel se fondent sur des expertises externes.

Dans le cas des Autres Provisions, excepté des provisions pour le personnel, il n'est procédé à aucune actualisation du fait que les dépenses de trésorerie devraient intervenir en l'espace d'un an.

#### (56) OBLIGATIONS EFFECTIVES ET DIFFÉRÉES EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en kEUR	2012	2011
<b>Obligations effectives en matière d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>7 466</b>	<b>2 884</b>
National	4 969	2 619
Etranger	2 497	265
<b>Obligations différées en matière d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>66 362</b>	<b>47 166</b>
National	66 362	47 166
Etranger	-	-
<b>Total</b>	<b>73 828</b>	<b>50 050</b>

La répartition des dettes au titre de l'impôt sur les bénéfices différé est présentée à la note 48 conjointement avec celle des Créances au titre de l'impôt sur les bénéfices différé.

#### (57) AUTRES PASSIFS

en kEUR	2012	2011
Compte de régularisation du passif	192	665
Autres obligations	35 158	31 657
Divers à payer	15 043	12 968
<b>Total</b>	<b>50 394</b>	<b>45 290</b>

Les Autres obligations englobent pour l'essentiel la rémunération proportionnelle, non encore versée, du capital subordonné et du capital hybride ainsi que les apports sans échéance des associés tacites à hauteur de 26 952 kEUR (exercice précédent : 28 477 kEUR).

Les Divers à payer concernent les avantages à brève échéance envers des salariés s'élevant à 7 071 kEUR (exercice précédent : 4 516 kEUR), des impôts non liés au bénéfice à hauteur de 2 790 kEUR (contre 2 414 kEUR l'année passée) ainsi que des factures impayées de 4 385 kEUR (exercice précédent : 4 948 kEUR).

La réalisation des Autres passifs est attendue au cours des douze prochains mois.

#### (58) CAPITAL SUBORDONNÉ

en kEUR	2012	2011
Dettes subordonnées	135 782	145 362
Capital avec droit de jouissance (composante des dettes)	35 780	53 654
Apports d'associés tacites (composante des dettes)	163 550	152 871
<b>Total</b>	<b>335 112</b>	<b>351 888</b>

Répartition du capital subordonné par échéance :

en kEUR	2012	2011
<b>À terme avec une durée résiduelle</b>		
inférieure (ou égale) à 3 mois	10 000	-
entre 3 mois et 1 an	-	31 263
entre 1 an et 5 ans	99 100	212 348
supérieure à 5 ans	226 012	108 277
<b>Total</b>	<b>335 112</b>	<b>351 888</b>

**(59) CAPITAUX PROPRES**

en kEUR	2012	2011
<b>Capital social</b>	<b>169 114</b>	<b>169 114</b>
Capital social statutaire	132 114	132 114
Dépôts de commanditaires à durée indéterminée	37 000	37 000
<b>Instruments de capitaux hybrides</b>	<b>91 453</b>	<b>104 258</b>
Capital en droit de jouissance (composante de capitaux propres)	2 720	4 846
Dépôts à terme de commanditaires (composante de capitaux propres)	88 733	99 412
<b>Réserves de capitaux</b>	<b>50 841</b>	<b>50 841</b>
<b>Résultats non distribués</b>	<b>154 058</b>	<b>137 798</b>
Autres bénéfices mis en réserve <sup>1)</sup>	154 058	137 798
<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>43 595</b>	<b>-11 585</b>
<b>Bénéfice consolidé<sup>1)</sup></b>	<b>49 692</b>	<b>11 542</b>
<b>Total</b>	<b>558 753</b>	<b>461 968</b>

<sup>1)</sup> Valeurs de l'année précédente ajustées ; voir note 39.

**Capital hybride**

Les apports tacites à terme ainsi que les apports tacites avec droit du créancier au remboursement anticipé et le capital en droit de jouissance doivent, en tant qu'instruments financiers composés (compound financial instruments), être fragmentés en fonction de leurs parts de capitaux propres et de dette (split accounting). La comptabilisation dans les fonds propres se fait sous les instruments de capitaux hybrides.

**Réserves de capitaux**

La réserve de capitaux comprend les versements supplémentaires des actionnaires aux capitaux propres.

**Résultats non distribués**

Dans ce poste figurent les montants qui ont été affectés aux réserves, issues des résultats des années précédentes.

**Réserve de réévaluation**

Ce poste contient les résultats d'évaluation, sans effet sur le résultat, des instruments financiers de la catégorie AfS ainsi que ceux des instruments financiers reclassés de la catégorie AfS aux catégories LaR et HtM pour autant que ceux-ci aient été générés pendant la catégorisation comme AfS.

La réserve de réévaluation a évolué de la manière suivante :

en kEUR	2012	2011
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-11 585</b>	<b>-16 233</b>
Variations d'évaluation non incluses dans le compte de résultat	70 668	1 490
Variations des impôts différés non inclus dans le compte de résultat	-25 002	-3 046
Réévaluation / variations d'évaluation comptabilisées dans le compte de résultat	9 514	6 204
<b>Au 31 décembre</b>	<b>43 595</b>	<b>-11 585</b>

Le montant de la réserve de réévaluation issue des titres reclassés (avant impôt différé) porte à hauteur de -4,9 millions d'euros sur la catégorie HtM et à hauteur de -19,7 millions d'euros sur les LaR. Ce montant sera amorti au cours de la durée résiduelle attendue des immobilisations financières entrant dans le calcul.

### Résultat consolidé

Le résultat consolidé s'élève à 49 692 kEUR (contre 11 542 kEUR pour l'exercice précédent).

Le résultat servant de base à l'affectation des bénéfices aux termes du Code de commerce allemand est de 0,00 euro, tout comme l'année précédente. En 2012, aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2011.

### Gestion des capitaux

Les dispositions réglementaires en matière de solvabilité (SolvV), tout comme le maintien de la capacité de la SaarLB à supporter les risques économiques, sont essentiels pour l'évaluation et la gestion de sa dotation en capital.

### Capitaux réglementaires

L'Office allemand de surveillance des établissements financiers (BaFin) ayant autorisé la SaarLB à utiliser l'approche de notation interne avancée IRBA (Internal Rating Based Approach Foundation) depuis le 01/01/2007, celle-ci a recours à cette méthode pour calculer

les exigences de fonds propres conformes à la réglementation sur la solvabilité (SolvV).

Les capitaux concernés par la réglementation prudentielle, c'est-à-dire les fonds propres, sont composés du capital de base (principalement les actions ordinaires, les apports tacites, y compris les réserves prévues au terme de l'article 340g du Code de commerce allemand) et du capital complémentaire (principalement le capital avec droit de jouissance et les dettes subordonnées à long terme), les positions déductibles étant prises en compte dans chaque cas.

La réglementation stipule que le coefficient globalratio fonds propres/positions à risque déterminé conformément aux prescriptions de la réglementation sur la solvabilité (SolvV) ne doit pas être inférieur à 8,0 %. La SaarLB a instauré en interne un objectif minimal plus rigoureux de 10,0 % pour le coefficient global et a fixé à 8,0 % le taux minimal du ratio des fonds propres de base. Ce dernier correspond au ratio capital de base (en tenant compte des postes déductibles) / positions à risque.

Le respect de ces objectifs est garanti dans la durée par le biais d'une planification à moyen terme sur une période de cinq ans. C'est la division Développement de l'entreprise de la SaarLB qui est responsable de la procédure de planification. Elle en détermine le cadre stratégique en fonction duquel chaque service planifie ses positions à risque au cours du temps. L'ensemble de ces données est ensuite collecté par le service Controlling, en charge de l'aspect quantitatif de la planification à

moyen terme, et confronté aux fonds propres disponibles au cours de la période en question. Enfin, les mesures en termes d'acquisition de capital et/ou de révision à la baisse des prévisions par service nécessaires à la réalisation des objectifs sont définies.

Le tableau ci-après présente les indices de solvabilité réglementaires (SolvV) à la date de clôture du bilan au 31/12/2012 ainsi que les chiffres de l'année passée. Depuis la mi-2011, la SaarLB n'établit plus de déclaration de groupe réglementaire. Les chiffres ne portent donc plus que sur l'établissement individuel.

Indices de solvabilité réglementaires (SolvV)	31/12/2012	31/12/2011
Positions à risques (en millions d'euros)	7 181	7 618
Fonds propres (en millions d'euros)	845	865
dont : fonds propres de base (en millions d'euros)	759	757
Coefficient global (en %)	11,8 %	11,4 %
Ratio des fonds propres de base (en %)	10,6 %	9,9 %

Les indices de solvabilité de la SaarLB ont sensiblement augmenté par rapport à l'année passée du fait de la réduction des actifs à risque. Le taux minimal de 8,0 % (coefficient global) requis par la réglementation a été respecté tout au long de l'exercice, tout comme les taux plus rigoureux visés par la SaarLB. Les résultats des tests de stress exigés par la réglementation confirment le niveau globalement satisfaisant des fonds propres de la SaarLB : même dans l'hypothèse d'un repli conjoncturel, le coefficient global au 31/12/2012 se maintient à 10,0 % et le ratio des fonds propres à 9,0 %.

## CAPITAL ÉCONOMIQUE (CAPACITÉ À SUPPORTER LES RISQUES)

La garantie de constitution des fonds propres réglementaires est un des éléments de base du pilotage de la SaarLB, le second étant la garantie de la capacité à supporter les risques. Celle-ci est assurée lorsque le capital-risque (masse de couverture des risques) est plus élevé que le besoin en capital découlant des risques.

La masse de couverture des risques se calcule en principe sur la base des normes d'information financière IFRS et permet de connaître le volume maximal de pertes imprévues résultant de risques encourus que la SaarLB est effectivement capable de supporter.<sup>9</sup> Sur la période couverte par le présent rapport, la SaarLB a développé le calcul de la capacité à supporter les risques ayant des impacts sur les éléments de la masse de couverture disponible :<sup>10</sup>

Éléments de la masse de couverture du risque (en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Delta
Résultat après impôts (minimum depuis le début de l'année et estimation)	74,1	11,1	+63,0
+ Capital social	132,1	132,1	-
+ Réserves de capital	50,8	50,8	-
+ Résultats non distribués	154,1	129,3	+24,8
+ Apports tacites sans échéance	137,0	137,0	-
+ Apports tacites à échéance fixe	252,3	252,3	-
+ Droits de jouissance	38,5	38,5	-
+ Dettes subordonnées	124,0	133,8	-9,8
+ Réserve de réévaluation	58,7	-19,0	+77,7
<b>Masse de couverture des risques</b>	<b>1 021,7</b>	<b>865,9</b>	<b>+155,7</b>
./. Immobilisations incorporelles	-2,0	-2,1	+0,1
./. Solde réserves tacites / charges tacites issues de titres (LaR et HtM)	-0,4	-39,5	+39,1
./. Correction des fonds propres pour excédent d'actifs d'impôt différé	8,0	-13,3	+21,4
<b>Masse de couverture en cas de liquidation</b>	<b>+1 027,3</b>	<b>+811,0</b>	<b>+216,3</b>
./. Pertes dues à des positions de défaillance	-21,3	-20,9	
./. Pertes attendues sur la période d'analyse du risque	-30,5	-22,8	
<b>Masse de couverture disponible</b>	<b>+975,5</b>	<b>+767,4</b>	

Présentation réalisée jusqu'à présent :

Masse de couverture en cas de liquidation	+1 027,3	+811,0	+216,3
./. Réserve pour risques commerciaux et stratégiques		-46,7	
./. Réserve pour risques liés à l'immobilier		-6,7	
./. Réserve pour risques de liquidité et de réputation		-17,7	
<b>Masse de couverture disponible (jusqu'à présent)</b>		<b>+739,9</b>	

<sup>9</sup> En regard de la période considérée d'un an, la masse de couverture du risque ne considère pas les positions de fonds propres à la date de clôture mais les valeurs (éventuellement réduites du fait d'échéances durant la période considérée) un an après la date de clôture.

<sup>10</sup> Les valeurs comparatives au 31/12/2011 ont été ajustées au nouveau système, un report sur la masse de couverture disponible est contenu dans la présentation du rapport prudentiel des états financiers consolidés 2011. Le résultat après impôts tient compte exclusivement des impôts à verser effectivement à la date d'établissement du rapport en cas de liquidation. Tous les impôts ont été déclarés à la date de comparaison, les impôts différés compensatoires étaient compris dans la réserve de réévaluation.

La masse de couverture du risque augmente sensiblement par rapport à l'année précédente, ce qui est principalement imputable au résultat plus élevé, à une dotation aux résultats non distribués et aux effets positifs de la réserve de réévaluation. Ceci permet de compenser largement les légères régressions au niveau des dettes subordonnées.<sup>11</sup>

La masse de couverture du risque disponible est déterminée à partir de la masse de couverture du risque dont sont déduits d'autres effets réducteurs :

- Dans la masse de couverture en cas de liquidation, on déduit de la masse de couverture des éléments qui n'auraient aucune valeur en cas de liquidation.
- On détermine par ailleurs des réserves pour des catégories de risques dont il n'est plus tenu compte explicitement dans le calcul de la capacité économique à faire face au risque.

Dans le cadre de la gestion économique du capital-risque, la SaarLB contrôle son profil de risque et garantit sa capacité à faire face aux risques en comparant une fois par mois le capital-risque alloué à partir de la masse de couverture au besoin en capital-risque. Pour établir les besoins en capital-risque, les principales catégories de risque<sup>12</sup> font l'objet d'un examen scrupuleux. Les risques sont recensés au niveau de la banque dans son ensemble et regroupés. Afin de calculer le besoin en capital-risque dans l'ICAAP, la SaarLB utilise fondamentalement la méthode « Value at Risk » (VaR) d'un niveau de confiance de 99,95 %. La limitation s'effectue au niveau des différentes catégories de risque. Les hypothèses et les résultats de la quantification du risque sont à valider au moins une fois par an.

Les résultats du calcul de la capacité à supporter les risques ICAAP au 31/12/2012 sont présentés dans le relevé ci-dessous.<sup>13</sup>

Capacité économique à supporter le risque (ICAAP) (en millions d'euros)	31/12/2012			31/12/2011		
	Besoin en capital	Limite	Utilisation	Besoin en capital	Limite	Utilisation
Risque de crédit	331,1	430,0	77,0 %	338,5	430,0	78,7 %
dont risques de défaillance des débiteurs	(141,2)	(180,0)	78,4 %	(136,2)	(180,0)	75,7 %
dont risque d'écart des taux d'intérêt	(189,9)	(250,0)	75,9 %	(202,2)	(250,0)	80,9 %
Risque de marché	32,2	90,0	35,8 %	12,0	90,0	13,3 %
Risque opérationnel	2,6	5,0	51,1 %	2,1	5,0	41,8 %
Risque de réputation	0,0	2,0	0,0 %	0,0	2,0	0,0 %
Comportement inattendu des épargnants en matière de construction	0,6	3,0	19,7 %	1,0	3,0	32,5 %
Risque immobilier	13,3	15,0	88,5 %	13,3	15,0	88,5 %
Risque strat./risque commercial	72,7	85,0	85,5 %	68,1	85,0	80,1 %
<b>Total</b>	<b>452,4</b>	<b>630,0</b>	<b>71,8 %</b>	<b>434,8</b>	<b>630,0</b>	<b>69,0 %</b>
<b>Masse de couverture disponible</b>	<b>975,5</b>			<b>767,4</b>		
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>523,1</b>			<b>332,5</b>		

<sup>11</sup> En 2013, c'est-à-dire sur la période considérée d'un an, des dettes subordonnées équivalant à env. 10 millions d'euros viendront à échéance

<sup>12</sup> Outre les types de risques considérés jusqu'à présent, le nouveau système tient compte du comportement inattendu des épargnants en matière de construction, du risque immobilier, des risques stratégiques / risques commerciaux et des risques de réputation.

La SaarLB a toujours été capable de faire face aux risques pendant l'année couverte par le présent rapport (autant à l'échelle globale qu'à celle des différentes catégories de risques).

Outre les besoins en capital-risque ICAAP, des besoins en capital-risque ont également été déterminés en dans plusieurs scénarios, entre autres en cas de déclin conjoncturel

grave modélisé pour toutes les catégories de risques dans des hypothèses cohérentes. Pour les risques de crédit, on prend par exemple comme hypothèse une dégradation du portefeuille de crédit dans une branche spécifique. Par ailleurs, les hypothèses sont renforcées également pour toutes les autres catégories de risques.

Déclin conjoncturel grave (en millions d'euros)	31/12/2012 Besoin en capital	31/12/2011 Besoin en capital
Risque de crédit	306,8	332,0
dont risques de défaillance	(155,8)	(166,0)
dont risques d'écart des taux d'intérêt	(151,0)	(166,0)
Risque de marché	12,2	9,6
Risque opérationnel	1,3	1,0
Risque de réputation	0,0	0,0
Comportement inattendu des épargnants en matière de construction	0,5	0,8
Risque immobilier	10,2	10,2
Risque stratégique/risque commercial	38,3	36,0
<b>Total des besoins en capital</b>	<b>369,3</b>	<b>389,7</b>
<b>Masse de couverture économique libre</b>	<b>523,1</b>	<b>332,5</b>

Alors que le besoin en capital global baisse légèrement, la masse de couverture économique libre augmente sensiblement par rapport à l'année précédente et dépasse de loin le besoin en capital à la date d'établissement du rapport.<sup>14</sup>

<sup>13</sup> La capacité à supporter les risques a été recalculée pour la date du 31/12/2011 prise à titre de comparaison. Par rapport au système présenté dans le rapport précédent, les risques d'écart de taux d'intérêt notamment (+169,9 millions d'euros) et les risques de marché (+4,6 millions d'euros) sont quantifiés à un niveau plus élevé : dans les risques d'écart des taux d'intérêt, les écarts pris comme hypothèse sont sensiblement élargis, partant de l'expérience faite durant la crise financière ; au niveau du risque de marché, on ne prend plus comme hypothèse forfaitaire une durée de détention de 10 jours, mais on quantifie les pertes risquant de se produire dans le courant d'une année. En contrepartie, les besoins en capital imputés aux risques opérationnels ne sont plus les besoins réglementaires mais les besoins attendus sous l'angle économique (-20,7 millions d'euros). L'utilisation des limites allouées à la date d'établissement du rapport est également présentée au 31/12/2011 à titre de comparaison.

<sup>14</sup> Dans la présentation du scénario de stress au 31/12/2011, déterminée selon le nouveau système à des fins comparatives, les répercussions économiques directes du scénario auraient certes pu être supportées, mais la perte simultanée ICAAP 2000 n'aurait plus été couverte. Sous l'angle réglementaire, les pertes liées au scénario et un stress supplémentaire (SolvV) auraient été couverts au 31/12/2011.

## Informations relatives aux instruments financiers

Les informations relatives aux risques liés aux instruments financiers selon IFRS 7 figurent dans le rapport prudentiel.

### (60) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Vue d'ensemble

en kEUR	Juste valeur 2012	Valeur comptable 2012	Juste valeur 2011	Valeur comptable 2011
<b>Actif</b>	<b>19 056 136</b>	<b>18 643 366</b>	<b>19 753 804</b>	<b>19 645 520</b>
Réserve de trésorerie	669 302	669 302	106 737	106 737
Créances sur les établissements de crédit <sup>1)</sup>	3 456 062	3 227 919	3 982 450	4 082 938
Créances sur la clientèle <sup>1)</sup>	9 096 375	8 910 702	8 766 924	8 492 097
Actifs de négoce	517 917	517 917	431 629	431 629
Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	46 181	46 181	-	-
Immobilisations financières	4 692 650	4 698 415	5 506 507	5 574 215
Mises en pension de titres	574 688	569 969	955 850	954 197
Parts dans des entreprises évaluées selon la méthode de mise en équivalence	2 876	2 876	2 762	2 762
Autres actifs	85	85	945	945
<b>Passif</b>	<b>18 156 121</b>	<b>18 063 168</b>	<b>19 191 828</b>	<b>19 213 045</b>
Dettes sur les établissements de crédit	6 052 162	6 000 336	7 936 097	8 008 089
Dettes sur les clients	5 917 771	5 898 175	5 929 652	5 905 351
Dettes titrisées	5 133 337	5 114 745	4 353 621	4 329 445
Passifs de négoce	645 331	645 331	544 131	544 131
Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)	31 636	31 636	32 585	32 585
Autres passifs	37 833	37 833	41 556	41 556
Capital subordonné	338 051	335 112	354 186	351 888

1) Après déduction de corrections de valeurs individuelles, avant déduction de la correction de valeur du portefeuille. Pour les créances sur la clientèle, la valeur comptable au 31/12/2011 a été ajustée en conséquence ; voir note 39.

La différence entre les justes valeurs et les valeurs comptables s'élève, pour les actifs, à 412 770 kEUR (contre 109 192 kEUR pour l'exercice précédent) et pour les passifs à 92 953 kEUR (exercice précédent : -21 217 kEUR).

Il n'a pas été possible de déterminer de manière fiable la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés compris dans les immobilisations financières d'un montant de 6 657 kEUR (exercice précédent : 7 497 kEUR).

La valeur indiquée pour ces instruments financiers est donc la valeur comptable.

Afin de pouvoir figurer dans les notes, les justes valeurs des prêts évalués au coût amorti et contenus dans les créances et les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ainsi que dans le capital subordonné sont calculées selon la méthode de valeur de trésorerie. Pour les créances, il est procédé à un escompte par le biais de :

- courbes d'intérêts (sans risques) concordantes en termes d'échéances et de devises
- écarts de liquidité
- suppléments pour frais administratifs uniformisés
- spreads (risques concernant la solvabilité) adaptés au risque et suppléments de coûts de capitaux propres en fonction de la notation (Rating).

Le calcul des spreads adaptés au risque s'effectue en fonction de la notation, de la fixation des taux et de l'amortissement.

Les spreads adaptés au risque et les suppléments de coûts de capitaux propres en fonction de la notation ne sont pas pris en compte dans les dettes.

La réserve de trésorerie, les autres comptes compris dans les créances et dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ainsi que les postes déclarés dans les autres actifs et passifs sont indiqués à leurs valeurs nominales.

Les justes valeurs des dettes titrisées se basent sur des cours que la banque fixe elle-même en sa qualité d'émettrice.

Pour les méthodes et les hypothèses de détermination de la juste valeur des actifs et passifs de négoce (y compris des valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés – Hedge Accounting) et des immobilisations financières (opérations de mise en pension de titres incluses), on renverra à la note 6.

## JUSTES VALEURS PAR CLASSE

## Actifs

en kEUR	Juste valeur 2012	Juste valeur 2011
<b>Réserve de trésorerie</b>	<b>669 302</b>	<b>106 737</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>3 456 062</b>	<b>3 982 450</b>
Comptes d'ordre et de virement	261 715	241 178
Dépôts à vue et à terme	1 692 365	2 037 720
Prêts	1 444 607	1 696 630
Autres créances	57 375	6 922
<b>Créances sur clients</b>	<b>9 096 375</b>	<b>8 766 924</b>
Comptes d'ordre et de virement	224 641	100 305
Dépôts à vue et à terme	319 364	576 270
Prêts	8 511 568	8 073 880
Autres créances	40 802	16 469
<b>Actifs de négoce</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	513 948	427 264
Opérations sur actions	1 734	1 257
Opérations sur devises	1 945	3 108
Dérivés de crédit	290	-
<b>Valeurs de marchés positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>46 181</b>	<b>-</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	46 181	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 692 650</b>	<b>5 506 507</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>4 586 138</b>	<b>5 445 374</b>
Billets de trésorerie	458 532	894 143
Emprunts et obligations	4 127 606	4 551 231
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>55 563</b>	<b>9 077</b>
Actions	469	1 136
Parts de fonds de placement	54 234	7 061
Autres titres à revenu variable	860	880
<b>Parts dans des filiales</b>	<b>1 920</b>	<b>1 920</b>
<b>Entreprises associées non consolidées</b>	<b>2 292</b>	<b>2 292</b>
<b>Autres participations</b>	<b>46 737</b>	<b>47 844</b>
<b>Mises en pension de titres</b>	<b>574 688</b>	<b>955 850</b>
<b>Parts dans des entreprises évaluées selon la méthode de mise en équivalence</b>	<b>2 876</b>	<b>2 762</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>85</b>	<b>945</b>

Passifs

en kEUR	Juste valeur 2012	Juste valeur 2011
<b>Dettes sur les établissements de crédit</b>	<b>6 052 162</b>	<b>7 936 097</b>
Comptes d'ordre et de virement	697 275	430 944
Dépôts à vue et à terme	1 973 106	3 904 040
Prêts	3 326 936	3 599 579
Autres dettes	54 844	1 533
<b>Dettes sur les clients</b>	<b>5 917 771</b>	<b>5 929 652</b>
Comptes d'ordre et de virement	1 144 450	623 007
Dépôts à vue et à terme	1 797 323	2 499 592
Prêts	2 292 229	2 287 790
Dépôts d'épargne-construction et d'épargne	514 301	506 417
Autres dettes	169 467	12 847
<b>Dettes titrisées</b>	<b>5 133 337</b>	<b>4 353 621</b>
<b>Passifs de négoce</b>	<b>645 331</b>	<b>544 131</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	640 252	524 207
Opérations sur actions	1 734	1 257
Opérations sur devises	1 750	12 522
Dérivés de crédit	1 595	6 145
<b>Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>31 636</b>	<b>32 585</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	31 636	32 585
<b>Autres dettes</b>	<b>37 833</b>	<b>41 556</b>
<b>Capital subordonné</b>	<b>338 051</b>	<b>354 186</b>

**(61) INDICATION PAR NIVEAU DES INSTRUMENTS FINANCIERS PORTÉS AU BILAN À LA JUSTE VALEUR**

Indication générale des niveaux

en kEUR	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Actifs de négoce</b>	<b>3 589</b>	<b>5 622</b>	<b>514 053</b>	<b>426 007</b>	<b>275</b>	<b>-</b>	<b>517 917</b>	<b>431 629</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	1 855	4 365	512 093	422 899	-	-	513 948	427 264
Opérations sur actions	1 734	1 257	-	-	-	-	1 734	1 257
Opérations sur devises	-	-	1 945	3 108	-	-	1 945	3 108
Dérivés de crédit	-	-	15	-	275	-	290	-
<b>Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 181</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>46 181</b>	<b>-</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	-	-	46 181	-	-	-	46 181	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>655 492</b>	<b>435 582</b>	<b>2 320 626</b>	<b>2 902 162</b>	<b>747 694</b>	<b>1 014 246</b>	<b>3 722 022</b>	<b>4 351 990</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>601 258</b>	<b>427 385</b>	<b>2 319 766</b>	<b>2 901 282</b>	<b>703 045</b>	<b>969 687</b>	<b>3 624 069</b>	<b>4 298 354</b>
Billets de trésorerie	-	-	-	197 669	458 532	696 474	458 532	894 143
Emprunts et obligations	601 258	427 385	2 319 766	2 703 613	244 513	273 213	3 165 537	3 404 211
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>54 234</b>	<b>8 197</b>	<b>860</b>	<b>880</b>	<b>469</b>	<b>-</b>	<b>55 563</b>	<b>9 077</b>
Actions	54 234	1 136	-	-	469	-	54 703	1 136
Parts de fonds de placement	-	7 061	-	-	-	-	-	7 061
Autres titres à revenu variable	-	-	860	880	-	-	860	880
<b>Filiales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 790</b>	<b>-</b>	<b>1 790</b>	<b>-</b>
<b>Entreprises associées non consolidées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>	<b>-</b>	<b>2 000</b>
<b>Autres participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42 390</b>	<b>42 559</b>	<b>42 390</b>	<b>42 559</b>
<b>Mises en pension de titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>294 850</b>	<b>486 225</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>294 850</b>	<b>486 225</b>
<b>Passifs de négoce</b>	<b>3 832</b>	<b>5 622</b>	<b>641 499</b>	<b>537 789</b>	<b>-</b>	<b>720</b>	<b>645 331</b>	<b>544 131</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	2 098	4 365	638 397	519 842	-	-	640 495	524 207
Opérations sur actions	1 734	1 257	-	0,3	-	-	1 734	1 257
Opérations sur devises	-	-	1 507	12 522	-	-	1 507	12 522
Dérivés de crédit	-	-	1 595	5 425	-	720	1 595	6 145
<b>Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 636</b>	<b>32 585</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 636</b>	<b>32 585</b>
Opérations sur les taux d'intérêt	-	-	31 636	32 585	-	-	31 636	32 585

#### Niveau 1 :

Le niveau 1 comprend les instruments financiers pour lesquels un prix/cours basé sur la transaction a pu être déterminé peu avant/ peu après ou au jour même de la clôture de l'exercice en cas de volume d'échange significatif. Il s'agit ici notamment des cours fixés à la bourse EUREX pour les produits dérivés. Par conséquent, le groupe SaarLB classe au niveau 1 les titres pour lesquels on dispose d'un prix coté sur un marché actif ainsi que les produits dérivés négociés en bourse.

#### Niveau 2 :

Le niveau 2 comprend les instruments financiers pour lesquels les principaux paramètres d'influence destinés au calcul de la juste valeur ne sont observés que sur le marché. Cela concerne particulièrement les produits dérivés non cotés en bourse et pour lesquels la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation intégrant les paramètres influents observables sur le marché (courbes d'intérêts et de spreads). Les titres ne remplissant pas les critères pour le niveau 1 dont le cours est observable sur le marché sont classés au niveau 2 sauf si certaines indications démontrent qu'il convient de les classer à un autre niveau.

#### Niveau 3 :

Le niveau 3 comprend les instruments financiers ne répondant pas aux critères justifiant de les classer au niveau 1 ou 2, c'est-à-dire ceux pour lesquels les principaux paramètres d'influence pour le calcul de la juste valeur ne sont pas observables sur le marché. Cela concerne les emprunts et les obligations pour lesquels on ne dispose que de cours indicatifs (les prix des contractants qui ne constituent pas une offre). Au sein de la SaarLB, les spreads en matière de dérivés d'événements de crédit (CDS) sont déduits dans une faible mesure à partir des notations internes, c'est pourquoi ces dérivés sont classés au niveau 3. Par ailleurs, le niveau 3 englobe les participations évaluées à la juste valeur.

Le test de stress conduit aux résultats suivants :

En cas de variation de 10 % du spread (paramètre d'influence) pour un dérivé d'événement de crédit (CDS) classé au niveau 3, la juste valeur en résultant varie d'env. 22 %. La juste valeur des dérivés d'événement de crédit classés au niveau 3, qui ont été évalués de cette manière, s'élève à 275 kEUR (-720 kEUR pour l'exercice précédent). Si les écarts baissent de plus de 10 %, la valeur de marché positive augmente en conséquence pour s'établir à 304 kEUR (-870 kEUR pour l'exercice précédent).

L'évaluation des participations dépend notamment de l'intérêt sans risque et d'une surprime de risque qui se compose de la prime de risque du marché et du facteur bêta (représentation des volatilités du secteur). Si ces paramètres d'influence augmentent ou baissent uniformément de 10 %, la valeur des participations évaluées à la juste valeur d'un montant de 42 390 kEUR (45 464 kEUR pour l'exercice précédent) diminue ou croît de 4 530 kEUR (exercice précédent : 2 428 kEUR) ou de 4 127 kEUR (exercice précédent : 4 436 kEUR). Si seul un paramètre d'influence varie de 10 %, la modification de la juste valeur est moindre.

En ce qui concerne le niveau 3, les instruments financiers évalués à un cours indicatif n'ont pas pu faire l'objet d'un test de stress relatif aux paramètres d'influence. Il n'a pas été procédé à des reclassements importants entre le niveau 1 et 2.

## Indications spéciales sur le niveau 3

en kEUR	Actifs financiers comptabilisés en résultat à la juste valeur Actifs de négoce	Actifs financiers disponibles à la vente Immobilisations financières	Passifs financiers comptabilisés en résultat à la juste valeur Passifs de négoce
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	-	1 015 150	-720
<b>Total profits ou pertes</b>	<b>275</b>	<b>21 653</b>	<b>720</b>
dans compte de résultat	275	12 731	720
dans réserve de réévaluation	-	8 922	-
Acquisitions	-	489 625	-
Ventes	-	-1 478	-
Remboursements	-	-815 149	-
Effets des taux de change	-	858	-
Transferts à partir du niveau 3	-	-8 808	-
Transferts vers le niveau 3	-	46 894	-
Participations évaluées pour la première fois à la juste valeur	-	1 790	-
Participations qui ne sont plus évaluées à la juste valeur	-	-2 841	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>275</b>	<b>747 694</b>	<b>-</b>
Total des profits/pertes d'évaluation des actifs se trouvant dans l'encours à la fin de la période	275	6 479	720

**(62) CATÉGORIES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

en kEUR	2012	2011
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs financiers comptabilisés en résultat à la juste valeur</b>	<b>944 941</b>	<b>844 831</b>
Fair Value Option	427 024	413 202
Immobilisations financières	427 024	413 202
Actifs financiers détenus à des fins commerciales ou de transaction (Held-for-Trading)	517 917	431 629
Actifs de négoce	517 917	431 629
<b>Investissements financiers détenus jusqu'à échéance (Held-to-Maturity)</b>	<b>674 478</b>	<b>752 063</b>
Immobilisations financières	399 360	284 090
Mises en pension de titres	275 118	467 973
<b>Crédits et créances (Loans and Receivables)</b>	<b>13 523 097</b>	<b>13 751 076</b>
Réserve de trésorerie	669 302	106 737
Créances sur les établissements de crédit <sup>1)</sup>	3 246 133	4 105 613
Créances sur la clientèle <sup>1)</sup>	9 039 001	8 607 193
Immobilisations financières	568 576	930 639
Autres actifs	85	894
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-Sale)</b>	<b>3 598 306</b>	<b>4 432 561</b>
Immobilisations financières	3 303 455	3 946 284
Mises en pension de titres	294 851	486 226
Autres actifs	-	51
<b>Valeurs de marché positives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>46 181</b>	-
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>645 331</b>	<b>544 131</b>
Fair Value Option	-	-
Passifs financiers détenus à des fins commerciales ou de transaction (Held-for-Trading)	645 331	544 131
Passifs de négoce	645 331	544 131
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti (Liabilities measured at amortised cost)</b>	<b>17 386 201</b>	<b>18 626 650</b>
Dettes sur les établissements de crédit	6 000 336	8 008 089
Dettes sur les clients	5 898 175	5 905 351
Dettes titrisées	5 114 745	4 329 445
Capital subordonné	335 112	351 888
Autres passifs	37 833	31 877
<b>Valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)</b>	<b>31 636</b>	<b>32 585</b>

<sup>1)</sup> Sans déduction de la provision pour risques

**(63) PROFITS ET PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les profits et pertes nets sur instruments financiers par catégorie comprennent les résultats d'évaluation et de cessions.

en kEUR	Excédent d'intérêt		Prévention des risques		Résultat de l'évaluation à la juste valeur		Résultat des opérations de couverture		Résultat des immobilisations financières		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actifs financiers comptabilisés en résultat à la juste valeur ou passifs financiers	-18 736	-14 231	-	-	37 009	-16 150	10 876	-11 594	-	-	29 149	-41 975
Fair Value Option	13 424	17 141	-	-	24 844	-9 782	-	-	-	-	38 268	7 359
Actifs financiers détenus à des fins commerciales (Held-for-Trading) <sup>1)</sup>	-32 160	-31 372	-	-	12 165	-6 368	10 876	-11 594	-	-	-9 119	-49 334
Crédits et créances (Loans and Receivables) <sup>2)</sup>	384 996	399 399	-33 310	-19 118	-	-	5 640	11 392	1 330	-12 067	358 656	379 606
Actifs financiers disponibles à la vente (Available-for-Sale) <sup>3)</sup>	94 272	104 333	-	-	-	-	225	245	1 847	11 441	96 344	116 019
Investissements financiers détenus jusqu'à échéance (Held-to-Maturity)	14 791	20 785	-	-	-	-	-	-	13	118	14 804	20 903
Passifs financiers évalués au coût amorti (Liabilities measured at amortised cost)	-336 493	-388 059	-	-	-	-	-16 892	-	-	-	-353 385	-388 059

<sup>1)</sup> y compris résultats de change

<sup>2)</sup> y compris les immobilisations financières de la catégorie Crédits et Créances

<sup>3)</sup> y compris les participations aux bénéfices d'entreprises associées dont le bilan est établi d'après la méthode de mise en équivalence

Les résultats de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente d'un montant de 70 668 kEUR (contre 1 490 kEUR pour l'exercice précédent) sont enregistrés hors compte de résultat dans la réserve de réévaluation des capitaux propres (voir note 59).

**(64) OPÉRATIONS SUR PRODUITS DÉRIVÉS**

Les tableaux ci-dessous font figurer les opérations à terme et produits dérivés de crédits portant sur des taux d'intérêt et des devises ainsi que les autres opérations à terme et produits dérivés, non encore exécutés au jour de clôture du bilan. La majorité des opérations sert à la couverture des fluctuations des taux d'intérêt et de change ainsi que des variations des prix du marché, mais aussi aux activités commerciales axées sur la clientèle.

## Représentation des volumes

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives	Valeurs de marché négatives
	2012	2011	2012	2012
<b>Risques de taux d'intérêt</b>				
Swaps de taux d'intérêt	13 658 119	13 324 482	554 536	-663 979
dont swaps de taux d'intérêt dans le Hedge Accounting	1 093 096	70 365	46 181	-31 636
Accords de taux futurs	-	100 000	-	-
Caps, floors	1 275 776	1 350 483	2 830	-2 828
Contrats à terme	903 148	810 060	1 855	-2 098
<b>Total des risques liés aux taux d'intérêt</b>	<b>15 837 043</b>	<b>15 585 025</b>	<b>559 221</b>	<b>-668 905</b>
<b>Risques de change</b>				
Opérations de change à terme	267 504	584 137	1 905	-1 467
Swaps de devises/de taux d'intérêt	30 803	29 893	908	-3 226
Options sur devises	50 532	40 400	40	-40
- achats	25 266	20 200	40	-
- ventes	25 266	20 200	-	-40
<b>Total des risques de change</b>	<b>348 839</b>	<b>654 430</b>	<b>2 853</b>	<b>-4 733</b>
<b>Actions / autres risques de marché</b>				
Options sur indices	156 674	122 191	707	-707
- achats	78 337	61 095	707	-
- ventes	78 337	61 096	-	-707
Options sur actions	54 844	8 191	902	-902
- achats	27 422	4 095	902	-
- ventes	27 422	4 096	-	-902
Contrats à terme	25 196	32 543	124	-124
<b>Actions / autres risques de marché – total</b>	<b>236 714</b>	<b>162 925</b>	<b>1 733</b>	<b>-1 733</b>
<b>Risques liés aux dérivés de crédit</b>				
Acheteur de garantie	-	-	-	-
Vendeur de garantie	65 000	135 000	290	-1 595
<b>Risques liés aux produits dérivés de crédits</b>	<b>65 000</b>	<b>135 000</b>	<b>290</b>	<b>-1 595</b>
<b>Total</b>	<b>16 487 596</b>	<b>16 537 380</b>	<b>564 097</b>	<b>-676 966</b>

## Ventilation par échéance

en kEUR	Valeurs nominales							
	Risques des taux d'intérêt		Risques de change		Autres risques de prix		Risques liés aux dérivés de crédit	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<b>Durée résiduelle</b>								
inférieure (ou égale) à 3 mois	709 152	573 302	278 315	540 087	227 900	160 230	5 000	15 000
entre 3 mois et 1 an	1 817 049	1 480 866	42 306	84 450	8 798	2 395	-	55 000
entre 1 an et 5 ans	7 579 737	8 514 597	28 218	29 893	16	300	60 000	35 000
supérieure à 5 ans	5 731 105	5 016 260	-	-	-	-	-	30 000
<b>Total</b>	<b>15 837 043</b>	<b>15 585 025</b>	<b>348 839</b>	<b>654 430</b>	<b>236 714</b>	<b>162 925</b>	<b>65 000</b>	<b>135 000</b>

Les données se fondent sur les durées résiduelles contractuelles.

## Ventilation par contractant

en kEUR	Valeurs nominales		Valeurs de marché positives		Valeurs de marché négatives	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Banques dans les pays de l'OCDE	13 664 695	14 007 156	408 593	327 157	-670 679	-561 744
Organismes publics dans les pays de l'OCDE	744 968	807 960	5 854	86	-436	-
Autres contractants	2 077 933	1 722 264	149 650	104 385	-5 851	-14 971
<b>Total</b>	<b>16 487 596</b>	<b>16 537 380</b>	<b>564 097</b>	<b>431 628</b>	<b>-676 966</b>	<b>-576 715</b>

# Informations concernant le tableau des flux de trésorerie

## **(65) EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de paiement de l'exercice répartis selon les catégories « Activités opérationnelles », « Activités d'investissement » et « Activités de financement ».

Le tableau des flux de trésorerie comptabilisé correspond au poste de bilan « Réserve de trésorerie » et comprend le solde en caisse ainsi que les avoirs auprès des banques centrales.

Ce tableau n'est soumis à aucune restriction.

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles inclut les opérations de paiement concernant les créances sur les établissements de crédit et la clientèle, les titres (hors immobilisations financières), les produits dérivés ainsi que d'autres actifs. Les opérations de paiement relatives aux dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, aux dettes titrisées et à d'autres passifs font également partie des activités opérationnelles. Les versements d'intérêts et des dividendes résultant des activités opérationnelles sont eux aussi compris dans le flux de trésorerie des activités opérationnelles.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement intègre les opérations de paiement au titre des immobilisations financières et corporelles (immobilisations incorporelles incluses).

Le flux de trésorerie des activités de financement englobe les versements aux commanditaires et aux titulaires du droit de jouissance ainsi que les variations affectant les dettes subordonnées.

## Autres informations

### (66) ACTIFS SUBORDONNÉS

Les postes suivants incluent des actifs subordonnés :

en kEUR	2012	2011
Créances sur les établissements de crédit	12 000	12 000
Immobilisations financières	8 845	8 841
<b>Total</b>	<b>20 845</b>	<b>20 841</b>

### (67) ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

en kEUR	2012	2011
<b>Actifs libellés en devises étrangères</b>	<b>735 455</b>	<b>1 022 037</b>
CAD	18 813	26 661
CHF	207 668	261 228
GBP	61 984	65 529
HKD	1	1
JPY	6 116	8 100
USD	381 825	579 907
Autres devises	59 048	80 611
<b>Passifs libellés en devises étrangères</b>	<b>708 405</b>	<b>500 277</b>
CAD	2 464	2 807
CHF	116 516	89 004
GBP	40 934	59 617
JPY	6	14
USD	528 113	328 827
Autres devises	20 372	20 008

### (68) ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON TOTALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Il n'existait pas de tels actifs financiers à la SaarLB au 31/12/2012.

En ce qui concerne les opérations de pension qui ne sont pas décomptabilisées, voir note 43.

## (69) ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS ET TOTALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

En 2012, la SaarLB a transféré un actif financier qui a été totalement décomptabilisé, mais avec poursuite de l'engagement. La poursuite de l'engagement s'explique par le fait que la créance décomptabilisée peut être remboursée si les parts détenues dans l'emprunteur sont vendues avec profit dans les 12 prochaines années. La créance a été vendue

pour 1 euro et la SaarLB ne part toujours pas du principe que les parts détenues seront vendues avec bénéfice. Pour cette raison, la juste valeur de la poursuite de l'engagement est de 0 euro au 31/12/2012. La poursuite de l'engagement n'entraîne aucun risque de perte pour la SaarLB. A la date du transfert de l'actif financier, la SaarLB a subi une perte de 2 782 kEUR.

## (70) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES TRANSFÉRÉES EN TANT QUE GARANTIE

Les dépôts de garantie concernent les mises en pension de titres, les emprunts de titres avec la Banque Centrale Européenne (BCE) ainsi que les opérations menées auprès de l'European Exchange (EUREX), avec Clearstream Banking Francfort-sur-le-Main et Clearstream Banking Luxembourg.

Dans ce cas, le groupe SaarLB conserve essentiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs transférés.

Les actifs financiers transférés en tant que garantie sont inscrits aux postes de bilan suivants :

en kEUR	2012	2011
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	316 000	223 894
Immobilisations financières	1 963 472	2 431 272
dont : Garanties que le bénéficiaire est en droit de revendre ou de regager	569 969	954 197
<b>Total</b>	<b>2 279 472</b>	<b>2 655 166</b>

Les dettes garanties par de tels actifs se montent à 1 405 618 kEUR (contre 2 269 118 kEUR pour l'exercice précédent).

Ces transactions sont effectuées aux conditions usuelles aux usages du marché.

**(71) GARANTIES REÇUES QUI PEUVENT ÊTRE REVENDUES OU REGAGÉES**

Dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres ou d'emprunts de titres, il est possible d'avoir recours à des actifs en tant que garanties, qui peuvent, sans défaillance du

garant, être revendues ou redonnées en gage. Au 31/12/2012 et au 31/12/2011, il n'y avait pas de garanties de ce type en portefeuille.

**(72) LEASING****Leasing opérationnel (operating leasing)**

Le groupe SaarLB en tant que bailleur :

en kEUR	2012	2011
<b>Contrats de leasing (durée résiduelle)</b>	<b>5 708</b>	<b>5 708</b>
entre 3 mois et 1 an	1 243	1 214
entre 1 an et 5 ans	3 480	3 246
supérieure à 5 ans	985	1 248

Les biens en leasing sont avant tout des biens immobiliers. Les contrats sont aussi bien à durée illimitée qu'à durée limitée. Le plus long contrat prendra fin le 30/09/2025. À son terme, il sera en partie possible de renouveler

le contrat par le biais d'une option locataire unilatérale ou par une prolongation de bail fixée contractuellement, à la condition qu'aucun contractant ne s'y oppose. Il n'y a pas de loyers conditionnels.

Le groupe SaarLB en tant que preneur de leasing :

en kEUR	2012	2011
<b>Futurs paiements de leasing minimums de contrats de leasing non résiliables (durée résiduelle)</b>	<b>1 880</b>	<b>1 385</b>
entre 3 mois et 1 an	700	662
entre 1 an et 5 ans	952	723
supérieure à 5 ans	228	-

Les accords en matière de leasing concernent avant tout la prise en location de mobilier et d'agencements. Les contrats ont une durée fixe de 3 à 5 ans. Il n'y a pas d'options ou de loyers conditionnels.

### (73) OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Les opérations fiduciaires se décomposent comme suit :

en kEUR	2012	2011
<b>Actifs fiduciaires</b>	<b>105 753</b>	<b>104 816</b>
Créances sur les établissements de crédit	10 805	5 712
Créances sur clients	94 948	96 914
Autres créances	-	2 190
<b>Passifs fiduciaires</b>	<b>105 753</b>	<b>104 816</b>
Dettes sur les établissements de crédit	4 154	3 041
Dettes sur les clients	1 580	1 756
Autres dettes	100 019	100 019

### (74) PASSIFS ÉVENTUELS ET AUTRES OBLIGATIONS

en kEUR	2012	2011
<b>Passifs éventuels</b>	<b>274 333</b>	<b>290 170</b>
Passifs résultant de cautionnements et de contrats de garantie	274 333	290 170
<b>Autres obligations</b>	<b>592 900</b>	<b>756 707</b>
Engagements de crédit irrévocables	592 900	756 707
<b>Total</b>	<b>867 233</b>	<b>1 046 877</b>

En ce qui concerne les cautionnements et les contrats de garantie pour lesquels une dépréciation a été constatée, des provisions sont constituées (note 55), étant donné qu'un recours est considéré comme vraisemblable.

**(75) AUTRES OBLIGATIONS FINANCIÈRES**

en kEUR	2012	2011
Versements supplémentaires dans la réserve de garantie des banques publiques régionales (Landesbanken)	21 527	18 221
Versements supplémentaires et responsabilités partagées avec d'autres associés	7 012	7 012
Obligations de versements non réclamées	2 315	2 315
Obligations liées à la reprise de participations	6 505	6 043

Les obligations financières surviennent dans le cadre de contrats de leasing opérationnel et concernent des contrats de location, d'utilisation, de service et d'entretien (note 72).

Par ailleurs, aux termes des statuts du fonds de garantie des dépôts des banques publiques régionales et des caisses d'épargne centrales allemandes, la Landesbank Saar, Sarrebruck, est tenue d'indemniser le groupement Deutscher Sparkassen- und Giroverband e.V. en

qualité de garant des réserves de sécurité des banques publiques régionales et caisses d'épargne centrales allemandes d'éventuelles pertes occasionnées par des mesures en faveur d'un établissement de crédit dans lequel la Landesbank Saar détiendrait une participation. En outre, la responsabilité de divers établissements de crédit consolidés est, en tant que membres d'organismes de garantie des dépôts, engagée dans le cadre des dispositions afférentes.

**(76) PARTS DÉTENUES PAR LA LANDESBANK SAAR (EXTRAIT)**

Le tableau suivant fait état de la liste des parts détenues par état financier conformément à l'article 285 n° 11 du Code de commerce allemand, dès lors qu'elles ne sont pas d'une importance secondaire, et au bilan consolidé de la Landesbank Saar conformément aux art. 315a et 313 paragraphe 2 du Code de commerce allemand.

Dénomination	Remarques	Part en %	Capitaux propres/actifs du fonds en kEUR <sup>3)</sup>	Total des actifs en kEUR	Total des passifs en kEUR	Recettes en kEUR	Résultat de l'exercice TEUR <sup>4)</sup>
<b>Fonds spéciaux intégrés au bilan consolidé</b>							
LB Immo Invest Saar-Fonds, Hambourg	<sup>1)</sup>	100,00	41 626	43 242	1 616	1 346	399
SaarLB 1-Fonds, Munich	<sup>2)</sup>	100,00	149 649	149 892	243	11 066	10 967
SBLB-Fonds, Munich	<sup>2)</sup>	100,00	67 525	67 525	-	5 567	5 530
SBLB-2-Fonds, Munich	<sup>2)</sup>	100,00	68 071	68 071	-	5 734	5 696
SBLBHALBS-Fonds, Munich	<sup>2)</sup>	100,00	32 102	32 102	-	2 680	2 605
<b>Filiales intégrées au bilan consolidé</b>							
SaarLB-Bankenbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck	<sup>5)</sup>	100,00	15 577	16 764	1 187	1 187	1 187
<b>Entreprises associées intégrées au bilan consolidé</b>							
Gekoba-Gesellschaft für Gewerbe- und Kommunalbauten mbH, Sarrebruck		38,00	6 091	25 910	19 819	1 136	590
GSW-Saarländische Wohnungsbaugesellschaft mbH, Sarrebruck		28,57	8 325	19 651	11 326	2 315	113
<b>Filiales non intégrées au bilan consolidé</b>							
ELGESA Beteiligungsgesellschaft mbH i.L., Sarrebruck	<sup>5)</sup>	100,00	1 790	1 796	6	-	4
LBS Immobilien GmbH, Sarrebruck	<sup>5)</sup>	100,00	105	883	778	2 903	50
LBS Vertriebs GmbH, Sarrebruck	<sup>5)</sup>	100,00	25	158	133	571	86
<b>Entreprises associées</b>							
TEGES Grundstücksvermietungsgesellschaft mbH, Berlin		50,00	19	25	6	36	-
TEGES Grundstücksvermietungsgesellschaft mbH & Co. Objekt Berlin KG, Berlin		47,01	-7 369	10 608	17 977	1 570	55
Gesellschaft für Wirtschaftsförderung Untere Saar mbH, Sarrelouis		33,33	325	390	65	-	-42
Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck		33,33	6 566	55 462	48 895	3 881	430
Saarländische Kapitalbeteiligungsgesellschaft mbH, Sarrebruck (participation directe)		30,43	6 382	11 410	5 027	890	-169

Remarques :

- 1) Les recettes concernent le revenu locatif moins les charges administratives.
- 2) Les recettes concernent le produit des intérêts, le produit des commissions et le résultat de l'évaluation à la juste valeur moins les charges liées aux intérêts et les charges liées aux commissions.
- 3) Définition des fonds propres conformément à l'article 266 paragraphe 3 a en relation avec l'article 272 du Code de commerce allemand.
- 4) Bénéfices/pertes de l'exercice conformément à l'article 275 paragraphe 2 n° 20 du Code de commerce allemand.
- 5) Un contrat de transfert de bénéfices a été conclu avec ces sociétés.

S'agissant de la Saarländische Investitionskreditbank AG, le pourcentage de droit de vote est supérieur à 5 % si le pourcentage de participation est inférieur à 20 %.

## (77) ORGANES ADMINISTRATIFS DE LA SAARLB

### Conseil d'administration

#### **Jan-Christian Dreesen**

Membre du Comité de direction  
Bayerische Landesbank, Munich  
Président

#### **Franz Josef Schumann**

Président  
Sparkassenverband Saar, Sarrebruck  
Vice-président

#### **Dr. Michael Braun**

Directeur du département Stratégie et  
Communication du groupe  
Bayerische Landesbank Munich  
(à partir du 01/01/2013)

#### **Manfred Fichter**

Employé de banque  
Landesbank Saar, Sarrebruck

#### **Dr. Winfried Freygang**

Directeur du département  
Group Accounting & Tax  
Bayerische Landesbank, Munich

#### **Dr. Rudolf Fuchs**

Président du Comité de direction  
Sparkasse Mainfranken Würzburg, Würzburg  
(jusqu'au 31/12/2012)

#### **Dr. Christoph Hartmann**

Ancien ministre, Sarrebruck  
(jusqu'au 23/04/2012)

#### **Peter Jacoby**

Ancien ministre  
Sarrebruck  
(jusqu'au 20/08/2012)

#### **Thomas Klein**

Employé de banque  
Landesbank Saar, Sarrebruck

#### **Marcus Kramer**

Membre du Comité de direction  
Bayerische Landesbank, Munich

#### **Heiko Maas**

Ministre  
Ministère de l'Economie, du Travail, de  
l'Energie et des Transports  
(à partir du 12/09/2012)

#### **Fred Metzken**

Directeur financier  
AG der Dillinger Hüttenwerke und Saarstahl  
AG, Dillingen

#### **Susanne Ries**

Employée de banque  
Landesbank Saar, Sarrebruck

#### **Thomas Roß**

Employé de banque  
Landesbank Saar, Sarrebruck

#### **Stephan Toscani**

Ministre  
Ministère des Finances et des Affaires  
Européennes,  
Sarrebruck  
(à partir du 12/09/2012)

Déléguée de l'autorité de surveillance :

#### **Iris Jung**

Sous-directrice de ministère  
Ministère de l'Economie, du Travail, de  
l'Energie et des Transports, Sarrebruck

**Comité de direction**

**Thomas Christian Buchbinder**  
Président du Comité de direction

**Werner Severin**  
Vice-président du Comité de direction

**Frank Eloy**  
Membre du Comité de direction

## **(78) RELATIONS AVEC DES ENTREPRISES ET PERSONNES LIÉES**

Les entreprises et personnes liées sont considérées en tant que telles à partir du moment où une partie peut contrôler l'autre partie directement ou indirectement ou influencer considérablement ses activités ou ses décisions. Les entreprises et personnes liées à la SaarLB au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

- la BayernLB ainsi que ses filiales et coentreprises
- toutes les filiales des coentreprises de la BayernLB (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales et coentreprises des filiales de la BayernLB (à l'exception du dernier niveau)
- le Land de Sarre ainsi que ses filiales et coentreprises
- toutes les filiales des coentreprises du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales et coentreprises des filiales du Land de Sarre (à l'exception du dernier niveau)
- l'Etat libre de Bavière ainsi que ses filiales et coentreprises
- toutes les filiales des coentreprises de l'Etat libre de Bavière (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales et coentreprises des filiales de l'Etat libre de Bavière (à l'exception du dernier niveau)
- la BayernLB Holding AG ainsi que ses filiales et coentreprises
- toutes les filiales des coentreprises de la BayernLB Holding (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales et coentreprises des filiales de la BayernLB Holding (à l'exception du dernier niveau)
- les filiales et entreprises associées de la SaarLB
- toutes les coentreprises et entreprises associées des filiales de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- toutes les filiales des entreprises associées de la SaarLB (à l'exception du dernier niveau)
- le Sparkassenverband Saar ainsi que ses filiales et coentreprises
- les personnes occupant un poste à haute responsabilité dont les membres de la

famille et les sociétés peuvent être contrôlés ou considérablement influencés ou détiennent des droits de vote importants dans les sociétés de ces personnes occupant un poste à haute responsabilité. Ces personnes sont responsables directement ou indirectement de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SaarLB. Il s'agit entre autres des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB ainsi que des membres de leurs familles respectives

- l'organisme responsable des plans de retraite dont les collaborateurs peuvent bénéficier une fois leur activité professionnelle terminée.

Pour satisfaire intégralement aux dispositions d'IAS 24, le périmètre des personnes liées a été élargi par rapport à l'année passée.

La SaarLB entretient des relations commerciales avec ces entreprises et personnes liées. Les activités commerciales avec celles-ci s'effectuent normalement, comme le veut la pratique, et les conditions sont les mêmes que pour des activités comparables menées avec un tiers à la même période, y compris les taux d'intérêt et les garanties. Ces activités n'ont été sujettes ni à de hauts risques en matière de rentrées de fonds ni à d'autres caractéristiques défavorables.

Les filiales et entreprises associées de la SaarLB sont mentionnées dans la liste des parts détenues.

**Actifs et passifs financiers sur et envers les entreprises liées et capital hybride<sup>1)</sup> :**

en kEUR	31/12/2012	31/12/2011
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>932 748</b>	<b>1 000 142</b>
BayernLB	838 281	902 244
Filiales et coentreprises de la BayernLB	74 637	73 033
Filiales et coentreprises du Land de Sarre	19 830	24 865
<b>Créances sur clients</b>	<b>591 170</b>	<b>909 203</b>
Filiales et coentreprises de la BayernLB	-	25 238
Land de Sarre	212 410	522 094
Filiales et coentreprises du Land de Sarre <sup>2)</sup>	304 998	274 173
Filiales <sup>2)</sup>	29 249	29 803
Entreprises associées consolidées	5 474	6 279
Entreprises associées non consolidées	39 039	51 616
<b>Actifs de négoce</b>	<b>57 188</b>	<b>53 600</b>
BayernLB	17 028	20 882
Filiales et coentreprises de la BayernLB	40 160	32 718
Filiales et coentreprises du Land de Sarre <sup>2)</sup>	13 359	8 271
<b>Immobilisations financières</b>	<b>53 725</b>	<b>646 069</b>
BayernLB	-	573 369
Filiales et coentreprises de la BayernLB	-	-
Land de Sarre	53 725	72 700
<b>en kEUR</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Dettes sur les établissements de crédit</b>	<b>1 357 219</b>	<b>2 104 810</b>
BayernLB	1 280 104	2 020 052
Filiales et coentreprises de la BayernLB	9 282	11 967
Filiales et coentreprises du Land de Sarre	67 833	72 791
Filiales de l'Etat libre de Bavière <sup>2)</sup>	64 800	64 762
<b>Dettes sur les clients</b>	<b>38 391</b>	<b>17 271</b>
Sparkassenverband Saar <sup>2)</sup>	20 256	12 659
Land de Sarre	3 851	3 210
Filiales et coentreprises du Land de Sarre <sup>2)</sup>	26 661	6 150
Filiales	2 039	2 090
Entreprises associées consolidées	138	110
Entreprises associées non consolidées	5 702	5 711
<b>Dettes titrisées</b>	<b>1 825 000</b>	<b>2 325 000</b>
BayernLB	1 825 000	2 325 000
<b>Passifs de négoce</b>	<b>113 107</b>	<b>92 002</b>
BayernLB <sup>3)</sup>	113 107	92 002
Filiales et coentreprises de la BayernLB	-	-
<b>Capital subordonné</b>	<b>-</b>	<b>55 158</b>
BayernLB	-	55 158
<b>Capital hybride</b>	<b>58 927</b>	<b>44 842</b>
BayernLB	58 927	44 842
Filiales et coentreprises de la BayernLB	-	-

<sup>1)</sup> Montants sans intérêts proportionnels

<sup>2)</sup> Elargissement du périmètre des entreprises liées et ajustement de la valeur de l'année passée

<sup>3)</sup> Englobe 15 547 kEUR (exercice précédent : 16 393 kEUR) de valeurs de marché négatives générées par des instruments financiers dérivés (Hedge Accounting)

Créances et dettes envers la caisse de retraite complémentaire de la Sarre (ZVK)

en kEUR	31/12/2012	31/12/2011
<b>Créances</b>	<b>37</b>	-
<b>Dettes</b>	<b>29 235</b>	<b>33 287</b>
Dettes envers la clientèle	21 635	21 187
Capital subordonné	7 600	12 100

#### Créances et dettes envers des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB

Le montant total des crédits accordés aux membres du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la SaarLB (y compris les membres de leur famille) et des apports versés se présente de la manière suivante :

en kEUR	31/12/2012	31/12/2011
<b>Créances</b>	<b>17</b>	<b>24</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	-	-
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	17	24
<b>Dettes</b>	<b>389</b>	<b>403</b>
Membres du Comité de direction de la SaarLB	147	158
Membres du Conseil d'administration de la SaarLB	242	245

Les membres de famille ont versé des apports d'un montant de 36 kEUR (45 kEUR) à la SaarLB.

## Rémunération des membres du Comité de direction et du Conseil d'administration de la SaarLB

en kEUR	2012	2011
<b>Membres du Comité de direction de la SaarLB</b>	<b>2 175</b>	<b>2 166</b>
Prestations échues à court terme	1 459	1 655
Prestations après cessation de l'activité	716	511
Dépenses pour plans à prestations définies	716	511
<b>Membres du Conseil d'administration de la SaarLB</b>	<b>388</b>	<b>388</b>
Prestations échues à court terme pour l'activité au sein du Conseil de surveillance	167	154
Prestations échues à court terme pour travaux effectués	221	234
<b>Anciens membres du Comité de direction de la SaarLB et leurs ayants droit</b>	<b>1 298</b>	<b>1 190</b>
<b>Provisions pour retraites constituées pour les membres du Comité de direction de la SaarLB</b>	<b>8 892</b>	<b>6 156</b>
<b>Provisions pour retraites constituées pour d'anciens membres du Comité de direction de la SaarLB et leurs ayants droit</b>	<b>19 684</b>	<b>17 337</b>

Le calcul de valeur acquise des provisions pour retraites, comptabilisé comme charge d'intérêt, s'élève à 1 097 kEUR (contre 1 115 kEUR pour l'exercice précédent).

**(79) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés comme charges durant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

en kEUR	2012	2011
Vérifications des comptes	835	975
Autres prestations de certification et d'évaluation	164	153
Prestations de conseil fiscal	85	-
Autres prestations	317	437
<b>Total</b>	<b>1 401</b>	<b>1 565</b>

En 2012, les honoraires versés pour les vérifications des comptes, à hauteur de 155 kEUR, se réfèrent à l'exercice 2011.

## (80) EFFECTIFS

Effectifs moyens au cours de l'exercice :

en kEUR	2012	2011
<b>Effectifs moyens durant l'exercice</b>	<b>518</b>	<b>514</b>
Employés à temps plein	409	418
Employés à temps partiel	90	79
Apprentis	19	17
<b>Femmes</b>	<b>248</b>	<b>235</b>
<b>Hommes</b>	<b>270</b>	<b>279</b>

Le nombre de collaborateurs des entreprises associées intégrées selon la méthode de mise en équivalence s'élève en moyenne à 43 (contre 47 durant l'exercice précédent).

## Déclaration des représentants légaux

Nous déclarons sur l'honneur que, conformément aux principes comptables applicables, le bilan consolidé reflète bien le patrimoine, la situation financière et les résultats du groupe et que le rapport de gestion expose fidèlement l'évolution des affaires et les résultats réalisés ainsi que la situation du groupe, qu'il donne une image fidèle de la réalité et que les principaux risques et atouts envisageables y sont présentés de manière sincère.

Sarrebruck, le 26 mars 2013

Landesbank Saar

Le Comité de direction

Thomas Christian Buchbinder

Werner Severin

Frank Eloy

# Rapport du commissaire aux comptes

Nous avons contrôlé les comptes annuels consolidés qui se composent de l'état consolidé de la situation financière, du résultat global consolidé, des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des annexes établis par la SaarLB, Sarrebruck, ainsi que le rapport de gestion consolidé concernant l'exercice débutant au 1<sup>er</sup> janvier et se terminant au 31 décembre 2012. L'établissement des comptes annuels consolidés et du rapport de gestion consolidé conformément à la norme IFRS telle qu'elle est applicable dans l'UE, aux dispositions de droit du commerce s'appliquant à titre complémentaire conformément à l'art. 315a al. 1 du Code de commerce allemand ainsi qu'aux dispositions additionnelles figurant dans les statuts, relève de la responsabilité du Comité de direction de la SaarLB. Notre mission consiste à apprécier ces comptes annuels et le rapport de gestion consolidés sur la base de la vérification des comptes que nous avons effectuée.

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés conformément à l'article 317 du Code de commerce allemand et dans le respect des principes de l'Institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer, IDW) en matière de vérification des comptes. Ces principes exigent que nos travaux soient planifiés et exécutés afin que les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion consolidé ne comportent pas d'anomalies ni de manquements et que leur présentation reflète, en conformité avec les dispositions comptables applicables, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Lorsque nous avons déterminé notre mission, nous avons tenu compte de nos connaissances du secteur d'activité, de l'environnement économique et juridique du groupe et des attentes concernant les erreurs éventuelles. Une mission de vérification des comptes consiste à examiner, sur la base d'échantillons, l'efficacité du système de vérification comptable interne ainsi que les justifications des montants et informations contenus dans la comptabilité,

les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion consolidé. Elle consiste également à apprécier les comptes annuels des entreprises intégrées au bilan consolidé, la délimitation du périmètre de consolidation, les principes et méthodes comptables et de consolidation employés, les estimations essentielles du Comité de direction concernant les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion consolidé ainsi que l'appréciation de leur représentation générale. Nous sommes convaincus que nos travaux de vérification constituent une base suffisamment solide pour notre appréciation.

Nos travaux de vérification n'ont suscité aucune objection.

Sur la base des observations effectuées lors de nos travaux de vérification, nous estimons que les comptes consolidés sont conformes aux normes IFRS telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, aux dispositions de droit du commerce s'appliquant à titre complémentaire conformément à l'art. 315a al. 1 du Code de commerce allemand ainsi qu'aux dispositions statutaires additionnelles et que ces derniers reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe au cours de l'exercice. Dans l'ensemble, le rapport de gestion consolidé est en accord avec les comptes annuels consolidés, reflète fidèlement la situation du groupe et présente de manière pertinente les risques auxquels le groupe devra faire face à l'avenir ainsi que les atouts dont il dispose.

Sarrebruck, le 27 mars 2013

**PricewaterhouseCoopers**  
**Aktiengesellschaft**  
**Wirtschaftsprüfungsgesellschaft**

Burkhard Eckes  
Expert-comptable

Isabel Rösler  
Expert-comptable

# Rapport du Conseil d'administration

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration a contrôlé la gestion du Comité de direction. Le Conseil d'administration et la Commission d'évaluation des risques ont été régulièrement informés de l'évolution de la banque et des activités commerciales importantes et en ont débattu avec le Comité de direction. La Commission de contrôle s'est chargée de la révision des comptes et des révisions internes de la banque et en a débattu avec le Comité de direction. Lors de ses réunions, le Conseil d'administration a été régulièrement informé des réunions de la Commission d'évaluation des risques et de la Commission de contrôle.

Outre les rapports réguliers, les éventuels impacts de la restructuration de la WestLB sur la banque, l'élection du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2013, les conséquences de Bâle III et CRD IV sur les fonds propres prévus de la SaarLB ainsi que le projet visant à optimiser la coopération entre les caisses d'épargne et la SaarLB ont constitué entre autres les éléments centraux de la coopération étroite et basée sur la confiance entre le Conseil d'administration et le Comité de direction. Le Conseil d'administration a élu le comité économique consultatif pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2015.

Dans la mesure où ceci est prévu dans les statuts, le Conseil d'administration et la Commission d'évaluation des risques ont apporté leur contribution aux activités de la banque et pris les décisions qui s'imposaient.

Lors de leurs réunions du 19 avril 2013, les organes de la banque ont débattu des principes de bonne gouvernance de la banque que la SaarLB s'est engagée volontairement à respecter. Il s'est avéré qu'aucun fait connu n'avait contrevenu au respect desdits principes durant l'exercice 2012 ainsi que de la proposition d'affectation des bénéfices.

Le Conseil d'administration a débattu avec le Comité de direction des comptes annuels et

du rapport de gestion, des comptes annuels consolidés et du rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2012 ainsi que de la proposition de répartition des dividendes.

Les comptes annuels et le rapport de gestion, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2012 ont été vérifiés par les commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft et approuvés sans aucune restriction.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes et l'a approuvé. Lors de sa réunion du 19 avril 2013, il a entériné les comptes annuels conformément au Code de commerce allemand (HGB) au 31 décembre 2012 qui font ressortir un bilan équilibré. Les comptes annuels consolidés IFRS, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, ont été entérinés par le Conseil d'administration. Quitus a été donné au Comité de direction.

Sarrebruck, le 19 avril 2013

Le Président du Conseil d'administration  
Jan-Christian Dreesen



## MENTIONS LÉGALES

Editeur	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 D-66111 Sarrebruck
Rédaction	Communication et assistance de direction Courriel : <a href="mailto:service@saarlb.de">service@saarlb.de</a>
Conception	FBO Agentur für Marketing und Neue Medien Heinrich-Barth-Straße 27 D-66115 Sarrebruck
Photos	Frank Schmitt, Chris Schuff, Andrew Wakeford, Fotolia
Impression	repa druck GmbH Zum Gerlen 6 D-66131 Sarrebruck







# saar<sup>LB</sup>

ADRESSE	Landesbank Saar Ursulinenstraße 2 66111 Sarrebruck / Allemagne
ADRESSE POSTALE	66104 Sarrebruck / Allemagne
TÉL.	+49 681 383-01
FAX	+49 681 383-1200
INTERNET	www.saarlb.de
COURRIEL	service@saarlb.de
CODE BIC/SWIFT	SALADE55
CODE BANQUE	590 500 00

## **SaarLB France, Succursale de la Landesbank Saar**

ADRESSE	2, place Raymond Mondon 57000 Metz France
TÉL.	+33 387 6968-60
FAX	+33 387 5708-91
COURRIEL	service@saarlb.fr

## **SaarLB France, Centre d'affaires Entreprises**

ADRESSE	9, rue du Maréchal Joffre 67000 Strasbourg France
TÉL.	+33 388 3758-70
FAX	+33 388 3693-78
COURRIEL	service@saarlb.fr

## **SaarLB France, Centre d'affaires Financement Immobilier**

ADRESSE	203, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris France
TÉL.	+33 145 6363-52
FAX	+33 145 6371-22
COURRIEL	service@saarlb.fr



ADRESSE	LBS Landesbausparkasse Saar Beethovenstraße 35 – 39 66111 Sarrebruck
ADRESSE POSTALE	Postfach 10 19 62 66019 Sarrebruck
TÉL.	+49 681 383-290
FAX	+49 681 383-2100
INTERNET	www.lbs-saar.de
COURRIEL	service@lbs-saar.de

Weitsicht  
DURCH NÄHE

